
Procès-verbal

Conseil municipal du 18 novembre 2021

(Délibérations n° 2021/1184 à 2021/1284)

Présidence de M. Grégory Doucet, Maire

Le jeudi 18 novembre 2021 à 8 heures 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 10 novembre 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans le salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Lyon.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes et à tous et bienvenue pour cette séance du Conseil municipal du 18 novembre 2021.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée, Madame Sonia Zdorovtsoff. Il n'y a pas d'opposition. Madame Zdorovtsoff est désignée.

Au préalable, je vous rappelle que la loi numéro 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire reconduit les dispositions relatives à la tenue des instances de Conseil municipal initialement en vigueur jusqu'au 30 septembre 2021 jusqu'au 31 juillet 2022 compris. Ainsi, le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser le formulaire de pouvoir à la Direction des assemblées à l'adresse mail indiquée dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à cette même adresse.

Par ailleurs, un boîtier de vote électronique QuizzBox vous a été remis à votre arrivée. Vous trouverez sur vos tables une copie du tutoriel d'utilisation de ce matériel qui vous a déjà été communiqué. Vous n'avez aucune manipulation à effectuer dans l'attente du vote test auquel nous procéderons à l'issue de l'appel nominal.

Je donne maintenant la parole à Madame Sonia Zdorovtsoff pour procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : Mme Alcover, Mme Augey, M. Berzane, M. Billard, M. Blanc, Mme Blanc, Mme Borbon, M. Bosetti, Mme Bouagga, Mme Braibant Thoraval, M. Broliquier, Mme Bruvier Hamm, Mme Cabot, M. Chapis, M. Chihi, M. Collomb, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois-Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinci, Mme Fréry, Mme Gailliot, M. Genouvrier, Mme Georgel, M. Giraud, M. Girault, M. Godinot, Mme Hénocque, M. Husson, M. Képénékian, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Palomino, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, M. Souvestre, Mme Tomic, M. Vasselin, Mme Verney-Carron, Mme Vidal, M. Vivien, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Bacha-Himeur (donne pouvoir à M. Lévy), M. Blache (donne pouvoir à Mme Croizier), M. Chevalier (donne pouvoir à M. Souvestre), Mme Ferrari (donne pouvoir à Mme Palomino), Mme Goust (donne pouvoir à Mme Delaunay), M. Hernandez (donne pouvoir à Mme Borbon).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Borbon (donne pouvoir à Mme Condemine), Mme Georgel (donne pouvoir à Mme Braibant-Thoraval), M. Sécheresse (donne pouvoir à M. Cucherat), Mme Cabot (donne pouvoir à M. Revel), M. Chihi (donne pouvoir à M. Girault), M. Cucherat (donne pouvoir à Mme Condemine), Mme de Laurens (donne pouvoir à Mme Augey), M. Blanc (donne pouvoir à Mme de Montille), Mme Perrin (donne pouvoir à Mme Fréry), Mme Popoff (donne pouvoir à Mme Perrin), Mme Popoff (donne pouvoir à Mme Fréry).

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents est atteint.

Hommage à Monsieur Jean-Loup Coly

M. LE MAIRE : Nous avons une séquence d'hommage à la mémoire de Monsieur Jean-Loup Coly, ancien collaborateur de Cabinet de monsieur Gérard Collomb, qui nous a quittés le 20 octobre dernier.

La Conférence des Présidents a retenu une demande d'intervention pour le groupe Pour Lyon. Madame Condemine, c'est à vous.

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Dans l'attente de Gérard Collomb, c'est donc moi qui vais porter cet hommage.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Merci, Monsieur le Maire, de nous donner la parole.

Je voudrais ce soir rendre hommage à l'un des anciens collaborateurs de notre Ville, Jean-Loup Coly qui, à mon Cabinet, était chargé de suivre les dossiers sportifs, et notamment de préparer les grands événements se déroulant dans notre Ville.

Je pense que tous ceux qui l'ont connu, élus ou agents de la Ville, en ont gardé un souvenir très fort. Jean-Loup Coly alliait en effet une grande rigueur sur le plan professionnel à un sens profond de l'humanité et du service public. Il était surtout doté d'un courage dont, jusqu'au bout, il ne s'est jamais départi.

Jean-Loup Coly était atteint depuis 2012 de la maladie de Parkinson. Lorsqu'il comprit il y a quelques mois que sa maladie approchait du stade ultime, il souhaita revoir tous ses amis, toutes celles et tous ceux qui avaient travaillé avec lui, sans rien leur dire, comme si la conversation qu'il avait avec eux était une conversation banale. Lui, pourtant, savait que c'était la dernière.

Puis, avec son épouse, Faiza, et ses deux fils, Medhi et Sofiane, il se rendit à Zurich pour bénéficier d'un suicide médicalement assisté, car tel était son choix, mourir dans la dignité.

Je dois dire qu'au-delà de l'amitié qui nous liait, cette volonté de choisir le moment de sa mort, accompagné par sa famille, a renforcé chez chacune et chacun de ses amis un sentiment d'admiration. Oui, Jean-Loup était une personne hors du commun.

Jean-Loup Coly, lorsqu'il m'avait fait part de sa maladie en 2014, deux ans après qu'elle avait été diagnostiquée, m'avait demandé de pouvoir continuer à remplir sa mission au Cabinet de la Ville, notamment pour mener à bien l'organisation des grands événements sportifs qui étaient devant nous.

Il y avait d'abord à préparer l'Euro 2016 avec la mise en place de la fan zone sur la place Bellecour et on peut comprendre qu'après l'année terrible des attentats de 2015, ce n'était pas chose facile. Pourtant, des milliers de jeunes allaient chaque jour, grâce à Jean-Loup, pouvoir vibrer au rythme des exploits de l'équipe de France.

Il y eut ensuite la préparation de la Coupe du Monde féminine de 2019, puis 2020, le Tour de France, que tous les Lyonnais étaient heureux d'accueillir à nouveau.

À la fin du dernier mandat, Jean-Loup préparait encore l'organisation des matchs de la Coupe du Monde de Rugby qui aura lieu en 2023.

Oui, Jean-Loup Coly était un passionné de sport, capable, même alors qu'il était déjà très malade, d'appeler Yann Cucherat, qui était alors aux Championnats d'Europe de Gymnastique organisés en Suisse, pour qu'il l'accompagne à une finale de la Ligue des Champions à Milan.

Jean-Loup était un passionné de sport, c'était aussi un passionné de politique. Avant d'arriver à Lyon, il avait travaillé en Seine-Saint-Denis comme assistant social, car telle était sa première vocation, d'où cette capacité à lier des liens forts avec tous ceux qu'il pouvait rencontrer. Il avait à l'époque travaillé avec des personnalités comme Marcellin Berthelot, l'emblématique Maire de Saint-Denis, avec Patrick Braouezec, avec François Asensi, dont il était devenu l'assistant parlementaire.

C'est à l'Assemblée qu'il rencontra celui avec lequel il allait collaborer pendant des années, Jean-Pierre Chevènement. Jean-Loup Coly avait en effet été admiratif de la capacité de ce dernier à démissionner du gouvernement pour rester fidèle à ses idées lorsque François Mitterrand avait engagé la France en Irak aux côtés des États-Unis. Il en était devenu l'assistant parlementaire à l'Assemblée. Puis, alors que Lionel Jospin était devenu Premier ministre et Jean-Pierre Chevènement ministre de l'Intérieur, il avait été nommé Secrétaire général du groupe Radical vert citoyen, dont le Président était Michel Crépeau. C'est dire qu'il occupait un poste essentiel au bon fonctionnement de la République.

Jean-Loup Coly et Jean-Pierre Chevènement étaient restés très proches jusqu'à ce que ce dernier décida d'être candidat aux élections présidentielles. Jean-Loup avait le pressentiment que la multiplication des candidatures pouvait permettre à Jean-Marie Le Pen d'accéder au deuxième tour. En désaccord avec une stratégie qui lui semblait avoir la défaite comme seul résultat, Jean-Loup Coly avait alors quitté le Mouvement des Citoyens ou plutôt le mouvement qui lui avait succédé. Il était alors parti travailler dans une petite commune du Vaucluse, près d'Avignon, Montoux, pour finalement deux ans après répondre à un appel à candidatures de la Ville de Lyon et entrer dans mon Cabinet.

Mes chers collègues, si l'on doit juger les femmes et les hommes au courage qui est le leur tout au long de leur vie, et en particulier au moment où arrive le temps d'affronter la mort, alors, Jean-Loup Coly est un exemple pour nous tous.

Oui, la figure de Jean-Loup Coly restera gravée dans nos esprits et dans nos cœurs.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Madame Condemine, pour cet hommage.

Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique

M. LE MAIRE : Pour procéder aux scrutins à venir, nous utiliserons l'outil de vote QuizBox.

En cas de problème de fonctionnement, nous pourrions procéder par vote à main levée, bien évidemment. Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons procéder à un vote test.

À cet effet, je vous invite à prendre en main le ou les boîtiers de vote si vous êtes détenteurs de pouvoirs, qui vous ont été remis par la Direction des assemblées. Je vous rappelle que les boîtiers de pouvoir sont différenciables grâce à une vignette de couleur située dans leur coin supérieur droit.

À l'ouverture du vote, vous disposerez de 30 secondes pour voter ou modifier votre vote. À la clôture du scrutin, celui-ci ne sera plus modifiable.

Pour voter, vous n'avez pas besoin d'allumer votre boîtier, celui-ci s'allumera au moment où vous appuierez sur la touche correspondant à votre choix de vote.

Le vote est ouvert. Je vous invite à voter en appuyant sur la touche correspondant à votre choix de vote, puis sur la touche OK pour valider ce choix.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Chacun a pu voter. Le scrutin test est clos.

Le test étant concluant, nous utiliserons donc l'outil QuizBox pour voter.

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2021

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez toutes et tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2021.

Je mets ce procès-verbal aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le procès-verbal est adopté.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier numéro 2021/1184.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu. Nous allons procéder au vote.

Je vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté à l'unanimité.

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Vous constatez comme moi que cette séance du Conseil municipal a de nouveau lieu dans les grands salons de l'Hôtel de Ville et il nous est rappelé ainsi que nous sommes toujours en situation de crise sanitaire. Vous suivez bien évidemment l'actualité comme moi, dans laquelle il est question d'une cinquième vague.

Alors, qu'en est-il véritablement? Je voulais commencer par vous donner quelques éléments d'information sur la situation sanitaire. Sur la

Métropole, le taux de positivité – je vous donne évidemment les chiffres d’hier, je ne les ai pas encore reçus ce matin – était de 3,9 %, en hausse depuis maintenant plusieurs jours, même plusieurs semaines, un taux d’incidence sur la Métropole de Lyon de 115 pour 100 000 habitants. Nous avons donc franchi la barrière des 100 pour 100 000, qui était un peu la barrière critique, le niveau critique, vous vous souvenez très certainement. Pour autant, le nombre de patients en réanimation en région Auvergne-Rhône-Alpes reste mesuré, puisque 118 personnes sont en réanimation actuellement sur la région, ce qui correspond à 20 % du nombre de réanimations. Nous sommes donc loin des chiffres dépassant les 90 % que nous avons connus il y a quelques mois. Néanmoins, autre élément également important à regarder, le R effectif, qui est supérieur à 1 depuis le 24 octobre. Or un R effectif supérieur à 1 signifie que le virus circule activement. Depuis la fin octobre, le virus circule activement y compris dans notre région et bien évidemment partout en France. L’épidémie donc redémarre et la maladie constitue toujours un risque, un danger, pour les personnes les plus fragiles, en particulier, il est utile de le rappeler, celles qui présentent des comorbidités.

Pour autant, malgré ce tableau quelque peu sombre, il y a une bonne nouvelle. Dans le Rhône, 94 % des plus de 12 ans sont vaccinés. C’est 7 points au-dessus de la moyenne française. Nous sommes donc un des départements présentant le taux vaccinal le plus élevé. Je vous rappelle que la vaccination permet de nous prémunir des formes graves de la maladie, ce qui laisse penser qu’une explosion des cas graves n’est pas à craindre. Bien évidemment, pour autant, je resterai intraitable sur le port du masque durant toute cette séance comme d’habitude.

L’autre bonne nouvelle, qui m’amène à aborder un autre sujet, est qu’il n’est pas à craindre de mauvaise surprise pour l’organisation et surtout la mise en œuvre de notre Fête des Lumières. Lyon sera donc, en principe, l’une des premières villes à organiser un événement festif dans l’espace public, n’est-ce pas, chère Audrey, gratuit et surtout d’une telle envergure.

Nous pourrions, je le rappelle pour ceux qui n’ont pas encore eu l’occasion de voir quelle sera la programmation, être fiers des 31 œuvres qui seront présentées dans la ville, dans notre Ville, notre Ville des Lumières, alors, bien évidemment des œuvres grandioses, comme il en est la tradition, d’autres plus intimistes, plus réflexives. Il est à noter – il me plaît de le partager avec vous – que, cette année, nous aurons trois œuvres au Parc de la Tête d’Or. Nous élargissons aussi au parc Blandan dans le 7^e arrondissement, avec des installations dédiées aux enfants et aux familles. Les Subsistances seront aussi de la partie et offriront deux œuvres en spectacle, qui resteront d’ailleurs au-delà de la période même de la Fête des Lumières du 8 au 11 décembre. Blandan, les Subs, nous desserrons la Fête des Lumières à la fois dans le temps et dans l’espace.

Bien sûr, pour que la Fête continue de conjuguer festivités et solidarité, nous aurons cette année l’opération Lumignons du Cœur qui sera bien au rendez-vous. Cette année, nous avons choisi l’association GAELIS. GAELIS, pour ceux qui ne connaissent pas, est une association d’étudiants. Je vais même vous en citer l’acronyme. C’est le Groupement des Associations et Élus étudiants de Lyon indépendants et solidaires. Cette association, nous avons choisi de la mettre à l’honneur, parce qu’elle a été notamment particulièrement active auprès des étudiants en situation de précarité pendant la crise. Il nous semblait important à la fois de les faire connaître, mais aussi de leur donner une opportunité de poursuivre leurs activités. Donc, rendez-vous place des Jacobins pour cette opération des Lumignons du Cœur, en plus cette année avec l’aide des jeunes volontaires du service national universel, donc de quoi nous réjouir pendant cette Fête des Lumières.

Il m’importe également de vous parler de quelques autres sujets d’actualité. En premier lieu, j’aimerais aborder ici avec vous la question des enfants scolarisés dans nos écoles et qui sont, comme il est maintenant coutume de le dire, sans toit.

À deux jours de la Journée internationale des Droits de l’Enfant, du 20 novembre, je veux dire ici et surtout réaffirmer mon engagement à ce qu’aucun enfant ne dorme dehors. Nous mobilisons tous les lieux disponibles pour trouver des solutions pour que l’État ou la Métropole, quand il s’agit de femmes isolées enceintes ou avec des enfants de moins de 3 ans, puisse prendre en charge les familles et les enfants.

Nous allons de fait au-delà de nos prérogatives, mais je considère que la Convention internationale des Droits de l’Enfant ne doit souffrir dans son application d’aucune tergiversation.

Merci d’ailleurs aux élus mobilisés en première ligne. Je pense notamment à Sandrine Runel et Stéphanie Léger pour la préparation du plan Zéro Enfant à la Rue. Merci aussi à Fanny Dubot, ainsi que tous les élus du 7^e, mais je sais que tous les arrondissements sont mobilisés, mais, chère Fanny, je voulais notamment te remercier pour les solutions proposées très récemment dans le 7^e arrondissement.

Pour vous faire un rapide topo sur les chiffres, 7 familles, ce qui correspond à 19 enfants, ont déjà été hébergées grâce à la Ville sur les dernières semaines et les solutions pour les 25 familles, ce qui correspond à 50 enfants, donc les 25 familles restantes, doivent l’être grâce notamment à la saisie de l’État des situations et de notre mobilisation, puisque nous continuons à mettre à disposition autant que possible des locaux que nous possédons.

Autre sujet d’importance et d’actualité bien sûr, la situation place Gabriel Péri. Je vais faire bref, parce que je me suis exprimé déjà largement dans les médias tout récemment. Je voudrais dire les choses suivantes.

Oui, ce qui se passe à la Guillotière est sérieux et suscite exaspération et colère et nous le savons et nous le partageons largement.

Oui, nous sommes, la Ville de Lyon, mobilisés massivement en premier lieu avec notre police municipale qui, je le redis, intervient quotidiennement, deux fois par jour, sur la place Gabriel Péri.

Oui, la présence policière est essentielle et oui, je le redis pour ceux qui l’ignorent ou qui feindraient de l’ignorer, il existe de nombreuses caméras, plusieurs dizaines même, sur le périmètre.

Et non, la Guillotière et la place Gabriel Péri ne sont pas une zone de non-droit. J’en veux pour preuve justement ce que j’évoquais à l’instant, la présence quotidienne de la police municipale. Et je pourrais aussi vous parler de la présence bien sûr de la police nationale, qui, elle aussi, est présente tous les jours.

J’aimerais dire ici que ceux qui font le choix de relayer les thèses de l’extrême droite et laissent croire que la municipalité reste les bras croisés déshonorent leur engagement républicain et se montrent particulièrement irrespectueux du travail réalisé par notre police municipale, extrêmement engagée sur le terrain.

Sur un autre sujet, je tiens à effacer les mensonges et les désinformations de mes propos.

Oui, je suis attaché à la présence d’Interpol à Lyon.

Oui, je n’engage l’argent public que sur la base d’un projet clair et d’un plan d’affaires clair et surtout lorsqu’il y a plusieurs contributeurs. Nous avons besoin de savoir en l’occurrence ce que l’État va mettre sur la table.

Et oui, en tant que Maire bien sûr, mais surtout en tant que citoyen, je suis vigilant à l’honneur et à la probité d’Interpol et je m’inquiète, oui, que la prochaine assemblée générale de cette agence puisse aboutir à l’élection d’un président qui est accusé de torture dans son pays. Oui, cela me semble être un sujet également d’intérêt.

Mais pour véritablement aller au bout de ce point d’actualité, je vous informe que j’ai rencontré le Préfet à son invitation le 11 novembre dernier. Nous avons donc fait le point sur le projet. Je vous le dis clairement, la balle est dans le camp de l’État, qui doit d’une part préciser son engagement financier, mais également les contours du projet architectural pour lequel aujourd’hui nous n’avons que de vagues esquisses. La balle est donc bien dans le camp de l’État.

Mesdames et Messieurs, un dernier mot. Un dernier mot sur un autre événement d’importance planétaire. Je fais bien sûr référence à la COP26.

Les larmes et les excuses du Président de la COP, Alok Sharma, que vous avez peut-être vues, en sont l’illustration. Cette COP26 est très largement un échec.

Alors, face à l’inaction des États, des gouvernements, face à leur incapacité non seulement à s’engager, mais surtout à prendre la mesure des enjeux, dont le nôtre, je fais bien sûr référence à la France, qui, je vous le rappelle, est le pays de l’Accord de Paris, s’il fallait encore le préciser, donc nous devrions être exemplaires. Je veux réaffirmer ici, comme j’ai pu le dire lors de mes déplacements récents à Bruxelles en septembre ou à Leipzig en novembre, récemment, le changement viendra des villes. Un grand mouvement, et j’ai pu l’observer au travers notamment des rencontres que j’ai pu faire en Allemagne, un grand mouvement de transformation des villes est à l’œuvre. Des métropoles sont déjà extrêmement engagées pour à la fois atténuer les effets du réchauffement climatique, mais aussi adapter les villes et les modes de vie bien évidemment. Le changement viendra donc des villes en priorité.

C’est la raison pour laquelle, en cohérence avec notre déclaration d’état d’urgence climatique, votée, je vous le rappelle, s’il le fallait, au printemps dernier, je porte la candidature de la Ville de Lyon au mois de janvier prochain au programme de la Commission européenne « 100 villes climatiquement neutres pour 2030 ». Nous allons donc engager notre Ville sur ce défi.

Mes intentions sont à la fois simples mais bien évidemment ambitieuses, puisque ce programme de la Commission européenne pourrait nous faire bénéficier d’un accompagnement et surtout doter la Ville de moyens financiers supplémentaires pour développer les mobilités décar-

bonées, pour des logements et des équipements publics sobres en énergie, pour relocaliser notre production agricole et industrielle, pour bien évidemment végétaliser et rafraîchir la ville.

Mais également ce programme a vocation à nous permettre d'entraîner le monde économique plus largement dans la transition écologique et, on le sait, à Lyon, nous bénéficions déjà d'un terreau extrêmement fertile. Beaucoup de nos entrepreneurs, femmes et hommes, sont très engagés dans la transition écologique.

Ce programme nous permettra également d'impliquer les citoyennes et les citoyens dans cette grande transformation et nous savons à quel point cela est nécessaire.

En résumé, il s'agit au travers de cette candidature de faire évoluer notre modèle urbain vers plus de sobriété. Je vous donnerai bien sûr des nouvelles de cette candidature en janvier, lorsque nous aurons avancé à la fois sur le dossier et son contenu, mais, d'ici là, vous serez aussi ponctuellement associés à la formulation de cette candidature, puisque, bien évidemment, en tant qu'élus de terrain, vous aurez des éléments à partager, à proposer pour alimenter cette candidature.

Je tenais à vous faire cette annonce, que j'ai déjà pu présenter aux journalistes hier, donc qui est déjà également dans le journal local. Il me semblait important de vous dire que nous allions maintenant tous et toutes nous engager dans ce grand défi de rendre notre ville d'ici 2030 climatiquement neutre.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : La Conférence des Présidents a retenu plusieurs interventions.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 6 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Après ces propos liminaires bien beaux et maintenant que la salle est chauffée, je voudrais revenir sur trois sujets majeurs qui préoccupent les Lyonnais.

Tout d'abord, la mobilité.

À Lyon, vous êtes en train de fermer tous les axes. Ce sont d'abord les entrées de Lyon qui sont concernées. On annonce quotidiennement des bouchons sur M6/M7, sur l'A450 à Pierre-Bénite pour rejoindre l'A7, sur l'A43 au nœud de Manissieux. La rocade Est est devenue elle une autoroute pour camions et l'on s'étonne qu'il y ait de la pollution à Lyon.

Quant à Lyon intramuros, c'est devenu le cauchemar, avenue de Saxe, axe nord-sud, 5e arrondissement, rive gauche, montée de Choulans, Cité internationale.

Pour aller du nord au sud de Lyon, de Pierre-Bénite à Caluire, la rue Sergent Michel Berthet à Vaise est un enfer. Pour aller d'est en ouest, Fourvière embouteillée comme la montée de Choulans ou encore la rue de Grenette pour traverser la Presqu'île.

En refusant toute décision stratégique qui permettrait d'écarter un certain nombre de circulations de l'agglomération, la métropole de Lyon est en train de s'asphyxier.

Nous voulions avoir des radars sur le tunnel de Fourvière pour empêcher la seule circulation de transit, réaliser un grand contournement de Lyon avec l'A432, la création d'un barreau pour éviter le shunt de Manissieux, l'élargissement de l'A46 sud et enfin se mettre d'accord sur le nouveau pont à réaliser à Givors pour éviter les bouchons sur l'A7 en direction de Saint-Etienne, boucler le périphérique du Valvert au boulevard de ceinture, dont le projet était prêt en 2017, mais les circonstances en auront décidé autrement.

Gardons donc nos fameux bouchons en amont et en aval du tunnel de Fourvière, puisque vous les trouvez si attachants. Et ce n'est sans doute pas terminé, puisque le grand projet d'aménagement de la rive droite du Rhône, sans bouclage du périphérique et avec la réduction des voiries des points, risque de paralyser encore plus les déplacements nord-sud comme est-ouest. Et si l'on intègre le tunnel de la Croix-Rousse que vous voulez passer à une seule voie pour les voitures, nous allons atteindre des records.

Ne vous y trompez pas, vous n'allez pas résoudre les problèmes, vous allez juste les déplacer. C'est dommage que vous ne compreniez pas que bon nombre d'habitants n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture et que leur quotidien est en train de devenir un enfer.

Deuxièmement, la sécurité.

Depuis plusieurs mois, les Lyonnais le mesurent, la situation se dégrade. Les actes de délinquance et le nombre de délits font couler beaucoup d'encre et sont malheureusement de plus en plus fréquents et graves.

Nous l'avons observé à la Duchère, où un individu a tiré délibérément sur des policiers nationaux et, à cette occasion, le Préfet et le ministre de l'Intérieur vous ont demandé d'installer plus de caméras de vidéoprotection. Que comptez-vous faire, Monsieur le Maire, à ce sujet, si ce n'est les déplacer ? Allez-vous étoffer ce parc ?

À la Guillotière, où la situation est également de plus en plus préoccupante, nous ne voyons pas de signes d'amélioration malgré vos déclarations et nous nous inquiétons, je le redis, de voir ce quartier devenir une zone de non-droit. Ce n'est pas faute de vous alerter, tout comme le font aussi régulièrement les habitants et les commerçants de ce quartier, exaspérés par cette situation.

Récemment, c'est même la communauté chinoise, généralement discrète qui, pour la première fois, a exprimé publiquement son ras-le-bol. Ils sont à bout. À bout, car tous les jours ils subissent cambriolages, vols à l'arraché, violences verbales ou physiques. Ils ne perçoivent pas votre action sur ces problématiques et, à juste titre, perdent patience.

Lutter contre les problèmes de sécurité, c'est constamment être dans l'action, ce n'est jamais baisser la garde, c'est toujours se déployer et agir et je ne parle pas de notre police municipale exemplaire pour bien la connaître. Donnez une seule fois le sentiment d'impunité, laissez disparaître des signaux faibles et vous êtes certains que le délinquant et le criminel se sentiront rois.

C'est exactement ce qui se passe à la Guillotière, mais j'aurais également pu citer la Mairie du 9e, où des points de deal sont présents au pied même de la Mairie, ou encore les rodéos places Bellecour et Terreaux sous vos fenêtres aussi.

Cela fait un moment désormais que vous vous réfugiez derrière de grandes déclarations et que vous brandissez comme ultime parade des promesses de concertation à travers des cellules de crise mises en place dès que l'occasion se présente.

Si la concertation peut être utile dans certaines situations, en matière de sécurité, c'est bien des actes qui sont attendus et, à cet effet, vous auriez pu, dès le début de votre mandat, vous appuyer sur l'étude SUR&TIS dont vous disposez, étude prête à répondre aux enjeux de sécurité à la Guillotière.

Au sujet des caméras de vidéoprotection, sous couvert d'attente des résultats d'un audit commandé par vos soins, vous refusez toujours d'admettre que notre réseau devra être complété au fil du mandat, notamment dans certains quartiers jusqu'ici non équipés. J'en profite donc, Monsieur le Maire, pour vous demander quand aurons-nous les résultats de cet audit ? A-t-il été commandé du reste et quelle est la société retenue ? En vous engageant dès maintenant à parfaire notre dispositif, vous éviterez de vous déplacer dans la difficulté quand la colère des quartiers vous rappelle à vos responsabilités.

Un autre point, sur lequel nous sommes très inquiets, Monsieur le Maire, c'est votre refus, malgré vos propos, de participer au financement du projet d'extension du siège d'Interpol.

Accueillir à Lyon une institution aussi prestigieuse est une grande fierté et participe au rayonnement international de notre Ville. Avec le service central de la police technique et scientifique à Ecully, avec l'école nationale de police à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, qui forme l'ensemble des commissaires et officiers de la police de notre pays, Interpol contribue à faire de notre territoire lyonnais un haut lieu de la sécurité en France.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Maire, de tenir les promesses que nous avions faites à Interpol en finançant une partie de l'extension de son site, en collaboration, comme vous l'avez indiqué, avec des acteurs et partenaires publics.

Enfin, le logement.

Les Lyonnais sont peut-être aujourd'hui moins sensibilisés à ce sujet pourtant fondamental et dont nous connaissons déjà les effets : la chute de la construction de logements dans notre agglomération et plus spécifiquement dans notre ville. Notre groupe aura l'occasion de vous le rappeler au cours de ce Conseil municipal.

Vous aviez pourtant prévu la construction, et je dis bien la construction et pas l'achat de logements existants, de 2000 logements sociaux par

an sur Lyon. Je vous cite : « Volonté de construire 9350 logements sur la mandature pour atteindre les objectifs définis par la loi, soit 2000 par an ». Je vous le demande donc : où sont ces logements ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, c'est à vous pour 7 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

En préambule de cette intervention sur la Guillotière, permettez-moi de vous dire que j'ai été particulièrement choquée par vos propos hier. Vous disiez sur les médias nationaux : « Ceux qui laissent penser qu'on ne fait rien, je les trouve indignes. » Alors, c'est sûr, je me suis sentie visée, ainsi que les membres de l'opposition. Je crois là que vous vous trompez de cible. Nous ne sommes pas les voyous et les Lyonnais attendent que vous ayez une posture musclée par rapport aux dealers. Ce n'est pas à nous qu'il faut faire la leçon, mais bien à eux.

Des dealers, des vendeurs à la sauvette, qui restent là, debout, amassés. Des trafiquants de cigarettes qui murmurent « Marlboro » dans l'oreille des passants ébahis. Des habitants qui s'organisent bénévolement en collectif pour vous alerter depuis des mois. Des dizaines de commerçants, il y a quelques semaines, qui manifestent et baissent leurs rideaux en signe de ras-le-bol. McDo, cette semaine, qui annonce qu'il ne fera plus de commandes à emporter. Casino qui ferme désormais ses portes à 17 heures. La communauté chinoise qui d'habitude besogneuse et tranquille sort de son silence. Des hommes qui monopolisent des terrasses de café. Des femmes qui ôtent leurs bijoux avant de descendre dans la rue. Des étudiants qui confient ne plus oser passer par cette place. Certains qui osent y passer se font tabasser, encore un témoignage hier. Un retraité qui me dit prêt à organiser une milice. Des rixes, bagarres, coups de couteau, des ventes d'armes au vu et su de tous.

Voici l'actualité, le quotidien, le nouveau décor de la place du Pont et du quartier de la Guillotière. Nous ne sommes qu'à des centaines de mètres de la renommée place Bellecour. Seul le pont nous sépare du majestueux Hôtel-Dieu.

À cette triste réalité s'oppose l'utopie, l'inaction de votre majorité et, suite à vos sourires lors de mon intervention en Conseil d'arrondissement il y a trois semaines, Monsieur le Maire, je dirais même la quasi-nonchalance.

Vous vous satisfaites de répondre par une série de chiffres : X policiers recrutés, X interpellations, mais cela ne nous convainc pas et encore moins l'ensemble des Lyonnais.

Monsieur le Maire, nous savons que vous n'êtes pas magicien, le problème n'est pas apparu le 28 juin 2020 au soir, soir de votre élection. Il couvrait malheureusement déjà sous les mandats précédents. La situation s'est lentement mais sûrement dégradée, sur les cinquante dernières années disent certains.

Ce phénomène de montée des incivilités et de l'insécurité est commun à de nombreux maires de France. Le problème est certes plus large. Nous savons parfaitement que vous n'êtes pas le seul responsable, mais, peu importe, c'est l'accélération qui nous inquiète, l'atteinte d'un point de non-retour qui nous pousse à vous demander aujourd'hui officiellement un grand plan pour sauver la Guillotière.

Bien sûr, nous pouvons apporter une réponse long terme, une réponse multifactorielle, incluant des mesures urbanistiques notamment. Toutes les campagnes électorales ont fait l'objet de promesses jamais tenues, jamais abouties, mais les riverains de la place du Pont demandent aujourd'hui des mesures musclées et surtout maintenant des mesures de court terme. Fini les consultations qui ne donnent aucun résultat concret.

La presse nationale cette semaine s'empare du sujet. Un journaliste parisien étonné que j'ai eu cette semaine au téléphone de me dire : « Mais elle est en fait toute petite, cette place du Pont. Comment elle peut faire autant de bruit ? » Il ne s'agit en réalité que de centaines de mètres carrés qui réellement posent problème. Comment la puissance publique n'arrive-t-elle pas à faire respecter la loi sur une si petite superficie ? Sommes-nous à ce point dépassés par une centaine – tout de même – de dealers et trafiquants en tous genres qui viennent défier nos lois et narguer nos règles ?

Élue du 3e arrondissement, et je parle aussi au nom d'Émilie Desrieux, élue du 7e arrondissement, nous demandons que la Guillotière fasse l'objet d'un point particulier lors de chaque ordre du jour des Conseils de ces deux arrondissements.

Faisons de la place du Pont un sujet prioritaire de ce mandat. Ce sujet dépasse nos clivages politiques.

Aujourd'hui, nous vous demandons solennellement et avec vigueur quatre plans d'action simples, clairs, réalistes et efficaces :

- Un sur la propreté avec la Métropole ;
- Un sur la sécurité avec le Préfet et le ministre de l'Intérieur ;
- Un pour les commerçants ;
- Enfin, un pour repenser la place des femmes.

Sur la propreté, un grand plan de propreté, la propreté est le B.A.-BA de la reconquête d'un quartier. Un quartier propre, c'est un quartier que l'on respecte et dans lequel on vit bien. On ne peut pas laisser la Guillotière devenir une déchèterie à ciel ouvert. En lien avec la Métropole, mettons tous les moyens nécessaires. Vous dites que le taux de nettoyage est le plus élevé de la Ville. Eh bien, s'il le faut, passons dix fois par jour, faisons-le. Les pissotières installées, deux modèles au choix, une surplombée de plantes vertes, mortes, les pauvres, on les comprend, et une deuxième en forme de requin, de l'art sans doute. Ces pissotières installées à la hâte ne donnent aucun résultat et ne sont que des mesures d'ordre cosmétique bien insuffisantes.

Un deuxième plan, celui sur la sécurité. Les opérations coup-de-poing, ponctuelles, ne marchent pas. Si, lors des dernières interventions des forces de l'ordre avec l'État, vous avez mobilisé 110, 90 policiers, qui ont permis des interpellations, 5 minutes plus tard, les vendeurs à la sauvette ont déplié leurs tissus et ont recommencé leur trafic. Scène ubuesque !

« La République doit être partout chez elle. » En entendant ces mots du Premier ministre, je ne peux que regretter que Monsieur Jean Castex n'ait pas fait le détour par la Guillotière lors de sa visite. Au moins, cela aurait envoyé le signal d'une prise en compte des enjeux que rencontre ce quartier et d'une forme de solidarité avec les riverains.

Un grand plan pour les commerçants. Qu'en est-il du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat ? Des fonds de commerce ont-ils été préemptés ? Allons-nous réussir à attirer de nouveaux commerçants pour compenser ceux qui, découragés, ferment et quittent le quartier ?

Enfin, un grand plan pour repenser la place des femmes. Place des femmes, nous allons dans quelques minutes écouter votre prose sur l'égalité hommes-femmes. Comment tolérez-vous la situation de la place du Pont sur laquelle plus aucune femme ne s'aventure ?

Pour rejoindre une autre actualité, je voudrais citer Calamity Jane : « Une femme que l'on ne respecte pas n'est pas une dame. » Eh bien, voyez-vous, comme il y a les Dames de Gerland, nous voudrions qu'il y ait les Dames de la Guillotière. Pas besoin de dépenser plus d'argent pour consulter les habitants du quartier. Près de 50 000 euros ont déjà été dépensés pour rien. Ah si, pardon, la nomination d'un chef de projet, d'une cheffe de projet.

Avec Émilie Desrieux, élue du 7e arrondissement, nous avons humblement mené trois ateliers de notre côté, beaucoup plus économiques, je vous l'assure. Je vous convie d'ailleurs officiellement au prochain qui aura lieu lundi prochain (inscriptions par mail, pour les habitants qui nous écoutent et les journalistes qui relaient ce Conseil municipal : lesateliersdelaguillotiere@gmail.com).

Mesdames les Maires d'arrondissement, Monsieur le Maire, comptez sur nous pour être sur le pont, si je puis dire, et pour mettre toute notre énergie et notre engagement au service de ce quartier historique de notre ville.

Monsieur le Maire, pouvez-vous aujourd'hui vous engager devant cette Assemblée ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Sandrine Runel, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Depuis le dernier Conseil municipal, l'actualité a été chargée. À l'approche des prochaines échéances électorales, on peut sentir monter la pression au sein de la classe politique. Les enjeux sont immenses, bien sûr, mais quelles que soient les idées défendues, le débat politique doit rester digne. Nous ne pouvons accepter que tout soit dit et surtout n'importe quoi.

Notre groupe a déjà dénoncé les propos aussi heurtants qu'indignes du Conseiller municipal Étienne Blanc au sujet de la responsabilité du

régime de Vichy et je tiens à saluer ici les élus du groupe Droite, Centre et Indépendants qui s'en sont désolidarisés, restant ainsi à nos yeux, même si sûrement cela ne leur importe guère, de vrais républicains.

Au-delà de ce qui a animé notre microcosme local pendant quelques jours, je tenais également à partager mon inquiétude face à la radicalisation du débat politique. Nous ne pouvons et nous ne devons pas accepter que le discours politique s'abîme dans une radicalité crasse, mêlant xénophobie, homophobie et sexisme. L'instigateur de cette haine, érigée en idéologie politique, se gargarise de l'effroi que ses propos provoquent. Pourtant, la politique n'est pas qu'une simple joute verbale alimentée de propos outranciers.

Nous sommes au-devant d'une campagne électorale où les sortants font sciemment l'impasse sur leur bilan et on les comprend tant ce bilan, à le regarder de près, en dit long. Il est celui d'un gouvernement qui a arrêté de combattre les inégalités, qui a fait le choix résolu de concentrer ses efforts vers ceux qui vont bien, trop bien. Il est celui d'un gouvernement qui laisse se construire une France à deux vitesses, qui laisse grandir les écarts entre les quartiers favorisés et les quartiers populaires.

Nous vivons depuis la crise migratoire de 2015 une mutation profonde et fondamentale dans nos approches. Nous le savons, notre territoire est en grande tension et rencontre un défi sans précédent pour assurer l'accueil des femmes, hommes et enfants en situation d'exil. Malgré toute la mobilisation, les moyens engagés, nous savons aujourd'hui qu'aucune collectivité, association, citoyen, service de l'État, ne pourra répondre seul à ces situations et aux demandes qui en découlent.

Pour autant, et comme le disait si bien Michel Rocard, chacun doit y prendre sa part, et de poursuivre : « Que nous ne puissions à nous seuls prendre en charge la totalité de la misère mondiale ne nous dispense nullement de devoir la soulager autant qu'il nous est possible. »

L'accueil et l'intégration constituent donc un droit que nous nous devons d'assurer à toutes celles et tous ceux qui risquent leur vie pour en offrir une meilleure à leur enfant. Leur droit, c'est notre devoir.

Et nous, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Maires d'arrondissement, nous n'avons pas failli à notre devoir. En outrepassant nos compétences, en nous mobilisant comme le font les élus de notre majorité, en faisant preuve de bienveillance à l'égard des familles, des jeunes isolés et à la rue, nous dessinons les contours d'une ville solidaire et inclusive, car cette politique d'accueil, de mise à l'abri, ne peut être abordée uniquement par le prisme des compétences de chaque niveau de collectivité, sous peine de ne pas répondre à l'enjeu majeur, un traitement digne des personnes.

Ne pensez pas, mes chers collègues, que je cherche à criminaliser toutes les opinions différentes des miennes, car la politique est bien la confrontation des idées. Pour autant, toutes les idées n'ont pas leur place dans un débat démocratique et républicain.

Avec l'arrivée du froid, l'urgence de ceux qui vivent sans rien et particulièrement sans toit se fait chaque jour plus pressante. Nous le voyons dans le nombre de demandes et de signalements que nous recevons chaque jour et nous le voyons aussi lorsque nous arpentons les rues de notre ville.

Face à cette situation dramatique, la Ville de Lyon a fait un choix et agit comme jamais auparavant pour répondre à cette détresse, pour traiter le maximum de demandes et permettre ainsi à ceux qui sont démunis face à cette situation de se tourner vers la République.

C'est dans ce sens que notre majorité s'est engagée à ce qu'aucun enfant ne dorme à la rue cet hiver, un engagement, je dois le dire, qui relève de l'évidence, qui relève de la dignité et de la solidarité la plus élémentaire.

Pourtant, nous voyons au quotidien les difficultés pour faire de cet engagement une réalité. Nous ne ménageons pas nos efforts et les services de la Ville, comme du CCAS, sont tendus tout entier vers cet objectif.

Mais alors que la crise sanitaire a laissé des stigmates indélébiles dans notre société et propulsé beaucoup de personnes fragiles dans la pauvreté, la mobilisation de tous est une nécessité.

Je suis donc heurtée quand j'entends – comme nous le devrions tous par ailleurs – cette surenchère de propositions affaiblissant notre État de droit par une islamophobie à peine dissimulée, car traiter ceux qui fuient la misère de violeurs et voleurs sans distinctions, sans nuances, est un acte d'une extrême gravité.

À ma grande tristesse, je constate que, dans la bataille des idées politiques, une partie de la droite républicaine s'est elle-même avilie, n'hésitant plus désormais à parler de « grand remplacement » ou à postuler d'une soi-disante insolubilité de l'islam dans la République.

Au-delà de l'abject, je vous pose la question : en quoi cela vient-il apporter des solutions à l'amélioration des conditions de vie des Lyonnaises et des Lyonnais ?

Il n'y a dans ces propos aucun début de réponse aux fins de mois difficiles, à l'augmentation du pouvoir d'achat, à la capacité de tout un chacun de payer ses factures d'énergie, son loyer ou encore à remplir son frigo.

Car, à y regarder de plus près, crise migratoire, crise écologique, crise sociale appellent des réponses globales et complexes qui doivent permettre de ne pas créer une société à deux vitesses.

Les impacts du dérèglement climatique se traduisent plus durement chez les plus fragiles, les plus modestes d'entre nous, qui craignent d'être une nouvelle fois exclus, d'être les victimes, les perdants face à l'indispensable changement de notre modèle de société.

Lyon doit être au rendez-vous. Lyon doit apporter les réponses à l'urgence climatique et sociale et devenir cette ville ambitieuse, solidaire, qui prépare les transitions pour tous.

Nous le pouvons, car beaucoup de leviers d'action sont entre les mains des élus locaux (logement, mobilité, gestion des déchets, éducation, économie sociale et solidaire, culture).

Lyon doit être cette Ville du modèle de développement au service de toutes et tous par la redistribution et l'investissement dans les transitions.

La Ville de Lyon à elle seule ne pourra pas enrayer le réchauffement de la planète, mais elle doit faire, là encore, sa part et se montrer exemplaire.

Nous avons fait de Lyon dans notre plan de mandat la capitale de l'écologie. Il nous appartient désormais de faire de cette déclaration une réalité.

Nous parlons beaucoup de ce que nous voulons transmettre aux générations futures, de l'état de la planète dans lequel ils vont vivre. Parlons aujourd'hui de ce que nous ne voulons pas leur transmettre, un monde dicté par la peur de l'autre, la peur de l'étranger, la peur issue d'un récit fantasmagique porté par certains de nos opposants du déclin de Lyon face à l'attractivité d'hier.

Il y a quelques mois, nous déclarions dans cette même assemblée l'urgence climatique. Alors, oui, il y a urgence à agir et c'est ce à quoi nous nous attelons chaque jour sur notre territoire.

Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je sais que nous en sommes capables collectivement, rajoutons sur nos épaules, qui portent déjà comme responsabilité celle du dernier mandat pour le climat, celle nouvelle mais non moins fondamentale du dernier mandat pour les droits sociaux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Debray, c'est à vous pour 6 minutes.

M. DEBRAY Tristan : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

À 48 heures de la Journée internationale des Droits de l'Enfant, je souhaite au nom de Lyon en Commun dire quelques mots sur la situation de certains enfants à Lyon. J'évoquerai également d'autres sujets qui doivent nous pousser à nous interroger collectivement sur le respect des droits de l'enfant dans notre ville, mais surtout dans notre pays.

Dans la Métropole, Lyon inclus, selon le collectif Jamais Sans Toit, 53 familles sont en situation de rue, dont 120 enfants. Depuis la rentrée scolaire, 6 écoles ont été, sont ou seront utilisées pour permettre aux enfants – c'est le cas aujourd'hui pour 21 d'entre eux – et à leurs parents d'éviter la rue, et ce, grâce à la mobilisation d'associations, de parents d'élèves ou encore du corps enseignant.

J'aimerais témoigner, au nom de Lyon en Commun, de notre respect et notre soutien envers ces acteurs mobilisés au quotidien pour aider ces personnes en situation de vulnérabilité.

Si la compétence hébergement relève en fonction des situations de la Métropole ou de l'État, la Ville mène une politique volontariste pour régler au plus vite ces situations humaines particulièrement difficiles, comme l'ont rappelé Monsieur le Maire et Madame Runel juste avant moi.

La Ville est fortement engagée pour contribuer à l'effort collectif en travaillant selon deux directions : l'identification des situations les plus préoccupantes avec le CCAS et la Direction de l'Éducation en lien avec le collectif Jamais Sans Toit et la mise à disposition du bâti municipal vacant pour augmenter les capacités d'hébergement.

Elle travaille également avec les services de l'État sur la mise en œuvre du plan Zéro Enfant à la Rue, comme Monsieur le Maire l'a aussi rappelé tout à l'heure.

Je tiens ainsi à saluer l'action de mes collègues, Sandrine Runel, Adjointe aux Solidarités et à l'Inclusion sociale, et Sylvain Godinot, Adjoint au Patrimoine, ainsi que leurs équipes, et bien sûr tous les autres élus mobilisés.

Alors, l'engagement de la Ville n'est pas nouveau. 300 places d'hébergement ont été mises à disposition durant la période hivernale 2020-2021 et, depuis la rentrée scolaire, 7 familles ont été logées, dont 19 enfants.

Alors que nous sommes en période hivernale, nous restons mobilisés aux côtés de la Métropole et de l'État, que nous invitons plus que jamais à redoubler d'efforts en faveur de tous les enfants.

Nous travaillons déjà main dans la main de manière efficace et pragmatique avec la Métropole pour bâtir des rues des enfants. Faisons de même pour qu'il n'y ait plus aucun enfant à la rue.

Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même considérons en effet que les enfants, tous les enfants, sont des sujets de droit à part entière. Les mineurs non accompagnés en recours sont des sujets de droit comme les autres. Ils doivent donc aussi être logés décemment. Là encore, la Ville est intervenue. Depuis l'été dernier, près d'une quarantaine de jeunes en situation d'exil ont été mis à l'abri.

N'en déplaise à certains, et c'est bien triste de devoir le réfuter, non, les mineurs isolés ne sont pas tous des voleurs, des assassins ou des violeurs.

En France, nous sommes par ailleurs très attachés à la présomption d'innocence. Pourquoi ne serions-nous pas aussi respectueux de la présomption de l'enfance ?

Non, en France, plutôt que de les mettre à l'abri, on préfère fichier des enfants. La loi sur l'asile et l'immigration du 10 septembre 2018 ou loi Collomb – cela ne s'invente pas – a instauré une nouvelle étape de la procédure d'évaluation des mineurs isolés étrangers avec la création d'un fichier biométrique, regroupant notamment les empreintes digitales, les coordonnées téléphoniques et électroniques et les photos des jeunes étrangers qui sollicitent une protection.

Ce fichier a été instauré par un décret le 30 janvier 2019 en dépit de fortes oppositions du défenseur des droits, de l'Observatoire national de la Protection de l'Enfance, du Conseil national des Barreaux, ainsi que de nombreuses associations et collectifs.

Enfin, le décret du 23 juin 2020 fixe des pénalités envers les départements réfractaires au fichage, qui ne percevront plus que 100 euros au lieu de 500 pour chaque jeune évalué.

Le Comité des Droits de l'Enfant des Nations unies a rappelé récemment que les données recueillies sur les enfants ne doivent être utilisées qu'à des fins de protection et que leur utilisation dans un objectif de contrôle de l'immigration devait être interdite.

Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même, et nous sommes loin d'être les seuls, bien heureusement, considérons que ce fichier est une atteinte grave à la vie privée et contraire au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, au droit à la protection et au principe de non-discrimination.

Un mineur non accompagné est avant tout un mineur en danger, un enfant en danger. Sa protection doit donc passer avant toute suspicion.

Pour quelle raison la France persiste-t-elle à fichier les mineurs isolés étrangers, sans considération de leurs droits fondamentaux ?

Pire encore, la loi asile et immigration a durci les conditions d'enfermement d'enfants, en raison du statut migratoire de leurs parents. Sont également concernés des mineurs isolés.

Nous tenons aussi à rappeler que l'UNICEF, entre autres, a dénoncé les conséquences dramatiques de l'enfermement sur les mineurs qui, même sur une courte durée, les expose à de graves traumatismes physiques et psychologiques.

Alors, si l'État manque à ses devoirs, la Ville de Lyon continuera à veiller sur son territoire, eu égard à ses compétences et à ses moyens humains et financiers, au respect des grands principes de la Convention internationale des Droits de l'Enfant, traité international le plus largement ratifié dans le monde, que Monsieur le Maire a évoqué tout à l'heure.

Si la Journée internationale des Droits de l'Enfant a lieu dans 48 heures, les droits de l'enfant, les droits de tous les enfants doivent être respectés chaque jour qui passe.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Les Écologistes, Monsieur Odiard, c'est à vous pour 5 minutes.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, la COP26 vient de s'achever et nous y étions.

La présence de nos élus, Gautier Chapuis et Philippe Guelpa-Bonaro, y a été remarquée et le sentiment qui domine au sein de notre groupe est contrasté.

D'un côté, des dirigeantes et dirigeants qui n'étaient pas à la hauteur de l'enjeu, incapables d'instaurer des discussions sérieuses et qui avaient pour objectif d'assurer le maintien de la vie sur notre planète. À tel point, vous l'avez rappelé, que le Président de la COP26, Alok Sharma, a fondu en larmes en s'excusant au moment de conclure cette conférence face aux conséquences prévisibles de la hausse des températures envisagée d'ici 2100.

De l'autre côté, des collectivités qui collaborent, une jeunesse, les yeux grand ouverts, qui est dans l'attente que nos politiques bougent. L'Europe et le monde nous regardent, Lyon et la Métropole, avec attention et intérêt, sur nos réalisations et nos projets visant à lutter contre le réchauffement climatique. Que ce soit sur le rafraîchissement urbain ou la mobilité durable, nos élus ont contribué au débat et partagé l'expérience lyonnaise. De Budapest à Manchester, de Liverpool à Niterói au Brésil, des élus du monde entier ont pris connaissance avec intérêt des mesures mises en place dans notre ville sur la résilience alimentaire, la qualité de l'air et la régénération de la biodiversité.

Voilà 500 jours qu'une centaine de Lyonnaises et de Lyonnais, pour la plupart issus de la société civile, se sont mobilisés pour relever le défi de la mandature écologiste, faire de notre Ville un espace de vie plus juste, plus apaisé, plus vert, plus résilient, où chacun et chacune pourront trouver et prendre sa place.

Changer notre cadre de vie à l'aune des enjeux climatiques qui sont les nôtres avec sincérité et objectivité, tels sont nos objectifs. En 500 jours de mandat, de toutes parts, les chantiers ont été entrepris. C'est dans notre rue, dans notre quotidien, dans notre vie de tous les jours que se font les changements. L'école du quartier qui est enfin isolée du chaud et du froid. La rue où piétons, vélos, trottinettes et voitures cohabitent de façon équilibrée. La végétation qui, peu à peu, retrouve sa juste place. La refonte des investissements. Et bientôt le budget participatif.

Après 500 jours, c'est une gestion différente de la Ville que nous proposons, en permettant le dialogue et la contradiction, pour penser ensemble notre Ville.

Nous voulons plus de démocratie, en donnant sa place à la concertation, en questionnant les modes de subvention, en offrant davantage d'équipements culturels, sportifs et de vie sociale et en soutenant activement notre si riche économie locale.

C'est notre bon sens que nous mettons au service de la collectivité, avec un enthousiasme non dissimulé. La ville commence à changer, mais, ayant bien conscience que ce n'est qu'un début, nous sommes heureux et fiers d'écrire la ville de demain avec les Lyonnaises et les Lyonnais.

Enfin, 500 jours, ce sont autant de jours où nos élus se sont mobilisés pour la sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais. On peut citer les actions de proximité menées au quotidien et qui contribuent fortement à la sécurité des habitants dans de nombreux quartiers. Hélas, ces actions ne jouissent pas toutes d'une forte médiatisation.

Nous avons également créé l'Observatoire Lyonnais de la Tranquillité et le Conseil Lyonnais de la Nuit.

Nous investissons aussi de manière conséquente dans la prévention de la délinquance, pour laquelle, cette année, nous avons augmenté le budget de 40 %.

Nous investissons aussi significativement dans la police municipale en créant des postes et en les valorisant et nous parvenons à enrayer l'érosion importante que l'on a observée ces dernières années.

Enfin, le ministère de l'Intérieur a consenti sur demande du Maire de Lyon et du Président de la Métropole il y a un an à renforcer les effectifs de la police nationale de 300 policiers supplémentaires sur la Métropole, dont 144 dès cette année.

On nous parle de rodéos. Lors de notre prise de fonctions, faut-il le rappeler, plusieurs quartiers étaient déjà concernés par ce phénomène, lequel s'est amplifié depuis la finale de la Coupe du Monde 2018.

Est-il aussi nécessaire de souligner que ce phénomène est amplifié par les inégalités grandissantes entre les différents quartiers et les polémiques médiatiques ?

Sur les rodéos, nous agissons de manière responsable, pragmatique. La coordination mise en place entre le Maire de Lyon, le Préfet du Rhône et le Procureur de la République porte déjà ses fruits.

À ce jour, nous dénombrons plus d'une centaine d'interpellations depuis le début de l'année.

Concernant la place Gabriel Péri, la situation est complexe. Elle est dégradée depuis plusieurs années et particulièrement depuis la fin du confinement. Des troubles à l'ordre public récurrents exaspèrent et inquiètent les riverains et le maintien de l'ordre relève de compétences de l'État. Aux côtés des forces de l'État, nous mobilisons l'ensemble des effectifs de la police municipale. Plusieurs opérations quotidiennes y sont menées, conjointement avec la police nationale, la Métropole, les agents des TCL, les douanes, etc. Et il est clair que la situation actuelle ne peut pas durer. Il est tout aussi clair que maintenir une présence massive des forces de l'ordre ne doit pas être une solution durable.

Nous avons mené plusieurs concertations en début d'année. Le plan d'action multisectoriel pour répondre à cette situation complexe a été défini. Sa mise en œuvre est aujourd'hui une priorité pour les services de la Mairie et de la Métropole.

Après une prise de fonctions dans un contexte notamment sanitaire difficile, les élus de notre groupe se sont massivement mobilisés au cours de ces 500 derniers jours. Ils ont pris des mesures fortes, qui ont engagé Lyon dans la transition écologique, des mesures fortes que l'on attendait de la COP26 à Glasgow.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Odiard.

Chers collègues,

Je vous sais impatients de rentrer dans le vif du sujet, mais comme j'ai été interpellé, je me permets de prendre juste un instant pour répondre, notamment à Madame de Montille et à Monsieur Cucherat.

Madame de Montille, vous me demandez de m'engager sur la situation place Gabriel Péri. C'est déjà le cas. J'ai déjà depuis maintenant plusieurs mois fait de ce sujet un projet, oui, un projet majeur de la mandature. Et, ne vous en déplaise, c'est bien pour cela, quand il y a un projet, que j'ai nommé un, en l'occurrence une cheffe de projet, oui. C'est en général comme cela que l'on conduit un projet.

Vous m'invitez à des ateliers de concertation, mais des concertations et des ateliers, nous en avons déjà fait depuis des mois. D'ailleurs, je vous rappelle qu'en juin dernier, Madame la Maire du 7e arrondissement organisait une commission spéciale sur la place Gabriel Péri ouverte à tous les élus du 7e arrondissement, y compris Madame Desrieux, commission à laquelle elle n'est pas venue. Il y avait un élu de l'opposition, Monsieur Graber, qui, depuis, n'est plus élu. Nous avons aussi ouvert le dialogue avec vous. Faut-il venir quand nous vous invitons, évidemment.

Les concertations ont donc déjà très largement eu lieu. Bien sûr, nous continuons le dialogue avec les habitants, les riverains, les commerçants. C'est dans le dialogue continu que l'on fait évoluer les choses.

Vous avez rappelé, Madame de Montille, les différents types de délits que l'on constate quotidiennement malheureusement sur la place Gabriel Péri et, comme vient de le rappeler à l'instant Monsieur Odiard, l'essentiel de ces délits relève de l'ordre public. C'est donc bien une mobilisation de l'État et de ses forces de sécurité, c'est-à-dire de la police nationale, les douanes, comme cela a été aussi rappelé par Monsieur Odiard, dont il est question ici.

Et je réclame en plus de l'obtention des 300 policiers que le ministre Darmanin a concédés il y a maintenant un an pour la circonscription de sécurité lyonnaise, je réclame au ministre et au Préfet des effectifs supplémentaires pour le commissariat du 3e arrondissement depuis des mois. Donc je me réjouis de l'annonce il y a 48 heures du Préfet lui-même du renfort de 30 policiers supplémentaires sur ce territoire. Enfin, cela paie. Vous voyez, cela prend du temps. Nous demandons et nous n'obtenons pas tout de suite, mais à force de demander et de redemander et de redemander encore, je m'en réjouis, le Maire de Lyon finit par être entendu.

Quant à l'étude SUR&TIS, cher Monsieur Cucherat, mais bien sûr que nous l'avons lue, bien sûr que nous l'avons regardée. Je vous rappelle simplement l'une des conclusions les plus importantes de cette étude. Elle dit d'abord que le problème est ancien – tout le monde le sait dans cette salle –, mais surtout que cette situation appelle une réponse globale, qu'il n'est pas simplement question de sécurité. Pour autant, il nous faut bien évidemment – c'est ce que je viens d'évoquer – pas oublier les questions de lutte contre la délinquance, les incivilités, les crimes.

C'est donc non seulement forts de cette étude, mais aussi de nos ateliers de concertation, de nos observations de terrain – et merci d'ailleurs aux élus des deux arrondissements concernés pour leur présence extrêmement importante sur le terrain –, c'est grâce à tout cela que nous avons justement pu concevoir un plan d'action, Madame de Montille, même des plans d'action, puisque nous n'avons pas attendu que vous nous en proposiez. Ils étaient déjà présentés le 30 juin dernier, je vous le rappelle là aussi. Plans d'action qui concernent, au-delà des questions de sécurité, l'aménagement urbain (les travaux vont pouvoir commencer début 2022), un accompagnement social (nous avons depuis plusieurs semaines renforcé l'accompagnement social, notamment auprès des fameux vendeurs à la sauvette dont vous parliez tout à l'heure pour essayer d'en sortir certains, ceux qui le peuvent, de la misère, mais nous avons aussi résolument engagé une action sur les toxicomanies, parce que nous avons aussi constaté que, sur cette place, il y a de véritables problématiques d'addiction et cela appelle des réponses particulières). Je ne vais pas reprendre ici l'ensemble des actions que nous avons déjà pu présenter, qui mériteront certainement au cours des mois qui viennent, avec les habitants, les usagers, les utilisateurs, les commerçants de la place Gabriel Péri et, au-delà, des quartiers Guillotière et Moncey, d'être enrichies, mais nous le ferons grâce à l'action de proximité de Fanny Dubot et de Véronique Dubois-Bertrand. Vous y serez aussi également associés.

Je ne doute pas un seul instant que, lors des Conseils d'arrondissement du 3e et du 7e arrondissement, le sujet de la place Gabriel Péri sera abordé. N'est-ce pas ? De toute façon, c'est systématiquement le cas, en tout cas dans le 3e, je peux en témoigner lorsque j'y prends part.

Mesdames et Messieurs, merci de votre attention. Nous avons déjà pu constater que des sujets d'importance, à la fois des sujets locaux, mais aussi planétaires, avaient déjà pu être discutés en introduction de ce Conseil municipal. Je vous propose maintenant de commencer à rentrer dans le vif du sujet et d'étudier notre ordre du jour.

Projet de délibération n'ayant pu être soumis pour instruction en Commission thématique (dossier n° 2021/1284)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, vous avez reçu le dossier 2021/1284, qui concerne l'approbation d'une charte entre la Ville de Lyon et l'INSEE dans le cadre de l'opération Nuit de la Solidarité et de l'enquête de recensement des personnes sans-abri en 2022.

Ce dossier vous a été adressé dans un délai légal de cinq jours francs avec la convocation à notre séance de ce jour. Pour autant, il n'a pas été possible matériellement de le soumettre préalablement pour instruction à la Commission thématique compétente. Conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur, je vous informe de l'absence d'examen en Commission de ce projet inscrit à l'ordre du jour de notre séance.

Ceci étant précisé, nous allons passer aux désignations.

DÉSIGNATIONS

2021/1185 - Conseil d'administration du collège Georges Clémenceau à Lyon 7e - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement d'un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration du collège Georges Clemenceau à Lyon 7e.

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Raphaël Michaud, en remplacement de Madame Céline de Laurens.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

2021/1186 - Conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Société anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement d'un représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de la Société anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL).

Je vous propose la candidature suivante : Madame Béatrice Gailliout, en remplacement de Madame Laura Ferrari.

Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

2021/1187 - Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon (CCDTE) - Désignation des membres par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Nous procédons à la désignation de six membres titulaires et de suppléants au sein du Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- En membres titulaires, Madame Chloë Vidal, Monsieur Thierry Ricard, Madame Sylvie Palomino, Monsieur Franck Lévy, Madame Malika Bonnot, Monsieur Thibaud Roche ;

- En membres suppléants, Monsieur Emmanuel Viven, Madame Béatrice de Montille, Madame Béatrice Gailliout, Monsieur Ludovic Hernandez, Monsieur Mamadou Sy, Madame Marie Duarte.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus. Je le rappelle : Madame Chloë Vidal, Monsieur Thierry Ricard, Madame Sylvie Palomino, Monsieur Franck Lévy, Madame Malika Bonnot, Monsieur Thibaud Roche, en tant que titulaires, et Monsieur Emmanuel Viven, Madame Béatrice de Montille, Madame Béatrice Gailliout, Monsieur Ludovic Hernandez, Monsieur Mamadou Sy, Madame Marie Duarte en tant que suppléants.

QUESTIONS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Question du Conseil du 1er arrondissement : Requalification de la rive droite du Rhône, piétonnisation de la Presqu'île

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions des Conseils d'arrondissement.

Nous examinons aujourd'hui les questions des 1er, 2e et 3e arrondissements. Je vous donne la parole, Madame Yasmine Bouagga, Maire du 1er, pour votre question. Madame Hénocque, je vous transmets la présidence quelques minutes, je vous prie de m'excuser.

Madame Bouagga, c'est à vous.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Un récent rapport de l'OMS établit le bilan sanitaire de la pollution de l'air. Vous savez à quel point cette question de santé publique nous préoccupe et motive notamment notre engagement pour réaliser des travaux à l'école Michel Servet et réduire la circulation à ses abords.

De plus, une récente décision de justice condamne l'État pour inaction climatique. Nous savons à quel point les déplacements contribuent aux émissions de gaz à effet de serre. La priorité est aux déplacements sobres et c'est pourquoi la Ville de Lyon a mis parmi ses priorités l'apaisement des circulations.

Cet apaisement est favorable à une meilleure répartition des usages de l'espace public qui garantisse la sécurité de chacun, chacune, et l'action Rue aux Enfants de piétonnisation des abords des écoles en est un marqueur emblématique.

À ce jour, plusieurs réalisations ont été effectuées, piétonnisation des abords de l'école Doisneau, opération de piétonnisation événementielle « La voie est libre ». Deux autres projets sont en cours, celui de l'aménagement de la montée Saint-Sébastien, visant à améliorer le confort piéton, et de l'aménagement de la place Sathonay, visant à améliorer la végétalisation de la ville.

Au niveau du 1er arrondissement, nous avons tenu une dizaine de réunions publiques, effectuant un questionnaire sur les mobilités, auquel 478 personnes ont répondu, dont 75 % indiquaient souhaiter davantage de piétonnisation et souhaiter s'impliquer dans la concertation de la mise en œuvre de cette piétonnisation.

Une inquiétude exprimée de façon récurrente est que les transformations des mobilités ne viennent renforcer un processus d'embourgeoisement de la ville, par un renchérissement des prix du logement comme des fonds de commerce et une exclusion des ménages modestes, qui transformeraient les espaces publics en lieux de loisirs et de tourisme au détriment de la vie locale.

Un questionnaire a aussi été effectué auprès des enfants et a fait ressortir la demande d'améliorer leur autonomie, autonomie de déplacement, en les sécurisant vis-à-vis des circulations motorisées, associées au danger et à la pollution. Les jeunes répondants déplorent aussi l'insuffisante action des élus pour favoriser les cheminements des personnes en situation de handicap (handicap moteur, visuel, etc.), sur des trottoirs étroits et encombrés.

La Mairie du 1er arrondissement, vous le voyez, est pleinement engagée dans la démarche d'apaisement des circulations, dans la réflexion sur la réorganisation des mobilités pour réduire les trafics de transit et améliorer le partage de la voirie, et enfin améliorer le cadre urbain et son adaptation au changement climatique.

Deux programmes d'envergure concernent le 1er arrondissement, le projet de requalification de la rive droite du Rhône d'une part et le projet de piétonnisation de la Presqu'île d'autre part.

Lors d'un précédent Conseil en 2020, nous avons adressé déjà une question sur les prochaines étapes de piétonnisation. Or, aujourd'hui, si la concertation publique sur la requalification de la rive droite du Rhône a déjà démarré, avec une première réunion publique qui a eu lieu ici même avant-hier, nous souhaitons aujourd'hui savoir quels seront les périmètres concernés et les visions générales de réorganisation des circulations motorisées sur le périmètre de piétonnisation. Quelle est la stratégie retenue pour enlever le trafic de transit, de provenances multiples, y compris du tunnel de la Croix-Rousse, tout en préservant la haute qualité de desserte en transports en commun (bus et interconnexions métros), ainsi que la facilité d'accès pour les services publics de collecte et de secours et bien sûr la desserte riverains et les livraisons ?

En second lieu, quels leviers sont mobilisables pour intervenir sur les enjeux liés à la maîtrise des effets de ces transformations sur l'habitat et sur l'économie ?

Enfin, quand débutera la concertation publique concernant la piétonnisation de la Presqu'île et selon quelles modalités seront abordés les

divers enjeux dont certains ont été listés ici ?

Je vous demande donc de bien vouloir nous apporter des éléments de réponse pour le 1er arrondissement.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Bouagga.

Pour vous répondre, Monsieur Lungenstrass, je vous cède la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie pour ces questions qui me donnent l'occasion de parler ici de ce projet emblématique de notre mandat. Je souhaiterais d'abord saluer votre engagement et l'engagement de l'ensemble des élus du 1er arrondissement. Vous êtes toutes et tous pleinement au contact des habitantes et habitants, notamment lors des diverses consultations ou concertations – vous avez pu le rappeler –, mais aussi pleinement au travail pour améliorer la qualité de vie dans l'arrondissement pour une vie plus équilibrée, un cadre de vie apaisé, le maintien de la mixité et diversité qui fait la richesse du 1er.

Vous l'avez mentionné, nous avons déjà pu initier beaucoup de projets, que ce soit pour donner davantage de place aux piétons, particulièrement à l'étroit dans les Pentès, végétaliser l'espace public dans un arrondissement carencé ou encore construire mieux.

Ce sont ces actions-là qui nous permettront d'être à la hauteur des enjeux climatiques et de santé publique, alors que se termine la COP26 avec un goût amer et que l'OMS publie de nouveaux seuils pour les polluants de l'air suite à un nouveau tour d'horizon scientifique.

Je suis ravi que vous soyez pleinement engagés dans cette démarche avec les projets de proximité, rapides et efficaces à mettre en œuvre. Nous avons en parallèle de grandes ambitions avec nos collègues métropolitains, en particulièrement sur la rive droite du Rhône.

Cela fait quelques jours que la concertation est ouverte pour définir ensemble les usages souhaitables et ainsi acter une programmation qui permette aux Lyonnaises et aux Lyonnais de se réapproprier cet espace public sacrifié et retrouver le lien avec le Rhône.

Si certaines réalisations verront le jour d'ici quelques années, il est certain que l'intégralité des 2,5 kilomètres se transformera progressivement. Néanmoins, aujourd'hui et jusqu'à fin décembre, nous construisons ensemble la vision pour ce projet d'ampleur d'aménagement dans la mandature.

Il répond à un double enjeu, qui est à la fois de permettre aux habitants de retrouver plus d'espace public pour leur usage tout en avançant sur la transition des mobilités, car nous le savons, et toutes les expériences dans les grandes villes du monde entier le montrent, c'est en développant les différentes alternatives à la voiture individuelle que nous permettrons aux milliers de personnes empruntant cet axe seules dans leurs voitures pour rejoindre le centre de la Métropole de changer de mode de déplacement.

C'est ce que nous avons engagé avec la Métropole de Lyon, avec le SYTRAL et d'autres partenaires, avec un plan d'action et des efforts sans précédent. À ce propos, les nouveaux bus efficaces, extrêmement qualitatifs et confortables, notamment sur la ligne C13, permettent d'améliorer significativement la desserte en Presqu'île et dans l'ouest des Pentès de la Croix-Rousse.

Nous observons également une croissance de l'usage du vélo et pourront dans le cadre des projets à venir améliorer tant la cyclabilité que repenser certaines lignes de transports en commun.

Alors, entre la place Carnot et le haut des Pentès, il s'agira pour nous d'améliorer le cadre de vie en presqu'île, d'abord pour les habitants bien sûr, avec une Presqu'île agréable et plus végétale, un équilibre entre un hypercentre dynamique et un lieu accueillant les familles et un effort sans précédent mené pour limiter la flambée des prix locatifs ou à l'achat et maintenir un commerce de proximité notamment indépendant, divers et favorisant le lien social.

Ainsi, en 2022 démarrera le processus de concertation pour améliorer à court et moyen terme le cadre de vie en presqu'île pour les habitants comme déjà évoqué, mais également pour les visiteurs. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population métropolitaine a accès en moins de 30 minutes à la Presqu'île en transports en commun, 81 % en moins de 45 minutes.

Avec notre plan d'action pour plus de transports collectifs et notre plaidoyer en faveur du développement du ferroviaire, cela devrait encore s'améliorer dans le futur. Les parkings publics aux abords sont nombreux, d'autres bien embranchés avec des tramways ou métros et le covoiturage est en plein essor.

Cette accessibilité à une échelle macro doit aussi se retrouver localement, donner plus de place aux piétons et davantage de sécurité, en particulier pour les familles et leurs enfants.

En somme, nous déployons ensemble toute une constellation du bien vivre en presqu'île, parfois avec des actions rapides, parfois avec des projets au plus long cours. C'est ainsi que nous arriverons à préserver la santé humaine, le climat et à améliorer la qualité de vie à Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lungenstrass.

Question du Conseil du 2e arrondissement : Propreté de la voirie et des espaces verts sur le territoire du 2e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la question du 2e arrondissement. Monsieur Pierre Oliver, c'est à vous.

Mme VERNEY-CARRON Florence : Monsieur le Maire, Pierre Oliver étant absent, c'est moi qui vais présenter la question du 2e arrondissement.

M. LE MAIRE : Au temps pour moi, je n'avais pas vu qu'il était parti.

Mme VERNEY-CARRON Florence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cela vient d'être appelé, le 2e arrondissement, qui constitue le cœur de Lyon est très emprunté chaque jour par des riverains, des visiteurs, des touristes, des salariés d'entreprises. Tous traversent l'arrondissement. Le 2e arrondissement est la vitrine de la Ville de Lyon et, en ce sens, il doit renvoyer aussi une très belle image.

De plus en plus, en Mairie du 2e arrondissement, nous recevons des plaintes de la part des riverains, mais également de personnes de passage, concernant la propreté de notre arrondissement. Les quais sont notamment concernés, ainsi que certaines places emblématiques, mais la problématique est rencontrée dans l'ensemble des rues.

Au-delà des nuisances causées aux riverains, le manque de propreté de certaines zones renvoie une image déplorable du territoire et de notre Ville en général.

Malgré le fait que cette compétence appartienne à la Métropole, la Ville de Lyon se doit d'accompagner les arrondissements dans cette démarche, mais c'est également le rôle des Mairies d'arrondissement, en tant qu'élus de première proximité, de faire remonter ce type de problématiques auprès de la Mairie centrale.

Ainsi, Monsieur le Maire, comment la Mairie centrale compte-t-elle accompagner les Mairies d'arrondissement pour garantir une propreté de nos rues et de nos places ? Quelles mesures entendez-vous prendre avec votre homologue métropolitain pour améliorer la qualité de vie des riverains dans notre Presqu'île ?

M. LE MAIRE : Merci, Madame Verney-Carron.

Pour vous répondre, Monsieur Husson, je vous cède la parole.

M. HUSSON Nicolas, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous le savez, le Maire de Lyon et son exécutif se sont engagés à améliorer la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais au plus près de chez eux, de leurs quartiers.

Si nous mettons tout en œuvre aujourd'hui pour offrir des espaces publics plus apaisés et végétalisés, la question de la propreté n'est pas oubliée, bien au contraire.

Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous, les problèmes de propreté peuvent nuire à l'image de notre Ville et au cadre de vie des habitants. Sachez que la question des déchets et de la propreté des espaces publics n'est pas prise à la légère, car notre politique s'applique à lutter contre la pollution sous toutes ses formes, qu'elle soit dans les zones naturelles ou anthropisées, et c'est une de nos priorités.

Mais attention, soyons raisonnables, ne nous trompons pas de combat. Entendre ou lire dans la presse aujourd'hui encore des propos tels que « Lyon n'a jamais été aussi sale » ou « les herbes folles, ça fait sale », cela m'étonne et m'interroge, alors que la gestion différenciée de nos espaces verts (parcs, jardins) n'est pas nouvelle et est parfaitement admise par la population pour favoriser la biodiversité.

Aujourd'hui, vous nous faites part d'une hausse du nombre de plaintes de la part des riverains du 2e arrondissement concernant la propreté. En ce sens, j'ai interrogé la Métropole qui nous a fourni différentes données concernant ce sujet.

Tout d'abord, l'analyse des réclamations et signalements concernant la propreté et le nettoyage, ce que l'on appelle le suivi des réclamations GRECO. En effet, dans le 2e arrondissement, une très légère hausse de 5 % se fait ressentir en 2021 par rapport aux années 2019 et 2020, tout en restant inférieur à l'année 2018. Quand on regarde en détail ces chiffres, il y a une hausse des réclamations pour les années précédentes pour les motifs suivants : déchets divers (+ 30 %), déjections canines (+ 37 %). Au contraire, il y a une baisse des réclamations concernant les dépôts sauvages (- 4 %), les déchets sur la chaussée (- 13 %) et une baisse de 68 % des réclamations concernant les corbeilles débordantes. Donc tout cela est à relativiser.

Les évolutions sont très hétérogènes selon les quartiers. Le nombre de plaintes des riverains est en hausse dans certains quartiers, comme les quartiers de la Presqu'île ou le 9e, si l'on regarde à l'échelle de l'ensemble de la Ville, mais est en baisse dans le 3e, le 7e, le 6e, par exemple.

J'ai également les chiffres pour le baromètre de la propreté, étude issue d'une enquête réalisée auprès des Grands-Lyonnais sur le ressenti de la propreté, la dernière datant de 2018 et la prochaine ayant lieu en 2022. Le résultat montre une chose assez intéressante. Dans le 2e, en 2018, il y avait plus de 73 % des habitants satisfaits, soit le meilleur taux de satisfaction de Lyon. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, nous recevons moins de plaintes et de réclamations qu'en 2018. J'en déduis par conséquent que le taux de satisfaction doit donc être au moins égal aujourd'hui.

À l'échelle de la Ville, le dernier baromètre montre que 60 % des habitants ont une impression plutôt bonne de la propreté dans le quartier. Ce chiffre reste stable depuis 2011.

Enfin, j'ai les derniers chiffres de l'audit qualité, qui porte sur les contrôles sur les conventions qualité-propreté. Cet audit est réalisé auprès des prestataires et permet d'alerter les subdivisions voirie s'il y a des dysfonctionnements majeurs et répétés au niveau des caniveaux, des corbeilles, des bandes plantées, etc.

Le 2e arrondissement obtient les meilleurs résultats de ces dernières années en 2021, cette année donc, et l'on constate une amélioration des résultats à l'échelle de la Ville.

Pour conclure, ces trois indicateurs (audit qualité, baromètre propreté et analyse des réclamations GRECO) nous montrent des résultats plutôt bons, hétérogènes certes à l'échelle de la Ville, mais rien d'alarmant dans le 2e arrondissement, bien au contraire.

Et pourquoi avoir autant d'inquiétudes aujourd'hui sur la question de la propreté de votre arrondissement, alors qu'il y a moins de deux mois, Monsieur François Royer, Adjoint à la Nature en Ville et à la Propreté du 2e arrondissement, témoignait lors d'une rencontre avec les équipes de subdivision du secteur lors d'un déjeuner de toute sa satisfaction dans ce domaine ?

Aujourd'hui, la Métropole change certaines de ses pratiques pour la propreté de nos espaces publics, avec une démarche de préservation de la ressource en eau, fin 2021 également une politique tout à fait incitative vis-à-vis des mégots jetés sur la voirie et enfin un point relatif à la propreté de l'espace public, la question des déjections canines. Sachez que la Métropole met en place depuis déjà près de deux ans une mallette pédagogique et des actions de sensibilisation aux nouveaux acquéreurs de chiens, pour les sensibiliser à l'éducation canine et à la propreté. Les Mairies d'arrondissement sont bien sûr invitées à s'impliquer pleinement dans ce programme par une démarche volontaire.

La propreté est un sujet important pour l'image de la Ville, mais aussi pour des questions sanitaires et de pollution, nous avons tous un rôle à jouer. Nous pourrions toujours essayer de déployer des moyens humains supplémentaires, de nouvelles techniques, de nouvelles technologies, mais la Ville et les arrondissements peuvent travailler ensemble à la sensibilisation, à l'éducation, à l'information. Ces missions doivent se faire en proximité, à l'échelle de nos quartiers, auprès des habitants, des restaurateurs et des commerçants.

Si la Métropole doit veiller à maintenir le meilleur niveau possible de propreté de nos espaces publics, c'est avec elle que nous devons travailler pour changer les comportements et sensibiliser les habitants.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Husson.

Question du Conseil du 3e arrondissement : Thématique sociale à l'approche de l'hiver

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Madame Véronique Dubois-Bertrand, Maire du 3e arrondissement, pour sa question. C'est à vous, Madame la Maire.

Mme DUBOIS-BERTRAND Véronique, Maire du 3e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Un certain nombre d'éléments de réponse ont déjà été apportés à la question du 3e arrondissement, que je vais tout de même vous poser.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Nous avons vécu et nous vivons encore une période difficile, très propice à la paupérisation de la population. De nombreuses personnes ont été victimes de la crise sanitaire ou contraintes de fuir la guerre, les régimes totalitaires ou la misère.

C'est donc malheureusement sans surprise que nous constatons que le sans-abrisme progresse. La Ville est, et depuis longtemps, saturée, aussi bien au niveau du bâti disponible qu'au niveau des dispositifs de prise en charge. Et aujourd'hui, l'hiver approche à grands pas.

La trêve hivernale permettra à certains foyers, qui basculent actuellement dans la pauvreté, de rester au chaud pendant les prochains mois. Les aides octroyées par la Ville permettront elles aussi de retarder le basculement de certains autres foyers.

La Ville de Lyon a déjà fait de grands pas dans l'égalité d'accès à l'alimentation de qualité, notamment grâce à son nouveau pôle alimentaire qui réunit le restaurant social, la Tablee des Gones, l'épicerie sociale, le Panier des Gones, et le tiers lieu, la Cuisine des Gones, dans le 3e arrondissement.

Légal accès à l'hygiène est un autre objectif auquel s'attèle la Ville de Lyon, grâce au projet d'un pôle d'hygiène, qui est si cher à notre arrondissement.

Légal accès à un toit reste le plus grand des défis à relever. Bien que ce défi corresponde à une compétence de l'État, la Ville de Lyon agit pour faciliter l'accès à l'hébergement en faisant le lien entre le CCAS, les MDMS et la Maison de la Vieillesse sociale.

La mise à l'abri des enfants scolarisés avait été réalisée l'année dernière grâce au financement de nuitées dans les hôtels de l'agglomération. Cette solution, qui avait l'avantage de permettre une rapidité d'action, ne peut pourtant être considérée comme satisfaisante.

J'aimerais savoir, Monsieur le Maire, quels sont les moyens d'action que la Ville peut mettre en œuvre aux côtés de la Métropole pour l'hébergement et la mise à l'abri des familles à la rue.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, Madame Sandrine Runel, je vous cède la parole.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Je vous remercie, Monsieur le Maire et Madame la Maire.

Effectivement, des éléments de réponse ont déjà été apportés, mais je tenais à vous remercier particulièrement pour cette question, qui constitue, comme vous le savez tous, une préoccupation majeure pour la Ville.

Si la compétence hébergement, comme cela a été rappelé, ne relève pas des compétences de la Ville, mais bien de celles de l'État et de la Métropole de Lyon, nous ne pouvons nous contenter de renvoyer ces interlocuteurs dos à dos et nous devons donc y prendre notre part.

Je rappelle que la politique municipale volontariste de lutte contre la précarité est alignée sur les valeurs de la Déclaration des Droits des Personnes sans-abri élaborée par la Fondation Abbé Pierre. Elle se décline notamment au travers de l'axe « Ville hospitalière » du projet social du CCAS de Lyon et s'inscrit dans le cadre également de la convention pluriannuelle d'objectifs et d'engagements mutuels en matière de résorption du sans-abrisme et d'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri, qui a été signée récemment entre l'État, la Métropole de Lyon et la Ville.

C'est pourquoi la Ville s'engage fortement pour contribuer à l'effort collectif en travaillant selon deux directions, tout d'abord participer à une meilleure connaissance du phénomène et identifier les situations les plus préoccupantes et, deuxièmement, mettre à disposition du bâti pour augmenter la capacité d'hébergement.

Sur le premier point, la Ville organisera le 20 janvier prochain, le 20 janvier 2022, une première Nuit de la Solidarité pour décompter le nombre de personnes à la rue et mieux comprendre leurs besoins.

Par ailleurs, nous assurons également un suivi des situations les plus préoccupantes. Nous avons mis en place, et cela a déjà été dit, avec Stéphanie Léger, Adjointe à l'Éducation, une équipe resserrée entre le CCAS et la Direction de l'Éducation. Elle a pour objectif de nous alerter sur les familles avec enfants qui sont sans solution d'hébergement. Cette démarche inédite permet de faire le relais avec les institutions compétentes et d'ouvrir, si tel n'était pas le cas, le droit de ces familles.

Sur ce point, je sais particulièrement, Madame la Maire, votre attachement et celui de vos élus à la prise en charge de ces familles.

Sur le deuxième point et la mise à disposition du bâti de la Ville, je tiens à saluer le travail mené par Sylvain Godinot avec la DCI pour recenser le patrimoine vacant de la Ville, ainsi que Raphaël Michaud sur la question du logement social. Cet effort considérable nous offre une meilleure lisibilité et permet des opportunités.

Notre patrimoine vacant, que nous découvrons chaque jour, est une richesse et il faut autant que possible le mobiliser à destination des personnes les plus précaires.

Je rappelle en ce sens que 300 places ont été mises à disposition pour la période hivernale précédente, entre l'auberge de jeunesse, l'hôtel social Riboud et l'établissement Viricel.

Suite à la crise des mineurs isolés de l'été 2021, près d'une quarantaine de jeunes sont mis à l'abri également dans des bâtiments de la Ville qui étaient vacants précédemment et non utilisés et dans des résidences autonomie.

Depuis la rentrée, plusieurs situations de familles sans toit ont été réglées dans des bâtiments également disponibles de la Ville, ainsi que dans des bâtiments qui nous ont été mis à disposition par les bailleurs sociaux.

Nous avons bien pris acte à regret de la circulaire ministérielle du 26 mai 2021, relative au pilotage de l'hébergement et à sa programmation, qui met fin à la gestion calendaire de l'hébergement d'urgence et a donc pour l'instant comme conséquence de ne pas créer de places supplémentaires pour l'hiver 2021-2022. Cela a été réaffirmé par la ministre Wargon et nous le regrettons fortement au regard des situations et des tensions sur notre territoire.

Toutefois, nous travaillons avec les services de l'État au local sur le plan Zéro Enfant à la Rue de la Ville. Nous travaillons également sur la mise à disposition de bâtiments dans d'autres arrondissements et je remercie encore une fois l'ensemble des élus, notamment les Maires d'arrondissement, qui recherchent à l'intérieur de l'arrondissement des solutions pour permettre justement un hébergement au plus grand nombre.

Au travers de ce dispositif Zéro Enfant à la Rue, en cours de construction et qui sera présenté lors du prochain Conseil municipal, la Ville de Lyon s'engage donc à participer à la mise à l'abri temporaire de ces familles dans l'attente d'une solution d'hébergement et de logement en ne se limitant pas seulement à la période hivernale. Notre Ville veut s'engager sur une véritable politique hospitalière en la matière et, pour ce faire, je sais pouvoir compter sur, Madame la Maire, votre équipe au sein du 3^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

2021/1246 - Cinquième rapport de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon 2019-2020

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen de notre ordre du jour. Nous commençons par le rapport de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon. Sur ce sujet, Madame Delaunay, je vous cède la parole.

Mme DELAUNAY Florence, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je vais intervenir aujourd'hui sur deux dossiers, le handicap et l'égalité femmes-hommes, et, au préalable, je tiens à remercier toutes les élus, tous les élus, qui portent aujourd'hui le ruban blanc en signe de soutien, par-delà les clivages politiques. La lutte contre les violences faites aux femmes mérite ce soutien et, de tout cœur, je remercie toutes celles et tous ceux qui le portent.

Je vais commencer par l'avis favorable de la Commission pour le cinquième rapport de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon, qui portait sur les années 2019-2020.

Je rappelle donc que la CCA est une commission extramunicipale obligatoire, qui réunit entre autres les associations de personnes en situation de handicap, les élus délégués des neuf arrondissements, des universitaires et des experts, ainsi que les services concernés de la Ville de Lyon, dont la Mission Égalité.

Ce rapport constitue une obligation réglementaire. Il est présenté en Conseil municipal et fait des propositions utiles, de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Les rapports de la Commission communale pour l'accessibilité ne représentent pas l'ensemble de la politique de la Ville en matière de handicap, mais seulement les activités de la Commission et permettent de montrer le dynamisme de cette CCA et de détailler ses champs d'intervention.

Ce cinquième rapport est donc marqué par le bilan de la CCA engageant l'ancienne équipe municipale jusqu'à fin juin 2020 et les débuts du nouvel exécutif depuis juillet 2020.

Ce rapport se divise en quatre parties.

Le premier volet détaille les structures et les missions de la CCA.

Le second volet évoque l'ordre du jour des séances plénières qui se sont tenues en 2019 et en 2020.

Le troisième, celui sur lequel je m'attarderai un peu plus, dresse le bilan des groupes de travail techniques de la CCA. Je tiens à rappeler ici que ces groupes de travail associent les représentants des associations des personnes en situation de handicap et des représentants des services de la Ville. En 2019, ces groupes de travail étaient au nombre de trois, ils sont passés à quatre en 2020. Ces groupes de travail concernent d'abord les établissements recevant du public, ensuite les aménagements urbains. Pour le troisième groupe, il s'agit de la culture avec un travail sur l'agenda de l'offre culturelle accessible de la Ville de Lyon. Le groupe accessibilité numérique, qui est également nouveau, a permis de développer l'offre Accéo en 2021.

Toutes ces politiques publiques sont conçues, élaborées et pensées avec les représentants des associations en lien avec le handicap. La CCA est une instance vivante et dynamique où s'élaborent de nombreux travaux, grâce à l'implication des agents de la Ville, organisés dans le cadre de la Mission Égalité, dont je salue ici le travail, l'efficacité et le dynamisme.

Ce dynamisme permettra d'envisager la création d'un cinquième groupe de travail, cette fois-ci en liaison avec le sport et l'activité physique pour les personnes en situation de handicap.

Enfin, car il reste un dernier volet, le dernier volet de ce rapport de la CCA se focalise sur la gestion de la crise sanitaire pour les personnes en situation de handicap.

Durant l'année 2020, les agentes et les agents se sont mobilisés pour répondre aux problématiques particulières aux personnes en situation de handicap. La Ville de Lyon a par ailleurs accordé une aide financière d'urgence aux associations porteuses de la thématique.

En conclusion, je rappelle que cette CCA est une commission vivante, dynamique, où s'élaborent des projets pertinents et primordiaux.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Delaunay.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Blanc, c'est à vous pour 9 minutes.

Mme BLANC Françoise : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La tenue de la Commission communale d'accessibilité a pour vocation d'être un lieu d'échange et de concertation où se prennent des décisions clés pour l'amélioration de l'accessibilité d'une ville.

Les sujets sont ainsi abordés lors de deux assemblées plénières annuelles par 142 membres et associations concernées, traitant de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports.

12 millions de Français sont touchés par le handicap, dont 1,5 million ont une déficience visuelle et 850 000 personnes une déficience qui peut être réduite, mais certes invalidante. Ce chiffre augmente cependant tous les ans en raison des tests de laboratoire effectués et des dépistages cognitifs plus précoces.

Un peu d'histoire. Les hôtels-Dieu, au Moyen-Âge, ont vu le jour pour accueillir les infirmes, les miséreux. En 1656, Louis XIV fonde la réputée Salpêtrière, qui reçoit alors mendiants, femmes dépravées, enfants fugueurs. C'est l'aspect social. L'institution des Invalides accueille les soldats blessés ou âgés. La célèbre Cour des Miracles regroupe tout ce que Paris compte de handicapés, de misérables, ceux dont les traumatismes se gomment comme par miracle à la nuit tombée, ce qui fait dire à notre illustre Victor Hugo : « Le boiteux marchait droit, l'aveugle voyait, le sourd entendait, les vieillards même étaient rajeunis. » La succession des guerres invalidantes, meurtrières, a condamné toutes les familles à vivre l'horreur sur les champs de bataille, mais aussi souvent en leur propre demeure.

Il a fallu attendre le XXe siècle pour que Jacques Chirac, alors Premier ministre, fasse adopter une loi sur le handicap en 1975, la seconde loi en 1987, portée par le même Premier ministre concerne l'emploi, l'insertion au et par le travail des personnes handicapées. Enfin, la loi du 11 février 2005, Jacques Chirac étant alors Président de la République, s'est révélée être la loi fondatrice, d'où ces propos émouvants : « En devenant plus accueillante aux personnes handicapées, la société sera en réalité plus accueillante à tous. » Le Président Chirac a ainsi été le père des lois handicap.

N'oublions pas également que le Professeur Jean-Michel Dubernard, à qui nous avons rendu hommage lors du précédent Conseil municipal, fut le Président du Conseil scientifique de la Fondation Chirac pour le Handicap. Je souligne que la droite n'a jamais occulté le volet social qui accompagne l'acte médical et je déplore que la gauche qui se veut le chantre du social ne le reconnaisse guère.

Revenons désormais à ce cinquième rapport d'activité 2019-2020.

En cette Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, il importe de mesurer l'engagement de la Ville dans ce domaine. Au 31 décembre 2020, le taux d'emploi des personnes porteuses de handicap dans les services de la Ville est de 8,6 %, quand l'obligation d'emploi est de 6 % comme dans le privé. C'est bien, mais on peut toujours mieux faire, puisqu'une collectivité du sud de la Presqu'île affiche un taux de 9,51 %.

Vous nous dites que 1 169 enfants handicapés ont été scolarisés dans les écoles de la Ville de Lyon. L'intérêt est encore d'en connaître la répartition par arrondissement. Combien n'ont pu être accueillis alors que les chiffres nationaux expriment une prévalence qui a triplé en dix ans ? Quel est l'intérêt d'avoir un élu par arrondissement en qualité de participant à la session plénière si nous ne possédons pas le retour de terrain ?

Dans le rapport sur l'exécution de l'Ad'AP, il serait bon de connaître le degré d'avancement dont vous faites état, ainsi que quelques indicateurs sur les ERP des arrondissements.

La CCA est chargée de répondre sur l'accessibilité en matière de voirie et de transport, compétences métropolitaines, alors que le bâti est de la compétence de la Ville. Il existe ainsi une dépendance de la Ville à la Métropole sur ces sujets et nous aurions aimé apprendre les volontés d'action de la Métropole sur ces deux mêmes sujets, dont vous avez sûrement connaissance. N'oublions pas que ce sont les Mairies d'arrondissement qui reçoivent les doléances des administrés et non la grande sœur de notre Ville, je veux dire la Métropole.

Ce sujet pourrait d'ailleurs être évoqué lors de la mission d'information parlementaire que le Sénat va engager sur le fonctionnement de la Métropole de Lyon suite à un amendement qu'Étienne Blanc avait déposé dans le cadre de la loi 3DS.

Le besoin de clarification des compétences est réel, la CCA totalise 142 membres, dont 61 associations sur ce mandat, et 137, dont 62 associations sur le mandat précédent. Sur ce total :

- lors de la Commission du 7 mai 2019, 34 personnes étaient présentes, représentant 24,82 %, 16 associations, soit 25,81 %,
 - le 17 septembre 2019, 21 personnes, soit 15,33 %, 14 associations, soit 22,58 %,
 - le 21 février 2020, 28 personnes, soit 20,44 %, et 17 associations, soit 27,42 %.
- La palme vous revient cependant, car, sous votre mandat, Monsieur le Maire, le 13 novembre 2020, 37 personnes participaient, soit 26,06 %, et 26 associations, soit 42,62 %. Un effet nouveauté peut-être ? Je l'ignore.

Ce taux de participation très faible ne peut qu'interroger sur l'intérêt ressenti par les membres participants. Une remobilisation paraît essentielle.

La participation de deux associations, la Ville à Vélo et la Maison du Vélo, m'a fait sourire. Je n'en vois pas trop la pertinence quand les fauteuils roulants ne peuvent avoir un déplacement convenable, quand les malentendants n'entendent pas le signal du passage aux feux tricolores, signal sonore qui manque à tous les croisements, quand les aveugles n'ont pas d'aides au déplacement gravées dans le sol. La promotion du vélo reste majeure, quelle que soit la situation et le degré du handicap, je n'avais pas saisi que l'on allait pouvoir faire pédaler un pied bot ou un cul-de-jatte. Trêve de plaisanteries. Ne vous en déplaise, il me convient de l'exprimer.

Même si cela ne concerne pas la Commission d'accessibilité, n'oublions pas que le handicap n'est pas seulement un handicap moteur, il touche également l'aspect mental et nous souhaiterions que la CCA connaisse un élargissement et se saisisse du sujet de l'écriture inclusive. Si le combat pour l'égalité hommes-femmes est juste, sa traduction dans l'écriture inclusive nous paraît très primaire. Il est d'ailleurs un constat alarmant que nombre de citoyens ne possèdent pas les premiers rudiments de notre langue française.

Dans les années 2010, on a tenté de simplifier l'expression écrite, cela n'a guère abouti. Se substituant à l'écriture classique est arrivée l'écriture dite inclusive. Celle-ci est un ensemble de principes scripturaux visant à une représentation égale des hommes et des femmes. Cette volonté a été portée par un mouvement féministe de troisième génération qui cherche à démasculiniser notre expression. Messieurs, prenez garde, c'est une première brèche dans la voie du discrédit, dans la voie de la déconsidération. Quant à nous, Mesdames, chères collègues, avons-nous réellement besoin d'affirmer par ce biais notre égalité, voire notre supériorité dans l'espèce humaine ? Ce mouvement sexiste est d'un total nombrilisme. J'aurais plus de considération s'il exerçait son talent dans la compréhension, dans l'acceptation de son alter ego avec toutes ses différences.

Vous l'avez compris, je suis résolument opposée à l'écriture inclusive, car elle complexifie à loisir la compréhension d'un message conduisant parfois à une réponse qui se veut inadéquate. La difficulté dans la communication se surajoute, c'est un élément de discrimination négative dont font état le milieu médical et les associations d'aide aux personnes handicapées. Pitié, sachons pour une fois écouter les experts. Favorisons l'inclusion dans la ville de ces êtres que l'on dit et que l'on sait être différents, mais qui méritent tout notre respect.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Blanc. Eu égard à votre enthousiasme pour le sujet, je ne vous ai pas interrompue, Madame Blanc, mais je demande à l'ensemble des intervenants aujourd'hui de bien respecter les temps de parole, pour lesquels il y a eu un accord pris il y a quelques

jours. Merci, s'il vous plaît, de faire attention.

Pour le groupe Les Écologistes, Madame Prin, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PRIN Isabelle : Monsieur le Maire,

Chers collègues élus,

Chers concitoyennes et concitoyens concernés par le handicap,

Nous, Écologistes, sommes particulièrement sensibles à la question du handicap et mobilisés pour permettre l'inclusion et la pleine participation citoyenne de toutes les personnes concernées. Pas seulement parce que nous sommes un certain nombre dans cette mandature, à commencer par notre Maire, à avoir travaillé au service des personnes en situation de handicap, mais bien parce que la façon dont nous traitons les personnes les plus fragiles est révélatrice de nos valeurs : le souci et le respect de la dignité humaine, la liberté d'expression et d'action, l'égalité des chances et la fraternité entre toutes et tous à tous moments de la vie.

L'acceptation de la fragilité nous humanise. Permettre à toute personne, quelles que soient ses fragilités, de vivre dignement et de mettre ses talents et ses compétences au service de tous nous est indispensable et nous honore. Nous ne voulons plus d'une société qui considère les personnes comme des objets, qui exclut ou rejette ce qui est un tant soit peu abîmé ou cassé.

Ce cap d'une société 100 % inclusive, nous en sommes encore très loin. Au-delà de la loi et des droits, cela implique une véritable volonté politique et des moyens, comme le montrent les difficultés actuelles dans l'Éducation nationale au plan national au sujet de l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

C'est en 2015 que 100 % des établissements recevant du public devaient initialement être rendus accessibles selon la loi, échéance finalement reportée de 9 ans devant la lenteur de la mise en œuvre.

À Lyon, des efforts réels ont été faits sur l'accessibilité de l'offre touristique et des institutions culturelles, couronnés par le premier Prix européen des Villes accessibles en 2018.

Mais lorsque nous sommes arrivés à la Mairie en 2020, seulement 11 % des ERP étaient accessibles, les institutions culturelles ne représentant que 88 établissements sur les 700 ERP de la Ville et, dans la délégation qui me concerne, seulement 15 % des bâtiments scolaires sont aujourd'hui pleinement accessibles.

Compte tenu du retard accumulé, il nous sera malheureusement impossible d'atteindre les 100 % à l'échéance légale. Nous redoublerons néanmoins d'efforts avec un objectif de 45 % des ERP mis aux normes d'ici 2024.

Et les handicaps ne sont pas tous visibles. La mise en accessibilité ne concerne pas que les bâtiments ou la voirie. À l'ère de la digitalisation des services publics, l'information numérique doit aussi devenir accessible. J'ajoute, pour Madame Blanc, accessible et inclusive, oui, c'est possible, avec des formulations épicènes, englobantes ou détaillées.

Ainsi, ce sont 100 % des sites Internet de la Ville de Lyon que nous voulons rendre accessibles d'ici 2026, grâce à la création du quatrième groupe de travail de la CCA et d'un demi-poste de chargé de mission.

L'approche participative que nous renforçons, l'élargissement des acteurs impliqués dans la CCA nous permettront d'avancer significativement vers la ville inclusive que nous voulons. C'est avec vous, les personnes et familles concernées par le handicap, avec votre expertise, que nous allons progresser pour une ville pleinement inclusive où chacune et chacun a sa place.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Prin.

Madame Delaunay, souhaitez-vous apporter quelques compléments sur le sujet ?

Mme DELAUNAY Florence, rapporteuse : Oui, très rapidement et sur un seul sujet, la présence des associations dans le cadre de la CCA.

Je tiens à rappeler que, lorsque nous sommes arrivés en responsabilité, nous avons organisé cette CCA en distanciel, ce qui était un défi majeur pour les services, car vous imaginez à quel point l'organisation d'une Commission communale d'accessibilité à destination de personnes porteuses de multiples handicaps était un véritable défi à relever. À partir de ce jour, nous avons décidé que, lorsque la CCA pourrait s'organiser en présentiel, nous garderions cependant la possibilité du distanciel pour tous les représentants d'associations qui trouveraient cette solution plus confortable pour eux.

Je tenais simplement à dire à Madame Blanc que, si le nombre d'associations présentes dans le cadre de la CCA augmente, ce n'est peut-être pas un coup de chance, mais peut-être le fait que nous leur proposons des options qui correspondent davantage à leurs possibilités de se déplacer ou de ne pas se déplacer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Les interventions étant terminées, je vous invite à voter pour prendre acte de la présentation de ce rapport.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le Conseil municipal a bien pris acte.

2021/1247 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2020

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame Delaunay, c'est de nouveau à vous avec un petit complément de Monsieur Bosetti ensuite.

Mme DELAUNAY Florence, rapporteuse : Je vais présenter l'avis favorable de la Commission pour ce rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2020.

Je rappelle simplement que ce rapport est une obligation réglementaire. Il porte sur l'année 2020, mais il s'inscrit dans un contexte très spécifique, puisqu'il y a eu une crise sanitaire.

Le respect du principe d'égalité est une obligation, un impératif incontournable pour la politique de ressources humaines de la Ville et Monsieur Bosetti pourra compléter mon intervention.

Simplement des précisions du point de vue de l'évolution, ce rapport de situation comparée devient réglementairement un rapport social unique, c'est-à-dire qu'aux données relatives à l'égalité femmes-hommes, il verra ensuite s'intégrer des éléments relatifs au handicap et à la lutte contre les discriminations.

Ce nouveau plan pour l'égalité professionnelle décline 38 actions, Monsieur Bosetti reviendra sur ces éléments. Je tiens simplement à préciser que si, aujourd'hui, l'écart des rémunérations entre les femmes et les hommes à la Ville de Lyon tend à se réduire significativement à statut égal, formation et rémunération, les inégalités constatées sont relatives au fait que les carrières féminines sont moins longues, plus entrecoupées et que les filières ne bénéficient pas jusqu'à ce jour d'un niveau égal de rémunération.

Les actions conduites en 2020 sur le territoire lyonnais montrent une capacité à agir malgré le contexte fortement perturbé et la crise. Les événementiels ont été maintenus (8 mars, 28 novembre). Le Conseil pour l'Égalité a été renouvelé. Il est également à souligner l'importance de la cinquième édition du salon professionnel à l'Hôtel de Ville, donc un salon pour la reconversion professionnelle des femmes, qui a réuni plus de 800 visiteuses en présentiel et plus de 900 en distanciel. La valorisation de la pratique féminine sportive a été également un objet important pour cette période. Je souligne également le soutien exceptionnel à l'association l'Amicale du Nid dans cette perspective de solidarité.

Pour conclure, je tiens à souligner que les nouvelles orientations pluriannuelles, adossées à la mobilisation accrue des ressources permet de dessiner de nouvelles perspectives. Je vais simplement en souligner trois :

- La mise en place d'un budget sensible au genre, qui sera l'une des priorités à déployer en 2021 et jusqu'en 2026. C'est un outil puissant de diagnostic, de mesure et d'évaluation. La budgétisation sensible au genre aide à l'élaboration des politiques publiques, de manière à ce qu'elles soient pertinentes, durables, profitent à toutes et à tous.

- Le second point sur lequel je veux insister est le renforcement des dispositifs de lutte contre les violences conjugales avec le déploiement d'une nouvelle permanence d'accueil en Mairie d'arrondissement et une amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences dans le cadre de la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention.

- Enfin, parmi les ressources mobilisées en 2020, au-delà des ressources humaines de la Mission Égalité, je tiens à souligner l'importance des budgets consacrés aux objectifs d'égalité. En voici quelques éléments : 27 000 euros en 2020 pour la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, 120 800 euros en soutien aux projets et fonctionnement des associations locales agissant pour les droits des femmes et l'égalité, des ressources financières également mobilisées par chacune des délégations, qui soutiennent des projets et des initiatives en faveur de l'égalité, dans le cadre notamment de l'emploi, de l'éducation, du sport et de la culture.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Delaunay.

Monsieur Bosetti, un complément.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai pour ma part sur le seul volet de l'égalité professionnelle, puisque nous portons cet enjeu majeur avec Florence Delaunay pour nos 8000 agentes et agents municipaux.

Alors, revenir sur l'année 2020 quand nous allons bientôt sur l'année 2022 est toujours un exercice un peu compliqué, mais je vais tenter d'en tirer parti pour vous montrer le chemin parcouru.

En décembre 2020, quelques mois seulement après notre installation, nous aboutissons avec les représentants du personnel à un plan d'action égalité professionnelle pour la Ville de Lyon qui est cité dans ce rapport annuel, une quarantaine d'actions concrètes. Et notre Conseil municipal l'adoptait à son tour ici en janvier 2021 et je voulais vous remercier toutes et tous, majorité et opposition, car il commence à porter ses fruits.

Nous évoquons souvent la notion de budget municipal au prisme du genre et nous y sommes. Il vous sera proposé au prochain Conseil municipal un big bang salarial, une revalorisation sans précédent des salaires du personnel municipal et notamment des personnels féminins. Nous allons en effet revaloriser les filières les plus féminisées, filière médico-sociale, filière administrative, filière culturelle, qui étaient jusqu'à présent les moins bien rémunérées au sein de notre collectivité. Infirmières scolaires, assistantes sociales, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, bibliothécaires, bien d'autres métiers plutôt féminins verront leur régime indemnitaire sensiblement amélioré dès 2022.

Et, dans les prochains mois, il vous sera proposé au sein de cette assemblée d'autres avancées sur l'égalité professionnelle, issues de ce plan d'action.

Sur l'obligation qui nous est faite d'un temps de travail annuel pour les agents de 1 607 heures dès 2022, vous pourrez voter très prochainement en faveur d'un bouclier social pour les personnels de première ligne, en reconnaissant la pénibilité de leurs missions et en préservant leur cycle horaire actuel, car ce sont essentiellement des femmes qui œuvrent dans nos écoles, dans nos crèches, dans nos établissements sociaux, dans l'entretien des bâtiments également et qui sont souvent très fortement touchées par l'usure professionnelle en deuxième partie de carrière. Il nous faut les considérer.

D'autres délibérations vous seront encore proposées au printemps. J'en citerai trois : une meilleure couverture santé du personnel, avec un nouveau tarif de mutuelle renégocié pour les familles monoparentales, qui sont souvent des mamans, un dispositif d'alerte également pour les victimes de violences et de harcèlement sexiste au sein de notre collectivité, et enfin, un hébergement d'urgence pour la mise à l'abri de nos personnels victimes de violences conjugales.

Mois après mois, nous transformons nos paroles en actes, mais la parole a aussi son importance. C'est en ce sens que j'ai utilisé tout au long de mon propos l'écriture inclusive, l'écriture égalitaire, car je reste persuadé que les mots sont eux aussi fondateurs de la société qui vient. J'espère cependant n'avoir froissé personne dans l'assemblée.

Je vous invite à voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Béatrice Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Monsieur l'Adjoint,

Monsieur l'Adjoint, merci pour ces futures propositions auxquelles je souscris complètement, ainsi que mon groupe, et nous nous ferons une joie de les voter le moment venu.

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

La lutte pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes est ancienne et malheureusement toujours nécessaire. Nombre d'entre nous ont dédié et continuent de dédier une partie de leur vie pour voir s'accomplir ce nécessaire objectif.

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, le sixième depuis son institutionnalisation au sein de notre collectivité, poursuit le travail engagé par Thérèse Rabatel, qui lui a donné la forme que nous connaissons. Je voudrais en préambule saluer son travail, son engagement et sa détermination.

L'année 2020 dont il est question a été fortement impactée par la Covid-19 et ses nombreuses conséquences. Elle a montré que des avancées en termes d'égalité pouvaient rapidement être remises en cause lorsque notre société est confrontée à des crises majeures. Cela prouve l'actualité et la pertinence du travail que nous menons, mais cela doit également nous amener à le voir plus globalement.

Aujourd'hui encore, les femmes sont trop souvent les principales personnes-ressources pour s'occuper des enfants au sein des familles. Cela impacte leurs conditions de travail, leur épanouissement, leur sécurité. C'est une des constatations du Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie, dont le rapport 2021 est saisissant quant aux conséquences de la crise sur leurs conditions. Ce rapport doit déclencher chez nous une importante prise de conscience.

En tout état de cause, à la lecture de votre rapport, nous considérons que la Ville de Lyon pourrait faire mieux.

Concernant les violences faites aux femmes, la Ville de Lyon s'implique depuis de nombreuses années dans la lutte contre ce fléau, au travers notamment de son soutien à des associations, comme le MAS ou le Nid, qui viennent en aide aux victimes, mais aussi par des actions de sensibilisation et de prévention contre les violences conjugales.

À l'heure où nous avons constaté une augmentation sensible des violences faites aux femmes dans le cadre du confinement, il revient à notre institution de renforcer encore davantage son implication dans cette lutte particulièrement nécessaire et de renforcer sa collaboration avec l'ensemble des villes de notre agglomération pour proposer un maillage plus sécurisant pour les victimes, nécessaire collaboration avec les autres villes dont il n'est aucunement question dans votre document.

De même, compte tenu de l'ampleur des violences constatées, mettre deux nouveaux logements seulement à la disposition des associations nous apparaît être un effort pour le moins mesuré.

Concernant les conditions de travail ensuite, le rapport du CREDOC montre que les femmes ont en moyenne moins souvent accès à un bureau au sein de leur logement pour travailler dans de bonnes conditions, ce qui crée une inégalité quant au déploiement du télétravail.

À l'heure où de plus en plus de salariés de la Ville de Lyon sont contraints de s'éloigner de leur lieu de travail pour accéder à un logement, la question doit se poser de mettre en place une politique volontariste pour leur donner accès à des espaces de coworking proches de leur logement et ainsi leur permettre de bénéficier du télétravail dans de bonnes conditions, car, nous le savons, le télétravail, lorsqu'il permet d'économiser de longs temps de trajet, est de nature à améliorer les conditions de vie des personnes qui en bénéficient.

Un autre point qui nous apparaît important pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes est de valoriser une plus grande implication

des hommes dans la vie familiale. En effet, trop souvent encore, ce sont aux seules femmes que l'on demande de s'adapter à l'arrivée d'enfants.

La Ville de Lyon en tant qu'employeur a un rôle à jouer pour favoriser l'implication des hommes dans la vie familiale. Nous le savons, la grossesse est un événement bouleversant dans la vie d'une femme, mais elle est aussi un événement important dans la vie d'un homme. Même s'il ne porte pas l'enfant, il doit se sentir investi dans ce grand changement si l'on veut qu'il y trouve toute sa place et ainsi favoriser son implication dans la vie familiale.

Dès lors, comment se satisfaire qu'au cours d'une grossesse, le conjoint ne puisse bénéficier que de 6 heures au maximum pour accompagner à trois examens et consultations médicales, alors même que la loi est plus permissive et ne donne aucune limitation de durée pour ces trois examens ? Cela peut passer pour un détail, mais si l'on veut que l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein du cercle familial soit renforcé, il faut aussi favoriser l'implication des pères dès les premiers instants.

De même, le congé paternité est désormais porté à 28 jours. Sur ce sujet, la Ville de Lyon devrait inciter et accompagner les futurs pères à prendre ce temps nécessaire pour bien accueillir leur enfant, ce temps nécessaire pour favoriser un meilleur équilibre familial.

L'égalité entre les femmes et les hommes passe aussi par le fait de favoriser l'implication des hommes dans la vie familiale, implication aujourd'hui encore trop freinée par les employeurs.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliout.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Borbon, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme BORBON Delphine : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je commencerai par saluer le travail des associations engagées sur l'égalité, qui contribuent à apporter des solutions efficaces et pragmatiques et à la cohésion de notre territoire. Parmi celles-ci, certaines se préoccupent des violences faites aux femmes, notamment du harcèlement.

Le harcèlement sexuel ne se limite pas à la sphère privée ou professionnelle, il se trouve aussi dans l'espace public. C'est ce que l'on appelle aussi le harcèlement de rue. On entend par harcèlement de rue les comportements intimidants, insistants, irrespectueux, humiliants, menaçants ou encore insultants adressés aux personnes en raison de leur genre, leur orientation sexuelle, couleur de peau ou situation de handicap.

En 2020, un sondage IPSOS révèle que 81 % des femmes en France ont déjà été victimes de harcèlement sexuel dans les lieux publics. Une autre étude révèle que 25 % des femmes de 18 à 29 ans ont peur dans la rue.

De nombreuses initiatives ont vu le jour sur les réseaux sociaux, pour partager des témoignages de femmes victimes de ces comportements, comportements qui sont loin d'avoir disparu avec les confinements liés à la pandémie, on constate même une augmentation.

Un des premiers témoignages fut celui de Marie Laguerre en 2018 à Paris. Pour rappel, au mois de juillet 2018, la jeune femme en rentrant chez elle fut interpellée par un homme au comportement grossier émettant des bruits à connotation sexuelle. La jeune femme lui répond : « Ta gueule ! » L'homme attrape un cendrier sur la table d'une terrasse, lui jette à la figure et revient lui donner un coup de poing devant témoins.

Quelques jours plus tard, la loi sur les violences sexistes et sexuelles portée par Marlène Schiappa, alors secrétaire d'État chargée de l'Égalité femmes-hommes, est votée.

La France devient en août 2018 le premier pays à pénaliser le harcèlement de rue par des amendes. Le cas de Marie Laguerre est loin d'être unique. Nous avons récemment entendu d'autres témoignages.

À Lyon, au mois de septembre, des jeunes femmes en discussion quai des Célestins, interpellées par trois hommes qui circulaient à bord d'un véhicule, se sont arrêtés puis sont repartis après des échanges de paroles violentes et un jet de liquide sur l'une des victimes. Ils ont pris la fuite.

Une autre histoire il y a quelques semaines, un couple en promenade avec des amis. La jeune femme est interpellée, insultée, suivie, son conjoint intervient, il sera roué de coups.

Ces cas ne sont pas isolés et deviennent trop fréquents. L'espace public appartient à toutes et tous. Certains quartiers de notre ville aujourd'hui sont désertés par les femmes. Elles ne s'y sentent pas en sécurité ou peut-être leur fait-on sentir qu'elles n'y ont pas leur place.

D'autres inégalités doivent être prises en compte, notamment celle de l'aménagement avec la politique d'éclairage, le choix de l'emplacement des arrêts de bus, la qualité de la signalisation et d'autres encore, en particulier parce que ces aménagements peuvent aggraver le sentiment d'insécurité ressenti par certaines femmes.

Des municipalités ont décidé de s'investir sur le sujet du harcèlement de rue. Chez nos voisins helvètes, la Ville de Lausanne a mis en place une application mobile depuis 2019 qui permet aux victimes et témoins de faire un signalement qui sera ensuite traité par les structures concernées. La Ville de Montpellier propose aux agents de sa police municipale une formation spécifique afin de mieux appréhender les violences sexistes.

À Lyon, une compagnie de théâtre a réalisé 15 performances en octobre de cette année. Les comédiens de la troupe se sont installés dans les rues et sur les places passantes pour incarner des scènes du quotidien. À travers elles, l'objectif était de sensibiliser les passants à l'impact des comportements et expliquer également quelles attitudes adopter en tant que témoins. Alors, certains me diront, c'est déjà ça, mais cela ne suffit pas.

Monsieur le Maire, vous parlez de ville inclusive, de ville à hauteur d'enfants, cela passe par une ville apaisée et, aujourd'hui, dans certains quartiers, nous en sommes loin.

Vous avez évoqué il y a quelques mois le recours au dispositif ANGELA dans vos mesures annoncées pour pacifier le quartier de la Guillotière. Le dispositif ANGELA, pour ceux qui ne connaissent pas, a vu le jour en France en 2020. Des commerces, bars, restaurants, hôtels ou autres partenaires de l'opération apposent sur leur vitrine un sticker montrant leur appartenance au dispositif. Les victimes de harcèlement peuvent entrer dans l'un de ces lieux refuges, se mettre en sécurité et contacter un proche ou la police. Cette solution est pensée pour les femmes, mais aussi pour les hommes. Où en sommes-nous ? Comptez-vous déployer le dispositif sur toute la Ville de Lyon à l'instar de la Ville de Bron, notre voisine ?

Nous aimerions savoir de manière générale durant ce mandat comment vous pensez travailler avec les différents partenaires et associations qui luttent contre ce phénomène.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération concerne ce rapport sur une thématique qui vous est chère, l'égalité hommes-femmes, très bien. Merci, Madame Delaunay et Monsieur Bosetti, pour vos présentations et propositions.

Vos grandes déclarations d'intention d'aujourd'hui me laissent cependant perplexe. Permettez-moi de profiter de cette délibération pour revenir sur deux anecdotes récentes, pas si anecdotiques que cela à mes yeux et qui m'ont en réalité profondément choquée.

Premièrement, la publicité diffusée largement sur tout le territoire métropolitain par votre majorité mettant sans complexe en scène un couple dans une cuisine, la femme un balai à la main. Pour de grands défenseurs de l'égalité hommes-femmes, femmes-hommes comme vous aimez le dire, on repassera.

Deuxièmement, j'ai été profondément heurtée par la campagne du Conseil de l'Europe mettant en scène deux jeunes femmes. On y voit une femme voilée avec le slogan : « La liberté est dans le hijab ». Des mots qui ont provoqué un tollé dans la majorité de la classe politique française. Cette campagne, qui devait promouvoir la diversité, a déclenché une polémique. Vous êtes, à mon avis, restés bien silencieux à Lyon. Pouvez-vous nous dire si vous êtes aligné avec la candidate à la primaire des Écologistes, Sandrine Rousseau, qui a soutenu cette campagne ? Qu'en disent ses soutiens lyonnais comme Madame la Maire du 5e ou Madame la Vice-Présidente de la Métropole en charge des Collèges ? Pour de grands défenseurs de l'égalité hommes-femmes, mince, femmes-hommes, je ne m'y fais pas, encore une fois, on repassera.

Et je ne vais pas revenir sur la situation des femmes à la Guillotière devenues invisibles sur la place du Pont, puisque j'ai déjà abordé ce sujet

en préambule du Conseil municipal.

Je suis la première à toujours inciter les femmes à oser, à avoir davantage confiance en elles, à prendre part au débat public ou à entreprendre dans le monde économique que je connais bien. Je suis toujours aussi exaspérée par la victimisation des femmes, dont vous savez parfois à gauche parfaitement tirer profit.

Alors, arrêtons de brandir l'égalité parfois tel un étendard. Loin des grands discours, les électeurs sont toujours sensibles aux actes. À Lyon, nous vous avons trouvés très silencieux sur ces deux épisodes. Que pouvez-vous nous en dire aujourd'hui ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Les Écologistes, Madame Julie Nublat-Faure, c'est à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ce rapport égalité femmes-hommes, certes obligatoire, a pour notre groupe Écologiste, un caractère particulier. Un caractère particulier pour deux raisons.

Une raison contextuelle. Le 25 novembre prochain aura lieu la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce ruban blanc que nous portons toutes et tous rappelle que, depuis le 1er janvier 2021, 100 femmes sont mortes sous les coups de leurs conjoints ou ex-conjoints. Nous sommes l'une des régions les plus touchées par ces morts selon l'enquête nationale sur les morts violentes au sein du couple.

La deuxième raison, c'est parce que la valorisation de la place des femmes dans notre collectivité et dans la société est une priorité de notre plan de mandat. C'est à la fois un problème de justice et de vulnérabilité. Ainsi, dès 2020, dans notre Ville, l'étude sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes objective, s'il était encore nécessaire de le montrer, une évolution de carrière pénalisée pour les femmes, ce qui, par conséquent, amoindrit leur rémunération comparée.

Nous avons donc élaboré un plan d'action qui sera notre feuille de route pour les deux prochaines années, pour réaffirmer l'égalité femmes-hommes au niveau des agents de la Ville.

Je crois que nous pouvons aujourd'hui nous réjouir d'avoir une direction générale paritaire. L'intervention de la Ville à destination des femmes, ce sont aussi différents événements et dispositifs autour de la cause des femmes. Je pense notamment aux Journées du Matrimoine qui ont été lancées. Je pense aussi aux expositions thématiques dans nos bibliothèques municipales, à la mise en place de lieux d'accueil et d'hébergement par les Mairies d'arrondissement à destination des femmes. Je pense à la féminisation des critères des subventions sportives, la rénovation ou la création de vestiaires dans ces équipements qui pourront ainsi accueillir les femmes décemment. C'est la mise en place d'un budget sensible au genre.

Alors, quelles sont nos perspectives ? Donner de la visibilité aux femmes passe aussi par l'espace public et les équipements. Ainsi, nous avons choisi de donner le nom d'une femme à plusieurs lieux emblématiques de notre Ville : place Hevrin Khalaf, Centre social Gisèle Halimi, école Anne Sylvestre. Mais c'est également l'achat par la Ville d'autant de places de match de foot féminin que masculin.

L'égalité femmes-hommes passera aussi par un changement de regard sur les femmes dès le plus jeune âge, avec le réaménagement et la végétalisation des cours d'école et de crèche.

Les femmes ne doivent plus subir l'espace public et les agressions auxquelles elles font face. Notre mandat s'attèle à prendre en compte le genre dans l'élaboration des projets d'aménagement urbain. Toutes les villes de France ont des quartiers qui concentrent les difficultés de tranquillité publique, voire des problématiques de délinquance qui sollicitent plus les services chargés d'assurer la paix des habitantes et des habitants.

Nous sommes à l'œuvre à la Guillotière. La problématique est ancienne. Vous l'avez dit. Elle requiert attention et efforts, mais les difficultés ne méritent pas d'être instrumentalisées à des fins politiques. Le quartier a aussi beaucoup d'atouts, une vitalité, des équipements, une densité associative qui en font un endroit prisé de notre ville et ses habitantes et habitants y sont attachés. Porter atteinte à la réputation de ce lieu qu'elles et ils aiment n'est pas le moyen adéquat pour leur apporter toute la tranquillité à laquelle elles ont droit.

Pour conclure, les 500 jours qui viennent de s'écouler de notre mandat permettent de voir que l'égalité femmes-hommes est au cœur de chacune de nos politiques et tant qu'il existera cette injustice et cette vulnérabilité sociale envers les femmes, nous continuerons de lutter sans relâche.

Tout à l'heure, j'évoquais Gisèle Halimi et j'aimerais terminer par une de ses citations célèbres, mais qui, à mon avis, est importante de rappeler. Gisèle Halimi disait : « Je dis aux femmes trois choses. Votre indépendance économique est la clé de votre libération. Ne laissez rien passer dans les gestes, le langage, les situations qui attentent à votre dignité. Ne vous résignez pas. »

Merci pour votre écoute.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, avant de passer au vote, les interventions étant terminées, j'espère, Madame de Montille, que vous mettez autant de morgue et de vindicte pour rappeler à vos collègues de la Région que les 90 000 euros qui sont payés par la Région pour le non-respect de la réglementation en faveur de l'égalité femmes-hommes est aussi une brèche et mérite peut-être aussi notre indignation collective et donc la vôtre.

Je vous remercie.

Les interventions étant terminées, je vous invite à voter pour prendre acte de la présentation de ce rapport.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le Conseil municipal a pris acte de la présentation de ce rapport.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

2021/1268 - « Lyon en transition(s) » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2020

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le dossier suivant, il s'agit de nouveau d'un rapport, le rapport Lyon en transition(s), Monsieur Godinot, je vous cède la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter la nouvelle version du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2020. Comme vous le savez, il s'agit d'une obligation légale.

Alors, les changements, vous notez tout d'abord, je vous le présente ici visuellement sous sa version papier, que nous pourrions vous distribuer très rapidement. Il est tout d'abord renommé, renommé « Lyon en transition(s) », pour afficher que la transition écologique est bien la priorité du mandat.

Nous avons voulu un rapport synthétique, clair, visuel, communiquant. La présentation permet d'avoir une double page par délégation, délégation politique des adjoints et conseillers délégués. C'est une nouvelle entrée politique avec le regroupement des adjoints par pôle, ce qui matérialise la nouvelle organisation des adjoints.

Je souligne aussi qu'une vraie place a été donnée aux Mairies d'arrondissement, qui bénéficient de 6 pages en fin de rapport.

L'autre changement majeur est que ce document prend désormais appui sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU, la nouvelle boussole de l'action municipale pour les actions en faveur de la transition écologique, mais aussi de la justice sociale, d'une économie durable et d'une démocratie ouverte. Cette boussole est celle qui est déjà adoptée par bien d'autres collectivités, notre gouvernement, l'Europe, l'ONU. Bref, elle fait référence.

Alors, comme vous le savez tous, l'année 2020 est une année qui a été marquée par deux événements majeurs pour la Ville de Lyon, les élections tout d'abord avec le changement d'exécutif et les restrictions liées à la pandémie de la Covid. Ce contexte se retrouve évidemment dans le rapport, en particulier ce contexte Covid. Je tiens à souligner, et nous l'avons mis en avant dans le rapport, l'implication remarquable des 8300 agents de la Ville de Lyon et je les remercie en votre nom à tous. Ils ont fait preuve d'une très grande capacité d'adaptation et nous avons pu mettre en place des actions majeures sur ce sujet de la Covid. Je pense à la distribution de plus de 200 000 masques lavables. Je pense aussi au centre de dépistage de Gerland devenu un centre de vaccination. Et je pense à nos fonds de soutien aux acteurs à la fois culturels et économiques.

Sur la transition écologique à proprement parler, 2020 a été l'année d'installation d'une nouvelle gouvernance qui place cette transition au cœur de l'action publique locale.

Je souligne tout d'abord la mise en place du nouveau Conseil de la Transition écologique, que vous présidez, Monsieur le Maire, qui se réunit tous les mois et qui permet d'impliquer l'ensemble de l'exécutif dans ces enjeux de transition écologique.

Je souligne aussi que chacun et chacune des Adjointes et des Conseillers délégués porte des actions liées à la transition écologique. Je fais le point régulièrement avec vous sur ce sujet.

Dans les autres éléments essentiels, il y a l'engagement d'investir massivement pour la transition écologique que nous avons construit en 2020 et voté en mars 2021 avec notre nouvelle programmation pluriannuelle des investissements, dans laquelle nous avons fléchi 400 millions, soit le tiers de la PPI, sur la transition écologique.

Pour donner des exemples peut-être plus concrets, il y a aussi la plantation sur un objectif de ville plus verte et plus végétalisée des neuf premiers vergers dans chaque arrondissement, qui a eu lieu dès l'automne 2020. Il y a le travail engagé sur une ville apaisée avec les rues aux enfants, les éditions de « La voie est libre », les premiers apaisements d'abords d'école et les nouveaux aménagements cyclables. Il y a encore une ville plus sobre avec un travail engagé autour de la révision du marché de la restauration scolaire, mais aussi la démarche engagée sur l'écoresponsabilité dans les crèches.

Mais la ville durable, ce n'est pas qu'une affaire environnementale et climatique, c'est aussi une politique sociale ambitieuse. À ce titre, en 2020, pendant les semaines de confinement, 5000 familles demi-pensionnaires ont reçu un soutien exceptionnel pour un coût de plus de 1 million d'euros.

C'est aussi une économie plus durable avec le chantier engagé sur la révision de notre Schéma de Promotion des Achats socialement et écologiquement responsables.

C'est enfin un renforcement de la démocratie inclusive, avec le travail conduit par le Conseil consultatif Covid, qui nous a permis d'être en lien constant avec les habitants et partenaires sur la gestion de la crise.

2020 nous semble déjà loin aujourd'hui et nous avons souhaité faire un bilan très rapidement des 500 jours de la transition écologique et vous y serez, ce lundi soir, Monsieur le Maire, pour présenter à des partenaires de la Ville nos avancées au cours de ces 500 premiers jours.

Je conclurai simplement pour dire que nous avons déjà engagé la rédaction du rapport 2021 avec les services, que nous finaliserons en fin d'année pour pouvoir vous le soumettre en Conseil municipal courant du premier semestre 2021, afin d'être le plus en lien possible avec l'action de la Ville.

Je vous remercie et je vous invite à prendre acte de ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 8 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous présentez le rapport sur le développement durable et pour faire chic, vous l'appelez désormais « Lyon en transition(s) ». Vous ouvrez ce rapport par un éditorial intitulé « Entracte ».

Permettez-moi de vous dire, nous sommes sceptiques sur la rédaction et la réaction des Lyonnais lorsqu'à la fin de votre mandat se baissera le rideau.

Vous voulez faire du neuf, ainsi que vous l'indiquez dans votre rapport, mais il y a des éléments qui n'ont pas bougé à Lyon. Le Confluent est toujours au même endroit. Lyon est un point de jonction entre l'Europe du nord et celle du sud. D'ailleurs, nous le voyons tous les jours à Fourvière, puisque nous n'avons pas écarté les circulations de transit. Elle a toujours 2000 ans d'histoire, une histoire qui inspire l'avenir. C'est vrai qu'on parlait beaucoup de Lyon et de ses succès dans les dernières années, où nous étions les premiers dans tous les palmarès. Lyon, première Ville de France à avoir abandonné le glyphosate et les produits phytosanitaires pour entretenir les espaces verts en 2008, soit 10 ans avant la norme en vigueur. En 2020, Lyon a reçu pour la deuxième fois le label Cit'Ergie délivré par l'ADEME, label récompensant au niveau international les collectivités les plus engagées en matière de transition écologique. En 2018, Lyon recevait sa quatrième fleur, ce que Bordeaux, Marseille, Paris ou Strasbourg nous envient, la plus haute distinction en France qui valorise le cadre de vie de la ville, sa gestion écologique et sa présence d'espaces verts. Enfin, je terminerai avec le palmarès 2020 de l'Observatoire des Villes vertes, Lyon, première ville en termes de biodiversité et dans le Top 5 des villes les plus vertes de France.

Mais malheureusement aujourd'hui, on parle surtout de Lyon aux informations nationales pour ses faits divers, des Dalton aux rodéos, en passant par la Duchère ou la Guillotière. L'urgence n'est donc pas seulement climatique, elle est aussi à la sécurité publique.

Dans ce rapport, vous nous rappelez les objectifs de développement durable de l'ONU. Monsieur le Maire, personne ici ne les a découverts seulement depuis que vous êtes à la tête de cette ville. C'est bien eux qui inspiraient toutes les politiques dans les précédents mandats.

Monsieur le Maire, je ne veux pas les reprendre un par un, mais quelques-uns pourraient peut-être ne pas être à votre avantage.

L'objectif numéro 1, pas de pauvreté : nous avons de plus en plus de gens dans les rues, le sans-abrisme se développe et vos appels à l'hospitalité viennent se briser sur le mur de dures réalités. Je crains donc, Madame Runel, que votre promesse initiale qu'il n'y ait plus d'enfants à la rue d'ici la fin de l'année soit difficile à tenir.

L'objectif numéro 2, faim zéro : allez demander aux Restos du Cœur, à l'Armée du Salut, de plus en plus de personnes ne peuvent manger que par l'assistance.

L'objectif numéro 8, travail décent et croissance économique : si Lyon est montée en puissance au cours des dix dernières années avec un taux de chômage plus bas que la moyenne nationale et qu'en 2019, 114 entreprises se sont implantées et 2427 nouveaux emplois ont été créés, je ne suis pas certain qu'avec votre politique, demain, les entreprises continuent à s'installer à Lyon.

L'objectif numéro 9, industrie : la charte du mécénat que nous voterons plus tard vous permettra de sélectionner et de refuser les dons de certaines entreprises. C'est un très mauvais signal envoyé aux entreprises. Alors, quels segments, Monsieur le Maire, de l'économie seront vraiment exclus du mécénat par la Ville de Lyon ? Une entreprise comme Total ou des entreprises de l'automobile qui voudraient apporter du mécénat à la Ville de Lyon seront-elles acceptées ? Qu'en sera-t-il par exemple pour Air France KLM, pour Orange qui va permettre le déploiement de la 5G, pour EDF partenaire fondateur de la Fête des Lumières ?

L'objectif numéro 12, consommation et production responsables : nous, on pense que ce n'est pas dans les fermes urbaines, dans des entreprises hors-sol qu'on a des produits naturels, mais avec les agriculteurs qui nous entourent et que l'argent dépensé serait mieux utilisé pour aider ceux-ci et en particulier les jeunes à s'installer afin de produire une véritable alliance ville-campagne.

L'objectif numéro 13, mesures relatives à la lutte contre les réchauffements climatiques : nous, on pense que c'est dans l'innovation qu'on luttera contre le réchauffement climatique. On le voit bien, nous sommes en train de changer notre système de production et de consommation pour pouvoir accélérer la transition vers une neutralité carbone. Le changement de notre système de production, on le voit dans tous les domaines : développement fort des véhicules électriques, demain à hydrogène avec Symbio, nouvelle résine thermoplastique chez Arkema pour les pâles des éoliennes, contribution de Solvay à Solar Impulse, photovoltaïque nouvelle génération, ciment bas carbone, réutilisation de la chaleur fatale des entreprises de la vallée de la chimie. Lyon, deuxième région industrielle de France, pourrait donc devenir la capitale de l'éco-innovation.

L'objectif numéro 15, vie terrestre : dans ce domaine, beaucoup de projets ont été lancés, ce qui nous a permis d'être souvent pris pour exemple en Europe. Cela a été le cas avec la création de Vélo'v en 2005 et le développement des modes doux. Nous sommes passés de 150 à 300 kilomètres de pistes cyclables sur le précédent mandat. Cela a été le cas avec l'aménagement des berges du Rhône et des rives de Saône, qui ont permis de renforcer la nature en ville. Et, pour ceux qui l'ont oublié, les places de parking ont été remplacées par un espace de vie apaisé de 10 hectares. Cela a été le cas avec le quartier de la Confluence, qui est aujourd'hui une véritable vitrine de la ville de demain, tant du point de vue architectural que du point de vue environnemental.

Et maintenant, si nous reprenons en détail les chapitres de ce rapport.

Le sujet des mobilités est si important que je me permets d'y revenir un peu.

Monsieur le Maire, l'an prochain, appelez ce chapitre « l'immobilité ». Cela correspondra mieux à la réalité que vous êtes en train de mettre en place. À quel moment vous vous emparez des sujets de mobilité avec des projets structurants comme le métro, seule solution alternative crédible pour limiter les flux automobiles ? Mesurez-vous la tension qui règne en ville entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes ? Je n'ai pas la même conception que vous d'une ville apaisée, ville qui est aujourd'hui complètement thrombosée et où ses habitants sont en tension permanente. Que fait-on de M6-M7, cette affreuse autoroute urbaine qui, à chaque heure du jour ou de la nuit, pollue plus que quiconque notre agglomération ?

Le logement, et même si on y reviendra un peu plus tard, je vais en dire un mot. Alors que de nombreuses études montrent que l'encadrement des loyers ne fonctionne pas, vous, vous êtes obstiné à l'expérimenter à Lyon. Entre 2018 et 2019, les loyers ont augmenté de 1,8 % à Paris malgré l'encadrement. À Lille aussi, les loyers sont en moyenne plus chers qu'à Lyon, la faute à une pénurie de logements. Maintenant que ce dispositif est adopté, les propriétaires de logements vont devoir revendre, ne pouvant assumer l'écart entre le loyer et le prêt à rembourser. C'est dommage, car les investisseurs particuliers permettent notamment la rénovation des appartements, souvent vacants, ce qui permet de créer de nouvelles offres sur le marché. Et comme, en plus, vous ne voulez pas construire...

Je pourrais également parler des espaces verts que vous souhaitez créer et que vous égrenez à chaque occasion. Mais quels sont les fonciers identifiés pour créer des espaces verts de plus de 10 hectares comme ce fut le cas au parc du Vallon ou au parc Blandan, par exemple, car les vergers que vous plantez dans chaque arrondissement ne suffiront pas à diminuer la pollution de l'air, d'autant plus que, dans la plupart des cas, il ne s'agit pas de créations nouvelles, puisqu'ils sont installés sur des espaces verts existants ou sur des petits tènements.

Enfin, quand on va dans le détail du rapport, on s'aperçoit que de nombreuses actions mentionnées ont été lancées sous le mandat précédent : la certification environnementale ISO1401 de la Direction de l'Éclairage urbain, l'encadrement des trottinettes, la création de nouveaux espaces verts (Clos Jouve dans le 4e ou encore le parc Élise Rivet dans le 5e), le fonds d'urgence culturel initié dès le premier confinement, l'action de la police municipale lors de la crise sanitaire qui se poursuit, la lutte contre la propagation du virus à Gerland notamment avec son centre de dépistage et de vaccination, le label Lyon, Ville équitable et durable en place depuis dix ans, l'accompagnement des commerçants face à la crise, qui avait également débuté lors du premier confinement, les travaux de réhabilitation du silo de la Bibliothèque de la Part-Dieu, la restauration de l'horloge Charvet ou de l'église Saint-Bruno-Les-Chartreux, la préservation de la biodiversité dans le cimetière de Loyasse ou encore les Lumignons du Cœur, cela fait juste 15 ans que cela existe.

Alors, permettez-moi de dire que, pour toutes ces raisons, le titre de ce rapport, « Lyon en transition(s) » porte très mal son nom. Il aurait été peut-être plus adapté de le nommer « Lyon en régression ».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver, c'est à vous pour 8 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Ce rapport « Lyon en transition(s) » est une nouvelle provocation. Imaginez les Lyonnais, dont la ville fait régulièrement la une de la presse nationale pour ses sujets d'insécurité, mais jamais pour son attractivité ou ses initiatives de rayonnement, découvrir en lisant ces lignes qu'en réalité, ils sont sur la voie du bien, celui que vous avez décidé pour eux.

Une provocation qui fait mal au cœur, parce qu'on ne peut pas s'éloigner autant du réel sans envoyer une image de mépris à ceux qui espèrent le vrai changement pour leur quotidien.

Quelques exemples pour montrer cette disjonction entre notre supposée dynamique de grand bond en avant et la vie vécue par les Lyonnais.

Page 14, « La voie est libre » est une expérimentation qui réduit la pollution et a des bénéfices sur le bruit. Ce dispositif de piétonnisation temporaire n'a malheureusement pour vous aucun de ces effets. Cependant nous sommes curieux de savoir quelles sont les études réalisées qui vous permettent d'affirmer de tels propos dans un document officiel de la Ville de Lyon. Je n'imagine pas votre municipalité mentir sur la qualité de l'air.

Les effets réels de la piétonnisation, nous pouvons vous les décrire. Les commerçants des rues concernées sont unanimes pour dire qu'il y a eu une chute de la fréquentation de leurs établissements. Cela fait chier l'expérimentation pour toutes ces personnes qui ont vécu une année 2020 bien compliquée et qui cherchent à sortir la tête de l'eau. Le succès de ces opérations est également remis en cause jusque dans vos rangs. Souvenez-vous du retour mitigé en Conférence des Maires d'arrondissement de la part notamment de la Maire du 3e arrondissement.

Sur les questions de piétonnisation, il y a également les abords des écoles. Là encore, le succès est garanti. Ces rues de Lyon sont maintenant en accès libre pour les motos, les scooters et autres deux-roues se déplaçant à vive allure en frôlant les enfants. Une rue devenue piétonne fait que l'enfant ne prête pas la même attention que sur le trottoir. Et je vous invite par exemple à la sortie de l'école Lamartine dans le 2e arrondissement avec moi vers 16 heures 30 pour vous rendre compte combien cette rue est devenue dangereuse.

Page 17, le volet sur la construction et le logement social. Vous expliquez avoir revu la programmation de certaines opérations immobilières. Pourtant, depuis votre arrivée, c'est le grand drame lyonnais. Plus rien ne se fait à Lyon et dans son agglomération. Cela a une conséquence directe sur les prix des logements et sur la densification de la troisième et de la quatrième couronne lyonnaise. Par ailleurs, vous affichez dans le rapport une ambition sur le logement social. Or c'est principalement par la construction de programmes diffus que l'on atteint les objectifs sociaux. Une politique de logement coûteuse, inefficace et surtout si injuste pour les classes moyennes, qui sont chassées de la ville.

Page 19, la Ville a fait évoluer les méthodes de gestion du cimetière en privilégiant la protection de la biodiversité. On se souvient en effet que vous avez notamment organisé un apéritif sur les tombes dans le cimetière de la Guillotière. On ignore encore l'impact sur la biodiversité, mais on subit déjà celui sur la dignité.

Mais là où la provocation atteint son paroxysme, c'est page 33. On apprend, je vous cite, que vous apaisez la Presqu'île. Je pourrais dire que je vous invite à passer une soirée en presqu'île pour vous rendre compte des nuisances et des violences, mais c'est inutile, vous connaissez déjà parfaitement la situation. Sciemment, vous énoncez une contre-vérité sur l'un des problèmes majeurs du quotidien de vos administrés, la sécurité. Qui peut dire que les choses vont mieux ? Qui peut dire que la situation s'améliore ? Qui peut sans rire affirmer que des solutions sont trouvées ?

Plus loin, page 35, un paragraphe nous explique que vous avez trouvé des solutions adaptées pour réduire le sans-abrisme. J'imagine que vous parlez du taudis de la place de la République, du squat de la nouvelle voûte ouest de Perrache, avec près de 30 personnes par nuit, des camps sous le pont Churchill, de Latre et Clemenceau, sous l'A7, devant le Musée des Confluences. Il n'y a jamais eu autant de sans-abri dans Lyon que depuis votre arrivée. Rien que pour le 2e arrondissement de Lyon, nous sommes passés de 100 SDF à 200 en un an. Je ne suis pas exhaustif dans ces exemples, d'autres pourraient être relevés.

Malheureusement pour les Lyonnais, le vrai bilan après un an et demi de mandat est moins reluisant : hausse des embouteillages de 20 % par rapport à 2019, vous êtes donc responsables d'une part considérable d'émissions de gaz à effet de serre. Les piétonnisations dogmatiques et inefficaces sont souvent la principale de ces hausses et du bazar organisé pour les utilisateurs de voitures. Les pistes cyclables, il faut reconnaître qu'elles se laissent désirer. Toujours aucune solution pour l'avenue Berthelot qui me semblait prioritaire par rapport à la montée du Chemin Neuf, où il n'y a toujours pas de cyclistes, plusieurs mois après sa mise en circulation. C'est à l'image de votre politique. On préfère bloquer la circulation plutôt que de trouver des solutions sécurisées pour les cyclistes.

L'étalement urbain. Votre politique d'aménagement du territoire contraint les promoteurs à aller construire en troisième et en quatrième couronne pour répondre à la demande des nouveaux arrivants. Et comme si cela ne suffisait pas, vous allez nous ramener d'autres véhicules dans Lyon.

Une politique incompréhensible pour les cantines scolaires, qui contraint notamment les enfants à manger des œufs un repas sur deux, provoquant notamment – nous avons eu des retours – des intolérances alimentaires.

Comprenez donc que ce texte pique un peu les yeux, qui plus est avec une écriture inclusive dont vous savez ce que nous pensons, puisque François Blanc vient d'en parler, mais que vous-mêmes avez du mal à manier, semble-t-il, puisque vous utilisez trois nomenclatures différentes : le point classique, le point médian (page 7) et le tiret (page 32).

Lyon est en transition, certes, mais en transition vers le déclin et l'appauvrissement. Aveuglés par vos dogmes, vous oubliez un élément essentiel du sens et du succès des politiques publiques, l'humain et les Lyonnais. Avancer sans vous préoccuper de la vie des gens, comme si chacun devait suivre vos injonctions, sans se demander si cela est juste, si cela est bon pour lui. Regardez-nous, nous ne serons pas des hommes nouveaux. Nous resterons des hommes lyonnais, attachés à leur patrimoine, leurs rites, leur culture, leurs valeurs, leur art de vivre et c'est bien cet état de culture que nous devons concilier avec la nature. Nous resterons fièrement ce que nous sommes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Bosetti, pour le groupe Lyon en Commun, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Le concept de développement durable a bien vieilli, tout comme celui trompeur de croissance verte. Monsieur l'Adjoint, nous vous remercions d'avoir choisi de faire évoluer l'intitulé de ce rapport. Pour autant, ne soyons pas naïfs, nous nous doutons bien que la notion de transition écologique elle aussi sera rapidement détournée. À nous de promouvoir d'autres marqueurs, comme la sobriété, à nous d'être libres de ralentir quand l'Ancien Monde nous demandait sans cesse d'accélérer. Ralentir, mais attention, en redistribuant davantage, car les richesses sont aujourd'hui immenses, mais les inégalités sont paradoxalement de plus en plus marquées.

Ce rapport est aussi l'occasion pour notre groupe de saluer la création d'une Mission Transition écologique à la Ville de Lyon, ainsi que de nouveaux postes dans différentes délégations sur la végétalisation de notre ville, sur la biodiversité, sur l'alimentation, sur l'appui à l'économie locale, sur la rénovation énergétique de notre patrimoine. Nous comptons désormais une quinzaine d'experts sur l'environnement en appui à l'activité des services.

Dire que l'on fait de l'écologie comme sous le précédent mandat, c'est bien, mais se donner les moyens de la faire, c'est encore mieux. Alors, les élus de Lyon en Commun ne reviendront pas sur la soixantaine de pages du rapport ni sur les centaines d'actions qui y sont répertoriées, tout est très bien expliqué. En revanche, nous souhaiterions mettre en avant ce qui est absent du rapport, ce qui n'est pas dit et qui fonde pourtant notre engagement dans cette majorité.

D'abord, depuis 2020, nous n'avons plus un exécutif qui est prêt à consacrer 5 milliards d'euros pour la création d'un nouveau périphérique aux portes de Lyon. Tout cela peut vous paraître très lointain et pourtant c'était hier. Désormais, des millions d'euros sont réaffectés au développement des transports en commun et notamment au désenclavement des quartiers populaires à l'est. Je pense au tram T7 vers Décines, T9 vers Vaulx-en-Velin ou encore T10 vers Vénissieux et Saint-Fons. Je pense aussi à la nouvelle tarification des TCL, immédiatement instaurée pour les jeunes et les personnes en précarité, même si, au sein de notre groupe, nous défendions pour notre part la gratuité du réseau urbain.

Ensuite, depuis 2020, nous n'invoquons plus le fameux modèle lyonnais, entièrement tourné sur les classements internationaux et la mise en concurrence des territoires. Il y a peu, il était encore question d'absorber les entreprises et les populations des villes voisines, de manière à faire ruisseler les richesses. Il était question d'intensifier la construction des tours, de centres commerciaux, de centaines de mètres carrés de bureaux, de faire croître le trafic aérien à l'aéroport Saint-Exupéry et, désormais, la ville redécouvre ses habitants. On y parle de développer les services publics du quotidien, de végétaliser les rues, d'une moindre densité urbaine, de loyers abordables.

Sans vous refaire la fable, la grenouille ne se veut désormais plus aussi grosse que le bœuf et c'est tant mieux, car l'histoire finissait très mal.

Enfin, depuis 2020, il n'est plus question de smart city. Et pourtant, notre Ville n'en est pas moins restée très intelligente, car le défi du XXI^e siècle, n'en déplaît aux technophiles, ne sera sans doute pas de faire du numérique, mais probablement de s'en défaire ou d'en faire moins. Car adapter la ville au siècle qui vient, ce n'est plus rafraîchir la Presqu'île avec des jardinières, ce n'est plus déposer un recours au tribunal pour maintenir une rue à double sens, c'est bien d'engager une PPI sans précédent sur l'écorénovention, c'est favoriser la végétalisation des cours d'école, l'apparition de vergers, de forêts urbaines, le développement des voies cyclables bien sûr, l'apaisement progressif de la circulation. C'est aussi rendre l'eau à ses habitants avec une régie publique et pourquoi pas demain aussi l'alimentation à travers une reprise en régie de la restauration scolaire et sociale.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, beaucoup de choses ont été faites en 2020 et beaucoup de choses ont aussi été évitées en 2020. C'est pour toutes ces raisons que notre groupe votera très favorablement ce rapport.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur Bosetti.

Pour le groupe Les Écologistes, Madame Bouagga, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ce rapport « Lyon en transition(s) » revêt une importance particulière pour notre groupe écologiste. Nous devons changer. Les gouvernements l'ont dit lors de la COP26, mais ils ont échoué à agir et le gouvernement français ne fait pas exception. Il est temps de passer aux actes et c'est dans les territoires que nous rendons le changement possible, désirable et vertueux.

On ne mesure pas la performance de l'action publique à la fortune des investisseurs ou à la taille des tours que l'on construit, mais à cet ensemble d'indicateurs de bien commun, qui ont des traductions très concrètes sur notre territoire, la santé, la qualité de l'eau et de l'atmosphère, la préservation du vivant, l'éducation, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre la pauvreté.

Nous mettons en œuvre la sobriété énergétique dans l'éclairage urbain, par exemple. Nous luttons contre le gaspillage alimentaire dans les cantines. Nous faisons dans les Mairies d'arrondissement la promotion du recyclage, du compostage, de la consigne et du zéro déchet. Nous luttons contre la fracture numérique en mobilisant des ordinateurs reconditionnés. Ce sont des actions respectueuses de nos ressources et qui sont sous-tendues par la considération que nous avons des interdépendances, du fait que notre bien-être dépend de la qualité de l'environnement dans lequel nous vivons et du vivant dont nous faisons partie.

Dans le plan d'urbanisme, nous favorisons le logement abordable et un équilibre entre le bâti et la nature. Dans l'aménagement des espaces publics, nous veillons à l'équilibre des usages, réduisant la part de la motorisation en faveur des modes doux et de la végétalisation des espaces. Alors, vous-même, cher Maire du 2^e arrondissement, vous apprécierez de vous déplacer en trottinette dans des rues apaisées d'une Presqu'île qui, fort heureusement, n'est pas le chaos que vous décrivez, un chaos fantasmé qui fait tort à nos concitoyens comme à l'image de notre Ville.

Nous ne nous préoccupons pas de ces écumes politiciennes, nous agissons dans les crèches, dans les écoles, nous cultivons le lien des enfants avec la nature, favorisant leur bien-être physique et psychologique, leur éveil. Nous avons créé des grainothèques dans les bibliothèques et nous soutenons un réseau de jardinage urbain.

Ces actions embellissent la ville, elles l'humanisent dans le sens le plus complet par la création d'une Maison du Lien dans le 7^e arrondissement, un lieu ressource pour les personnes en situation de précarité, par l'acquisition d'un vélo adapté pour le transport de personnes âgées dans le 8^e arrondissement, par la participation citoyenne des plus jeunes dans les Conseils d'arrondissement des enfants, initiés dans le 1^{er} et qui, désormais, essaient partout.

Ces petits ruisseaux irriguent la Ville et la transforment. Ils font la transition écologique en actes. Nous en rendons compte aujourd'hui et nous continuerons de le faire avec régularité, car la gravité de l'urgence écologique exige cette rigueur. Nous relèverons le défi de la neutralité climatique.

Face à ce défi, la technologie ne suffira pas. Oui, nous sommes fiers de l'excellence de notre industrie, mais il faut mobiliser l'ensemble des leviers de la société et surtout considérer la valeur de ce qui est là.

Alors, je voudrais finir en vous parlant de ce que je porte aujourd'hui, une cravatine confectionnée dans l'atelier textile du Grenier de LAHSo, situé dans une petite rue derrière l'Hôtel de Ville, où on redonne vie à de belles matières grâce aux compétences de personnes qui sont en grande difficulté sociale, des personnes qui ont besoin d'aide et qui, pour autant, sont capables d'apporter leur contribution, leur travail, de créer. On est dans le faire, dans la solidarité, dans la créativité. C'est cela la vision que nous portons pour l'économie, pour l'urbanisme, pour

l'éducation, une vision pour la qualité de vie de tous les Lyonnais et Lyonnaises et qui, en considérant la valeur des personnes et la valeur des choses, prépare l'avenir.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Merci, Madame Bouagga.

Les interventions étant terminées, je vous invite à prendre acte de la présentation de ce rapport.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Pour Lyon)

(Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

2021/1203 - Décision modificative n° 2 - Exercice 2021 - Attribution de subventions exceptionnelles au Centre communal d'action sociale de Lyon et au Syndicat des pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL)

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Finances, Commande publique, Administration générale, Promotion des Services publics, Ressources humaines.

Pour le premier rapport, Madame Hénocque, je vous cède la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Avant de présenter le rapport 1203, si vous m'y autorisez, Monsieur le Maire, j'aimerais réagir aux propos de Madame Françoise Blanc tout à l'heure, suite au rapport sur le handicap, parce que ces propos m'ont extrêmement choquée.

Tout ce que vous avez dit en fait, Madame Blanc, révèle de l'oppression des personnes handicapées par les personnes valides. On appelle cela le validisme et les propos que vous avez utilisés sont pour moi inadmissibles. Les propos comme « cul-de-jatte » pour parler d'une personne qui est amputée en haut des cuisses, c'est aussi grave que d'utiliser le terme, par exemple, de « nègre » pour parler des personnes de couleur. Or vous n'oseriez pas dans cette instance avoir des propos aussi racistes que ceux-là. Alors, évidemment, vous vouliez peut-être parler d'une évolution, mais, à la fin de votre propos, vous avez utilisé le terme « d'êtres », « ces êtres », comme s'il y avait une différence de nature entre les personnes handicapées et les autres personnes. C'est vraiment pour moi inadmissible. Il n'y a pas des personnes handicapées et des personnes valides. En réalité, la société est composée d'hommes et de femmes avec leurs atouts ou leurs différences, leurs difficultés, qui sont évolutives dans le temps et qui sont évolutives aussi dans la société.

Je me permets de rappeler la définition de l'ONU sur le handicap : le handicap est la conjonction de trois facteurs, une déficience (physique, sensorielle ou intellectuelle) d'une personne, mêlée à une non-acceptabilité de la société et mêlée à des difficultés d'accessibilité. En réalité, c'est cette conjonction qui crée le handicap. Nous voyons dans votre propos que nous ne sommes pas encore sortis de l'auberge pour la partie d'acceptation des personnes handicapées dans la société.

Je ne pourrais pas maintenant déconstruire l'ensemble de votre discours au regard du validisme, nous n'en aurions pas le temps, mais tout ce que nous devons combattre est dedans : la médicalisation du handicap, l'objectivation des corps, le misérabilisme, l'infantilisation, la négation de la dignité.

Je trouve cela particulièrement grave et nous avons ensuite une leçon de Pierre Oliver qui parle d'humanité ou de l'humain, mais la manière de parler des personnes handicapées comme cela a été le cas tout à l'heure, pour moi, c'est aussi grave que ce que fait malheureusement toute la droite actuellement quand on objective les gens : les mineurs isolés sont avant tout des voleurs ou des violeurs, les personnes étrangères sont telle ou telle chose. Les personnes handicapées sont objectivées aussi.

Je trouve cela vraiment choquant. Vous sentez que je suis particulièrement émue. Cela vaudrait peut-être le coup, Monsieur le Maire, qu'un jour, nous ayons une intervention de quelqu'un qui est plus spécialisé sur ces sujets-là. Je me suis permis de prendre la parole, parce que je suis une personne en situation de handicap, mais évidemment je ne représente pas tous les handicaps qui sont très divers et je n'ai pas non plus une réflexion très aboutie sur ces sujets. C'est assez spontané. Cela vaudrait le coup tout comme on parle du machisme, du racisme, que l'on puisse un jour expliquer ce qu'est le validisme et à quel point des propos qui semblent parfois à des personnes non concernées anodins peuvent être extrêmement choquants.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Avant de passer à l'examen du dossier, Madame Hénocque vient de me proposer de vous laisser dire un mot, Madame Blanc, ce que je vous accorde bien volontiers. C'est à vous.

Mme BLANC Françoise : Madame,

Je tiens à vous exprimer tous mes regrets si j'ai pu susciter en vous-même quelque chose qui vous a choquée.

Vous ne le savez sans doute pas, mais je suis très liée au milieu du handicap. Les propos que j'ai rapportés aujourd'hui ne choquent absolument pas les gens qui sont dans ces milieux-là. Alors, si vous voulez bien, un jour, nous aurons une conversation en ce sens.

Je sors du Salon international de l'autisme et je vous invite – là, on ne traite non pas du physique, du moteur à proprement parler, mais du psychisme – véritablement à voir un film qui traite du spectre autistique. Je pense qu'un jour, d'ailleurs, pour sensibiliser l'ensemble du Conseil municipal, je demanderai à Monsieur le Maire que ce film soit visualisé dans une de nos salles, pour que chacun comprenne ce qu'est aussi le mental quand il est atteint.

Je vous prie de m'excuser si je vous ai blessée. Tel n'était absolument pas mon souhait. Je n'accepte pas non plus les propos que vous avez eus à mon égard. J'ai passé plus de 40 ans de ma vie à être dans l'écoute, dans le social. Je pense que je ne le mérite pas.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Pour sortir du sujet, c'est assez illustratif d'un débat qu'il serait intéressant en effet de mener entre différentes visions du handicap. Je ne nie pas que des personnes sont tout à fait impliquées dans le champ du handicap, mais parfois avec une vision assez infantilisante, ce qui peut malheureusement être le cas souvent des associations ou de structures qui sont composées de parents d'enfants en situation de handicap, par exemple, qui n'ont pas la même vision que peuvent avoir les personnes en situation de handicap elles-mêmes.

M. LE MAIRE : Merci, chère Audrey.

Madame Blanc, vous nous invitiez à écouter les experts un peu plus tôt. Je voudrais simplement rappeler, dans la lignée de ce que Madame Hénocque disait tout à l'heure que la Convention internationale des Droits des personnes handicapées est bien basée à la fois sur cette définition que vous avez rappelée, mais aussi sur un mot d'ordre, un mot d'ordre des associations représentant les personnes handicapées, qui était celui-ci : jamais rien pour nous sans nous.

Il faut parfois savoir entendre la voix des experts, mais il faut surtout savoir entendre la voix des personnes qui sont concernées par les droits pour lesquels nous sommes engagés.

Je vous demande de prendre acte formellement de la nécessité qu'un débat, qu'une discussion puisse avoir lieu sur la question des droits des personnes handicapées, sur le sujet du validisme et de ce qu'il signifie, et de fermer dès à présent le sujet pour passer au rapport qui nous

intéresse.

Chère Audrey, je vous cède de nouveau la parole pour ce premier rapport 1203.

Mme HÉNOCCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, avec plaisir pour la décision modificative numéro 2.

Il est habituel de procéder à l'adoption d'une seconde décision modificative au mois de novembre pour ajuster l'exécution du budget de l'année. Les éléments les plus notables de cette DM 2 sont de poursuivre l'accompagnement par la Ville de Lyon des acteurs les plus durement touchés par la crise sanitaire en plus des mesures ayant déjà été assurées par redéploiement de crédits existants et à partir de l'enveloppe Covid de 7 millions d'euros qui avait été prévue cette année.

La délibération présente ainsi, dans le champ de la culture une revalorisation des participations du budget principal au budget annexe pour compenser la perte de recettes de billetterie liée à la crise sanitaire, liée à la suppression de représentations et réduction de jauges, à hauteur de 226 000 euros pour le budget des Célestins et de 736 000 euros pour le budget de l'Auditorium-ONL, les deux budgets étant en partie pris sur le fonds d'urgence culture.

À cette augmentation de la participation s'ajoute des compléments de crédits pour financer les dépenses liées au pass sanitaire à hauteur de 21 500 pour le budget des Célestins et de 27 900 pour le budget de l'Auditorium-ONL.

Par ailleurs, la subvention au Centre communal d'action sociale est augmentée de 500 000 euros, pour lui permettre de faire face au coût de la crise Covid, qui s'élève à 939 000 euros du fait de la baisse du taux de remplissage des établissements, prépartiellement compensée par l'État et les charges supplémentaires.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver, c'est à vous pour 4 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

S'agissant d'une délibération à caractère budgétaire, vous ne serez donc pas surpris que, puisque nous avons voté contre votre budget primitif pour 2021, nous fassions de même aujourd'hui pour ce rapport.

Cela étant dit, quelques observations.

Sur les établissements culturels, comme le Théâtre des Célestins et l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, ce sont près de 1 million d'euros, 962 000 exactement, que nous affectons pour compenser les pertes de recettes de billetterie de ces deux établissements du fait de la crise sanitaire. Si cette compensation est légitime, ceci doit nous interroger sur le modèle économique, surtout à l'heure où vous souhaitez, et nous en reparlerons tout à l'heure, opérer un certain dirigisme quant au mécénat, mécénat aujourd'hui assez modeste dans ces deux établissements.

Mais c'est surtout sur les provisions que vous adaptez ou créez que je souhaiterais intervenir, deux tout particulièrement, celles de 4,5 millions d'euros pour la SEMCODA, bailleur social pour lequel, si j'en crois le budget primitif, nous avons accordé notre garantie pour une cinquantaine d'emprunts, dont le plus ancien remonte à 1997, celles du Centre hospitalier Saint-Luc-Saint-Joseph, qui était déjà de l'ordre de 3,4 millions d'euros et que vous portez à 21,4 millions d'euros, soit l'ensemble du risque encouru pour les 12 emprunts garantis par la Ville de Lyon, dont le plus ancien date de 2004. Est-ce que l'annonce du 12 novembre par le ministre de la Santé d'une dotation de 5,3 millions pour restaurer la capacité financière de cet établissement sera suffisante pour faire diminuer le risque ? Je ne sais pas, mais je l'espère.

Vous me direz que c'est la résultante de la politique de la précédente majorité, certes, mais les élus écologistes ont bien cautionné ces garanties d'emprunt. Par exemple, quand je reprends celles accordées à la SEMCODA sous le précédent mandat, sur les 14 octroyées, il y a eu trois oppositions du groupe LR, trois du groupe Citoyenne et Solidaire et trois abstentions de l'élu du Front national.

Sur ces provisions, nous avons demandé des précisions en Commission et postérieurement, notamment pour la SEMCODA sur le dernier rapport des commissaires aux comptes et les dernières observations qu'a pu faire l'ANCOLS. Nous attendons encore ces éléments.

Autres provisions anecdotiques de par leur montant au regard des précédentes, puisqu'il s'agit de diverses provisions pour litige pour 272 000 euros, sur lesquelles je vous ai demandé en Commission de quoi il s'agissait et j'attends toujours les réponses.

Faut-il voir là une conséquence des départs successifs à la Direction des Finances et celle du Contrôle de Gestion ou bien un manque de transparence de votre municipalité ? Dans les deux cas, ce n'est pas satisfaisant. Nous voyons aujourd'hui que le risque n'est pas neutre, puisque ces 26 millions d'euros de provisions représentent l'autorisation de programme et les crédits de paiement que vous avez inscrits pour la conservation du patrimoine culturel pour l'ensemble de votre mandat.

Plus largement, sur les garanties d'emprunt qui ont pu être accordées jusqu'à maintenant par la Ville, il nous semblerait utile que les élus puissent disposer d'un document d'analyse précis, estimant le risque pour chacun des bénéficiaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Souvestre, c'est à vous pour 5 minutes.

M. SOUVESTRE David : Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Une année ordinaire, une décision modificative n'est souvent qu'un simple ajustement, mais 2021 n'est pas, tant s'en faut, une année ordinaire, puisque la crise sanitaire que nous traversons depuis le printemps 2020 pèse toujours fortement.

Premier constat, Madame l'Adjointe, cette deuxième décision modificative de l'année met encore une fois en lumière les capacités d'adaptation de notre majorité pour faire face à cette crise. Elle conforte aussi notre action pour la maîtrise de la situation budgétaire de notre Ville, une gestion responsable, une gestion rigoureuse.

Responsable, car cette décision modificative ne permet de faire face à des dépenses exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19. Rigoureuse, car cette DM ne modifie pas les grands équilibres budgétaires. Nous avons donc présenté des budgets sincères, des budgets transparents, qui n'ont pas besoin d'être rétablis en cours d'année. Il s'agit donc d'ajustements dus à la situation très particulière que nous subissons.

Ce constat positif, Madame Hénoccque, est à mettre à votre honneur.

Deuxième constat, cette DM illustre nos priorités politiques, le soutien aux services publics et notre engagement auprès des personnes les plus vulnérables et les plus précaires. Elle permet de conforter et d'alimenter financièrement des domaines auxquels mes collègues de Lyon en Commun et moi-même sommes particulièrement attachés.

L'action sociale, tout d'abord, comme vous l'avez souligné. Grâce à la subvention de 500 000 euros, le CCAS pourra équilibrer son budget fortement impacté par la perte de recettes dans les EHPAD et les résidences autonomie. Il est en effet indispensable que le CCAS, pilier de la mise en œuvre de notre politique de solidarité et d'inclusion sociale, puisse continuer à œuvrer dans de bonnes conditions. De nouveaux chantiers seront en effet ouverts par notre Adjoint à la Qualité de la vie des aînés, Monsieur Chevalier, pour adapter les résidences et les EHPAD aux enjeux démographiques et sociologiques à venir.

La solidarité ensuite. Le Conseil municipal a la possibilité d'accorder une subvention exceptionnelle de 40 000 euros au Syndicat des pompes funèbres intercommunal de l'agglomération lyonnaise. Cette DM est l'occasion pour nous de rappeler notre attachement à ce service public funéraire. Il participe, par son existence même, par son savoir-faire, par sa qualité, à l'inhumation dans la dignité et l'humanité des personnes qui passent à travers les mailles du filet de la fraternité, à savoir les morts sans famille, les personnes isolées ou encore les personnes décédées dans la plus grande précarité. Cette subvention est justement dédiée à la prise en charge de ces personnes. Nous tenions à le saluer et nous apprécions grandement ce souci de l'éthique.

La culture, enfin. Nous nous réjouissons du soutien conséquent apporté aux grandes institutions culturelles de notre Ville, comme les Célestins ou encore l'Orchestre national de Lyon, pour compenser les pertes considérables subies par cette longue traversée du désert culturelle. Nous nous félicitons aussi des aides complémentaires pour la mise en œuvre du pass sanitaire qui, bien que temporaire, se révèle compliquée et coûteuse pour nos acteurs culturels. Cette DM démontre ainsi, encore une fois, que la culture représente pour notre majorité un domaine essentiel.

Je souhaiterais conclure en rendant un hommage à l'agilité et à la pugnacité de notre Adjointe à la Culture, ainsi qu'à ses services, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour réussir depuis juin le déconfinement des lieux et des événements culturels dans un contexte particulièrement

limitant et changeant.

Pour toutes ces raisons, vous l'avez compris, notre groupe votera favorablement cette délibération.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Souvestre.

Madame Hénocque, quelques mots pour revenir sur les points soulevés.

Madame HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci.

Rapidement, sur ce qu'a soulevé Monsieur Oliver concernant les provisions que nous augmentons pour les garanties d'emprunt de deux structures qui sont en difficulté et des provisions pour les litiges. Je crois qu'il s'agit justement de la preuve d'une prudence salutaire de notre majorité.

Nous avons eu récemment la deuxième visite depuis le début du mandat de l'agence de notations Standard&Poors, qui a confirmé la note de la Ville AA+, justement du fait de la rigueur de notre gestion et de notre prise en compte des risques dans notre prospective. Standard&Poors m'a interrogée, ainsi que la Direction générale, sur les évolutions au sein des services, avec deux agents qui sont partis après plus de 15 ans de bons et loyaux services à la Ville de Lyon et qui seront prochainement remplacés. Elle nous a confirmé notre bonne note de crédits intrinsèque du fait de la stabilité que nous avons pu leur démontrer.

M. LE MAIRE : Merci pour ces précisions.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Abstention du groupe Pour Lyon)

(MM. Duvernois et Michaud ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1204 - Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Madame Hénocque, je vous cède de nouveau la parole pour le rapport 1204.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci.

Il s'agit d'une délibération d'actualisation des autorisations de programme. Ce type de délibération est toujours présenté en parallèle d'une étape budgétaire. Le Conseil municipal d'aujourd'hui, qui vient d'adopter la décision modificative numéro 2, en est l'occasion.

Cette délibération acte comme chacune des délibérations d'actualisation prises en Conseil de l'ensemble des mouvements affectant à la hausse ou à la baisse les autorisations de programmes intervenues depuis la dernière actualisation, en l'occurrence celle de juillet 2021. Elle intègre notamment les décisions du Comité d'engagement du 8 septembre 2021 lorsque ces décisions ont un impact sur les autorisations de programme.

Tous les mouvements décrits sont liés à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement et sont absorbés par des enveloppes prévues à cet effet. En effet, après le vote de la programmation des investissements, les services techniques mènent des études qui permettent de préciser les montants exacts estimés des opérations. L'augmentation importante du prix des matières premières sur le plan international aura également des impacts sur l'estimation des budgets des différents projets tel que nous pourrions le voir certainement lors de prochains Conseils municipaux.

Cette délibération a obtenu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Collomb, c'est à vous pour 8 minutes.

M. COLLOMB Gérard : J'attendais de votre part lors de cette révision de la PPI que vous puissiez répondre aux questions que se posent aujourd'hui les Lyonnais. Ces questions, elles concernent la sécurité, elles concernent la mobilité, elles concernent le logement.

Monsieur Bosetti tout à l'heure se gaussait des classements que nous obtenions par le passé. Il ne se rend pas compte que, derrière ces classements, il y a chaque fois des femmes et des hommes.

Lorsque nous étions classés comme une des villes les plus attractives sur le plan économique, c'est évidemment la capacité pour les Lyonnaises et les Lyonnais de pouvoir trouver sur notre agglomération, sur notre ville, un emploi.

Lorsque nous étions classés comme une des premières villes sur le plan du cadre de vie, c'était la capacité des femmes et des hommes de pouvoir vivre heureux dans cette ville.

Lorsque nous étions classés parmi les premiers sur l'attractivité touristique, c'était donner du bonheur à celles et ceux qui venaient nous voir, c'était également là encore donner du travail à beaucoup d'habitants de notre ville et de notre agglomération.

On parlait de Lyon comme cela. Maintenant, quels sont les gros titres de la presse ? Vous les voyez comme moi. C'est le problème de l'insécurité. On parle marché de la misère, on parle campements, on parle bidonvilles, on parle squats. Est-ce que c'est vraiment l'hospitalité que de faire venir un certain nombre de gens et de ne leur donner finalement aucune solution que de loger sous les ponts ou de voir se reconstituer un certain nombre de bidonvilles ? Non, je l'ai toujours dit, il vaut mieux être moins ambitieux dans l'accueil, mais quand on a accueilli, d'accueillir bien et de permettre aux gens de s'insérer dans la société française. Parce que c'est faute de mener une telle politique que l'on renforce les extrémismes, que l'on renforce les fractures sociales qui peuvent exister dans notre société.

Deuxième point, la paralysie de notre agglomération. Écoutez chaque matin, prenez les différents sites d'information, on vous dit « nord de Lyon, 10 kilomètres de bouchons », « sud de Lyon, 10 kilomètres de bouchons », « est de Lyon, 10 kilomètres de bouchons », même chose sur l'Ouest lyonnais. Aujourd'hui, la ville est paralysée dans ses abords et on est paralysé à l'intérieur même de ces voiries urbaines. Lorsque vous essayez de vous déplacer sur des avenues, comme l'avenue de Saxe, etc., vous voyez aujourd'hui quelles sont les difficultés.

On nous dit, oui, mais on met des transports en commun. Mais ces transports en commun ne résoudront pas tout. Et en plus, il conviendrait de faire en sorte qu'on puisse avoir des parkings relais qui effectivement ceinturent l'agglomération et ensuite qu'on puisse se déplacer en transports en commun. Quand je vois par exemple la décision qui est prise de réduire le nombre de places de stationnement au parking d'Oullins, je me dis que c'est une aberration. Lorsque l'on dit qu'à Saint-Genis-Laval, aux hôpitaux, là où va aller le métro, on va réduire le nombre de places de stationnement, je me dis que c'est une aberration. Tout le monde n'ira pas de Pierre-Bénite jusqu'à Caluire en vélo. Lorsqu'on prend la décision comme vous l'annoncez de réduire la circulation de manière drastique sur l'axe nord-sud, vous allez faire les mêmes embouteillages qu'il y a aujourd'hui sur l'accès à l'autoroute au tunnel de Fourvière en venant sur le sud. Vous allez les prolonger, vous allez les renforcer et, ce faisant, vous allez créer de la pollution.

Vous dites que vous luttez contre le changement climatique, mais, avec la politique que vous menez, je crains que demain vous ne soyez un contributeur. Alors certes, on peut annoncer dans les mots qu'à telle époque, on aura la neutralité carbone, mais si vous menez à des politiques qui aboutissent exactement à son contraire, alors, ce ne sera que des mots et ce ne sera pas la réalité de demain.

Enfin, troisième problème que je veux soulever, croyez-moi, Monsieur le Maire, si je fais ces interventions, ce n'est pas simplement pour pointer du doigt ce qui ne va pas, le problème du logement dans l'agglomération. Vous ne pouvez pas prendre aujourd'hui un magazine qui parle des problèmes de logement sans lire qu'il y a un effondrement de la construction de logements et dans l'agglomération et sur la Ville de Lyon. Nous en construisons 9000 par an, dont 4500 logements sociaux. Votre majorité sur la Métropole avait annoncé qu'elle voulait faire 6000 logements sociaux. Or aujourd'hui l'effondrement de la construction ne permettra pas cela. Cela veut dire que les décisions que vous prenez sont des décisions qui vont aller à contresens de ce que vous souhaitez pour cette agglomération.

Alors, je le dis très simplement, essayez de regarder un peu les choses. Regardez pourquoi il y a des blocages sur la construction. Ce qui

est fait par exemple dans la modification numéro trois du PLU-H, qui est presque une révision, va entraîner encore demain une pénurie de constructions. La charte que vous avez voulu signer va causer également des difficultés. On va se retrouver avec moins de logements. Alors, vous dites, oui, mais nous allons faire du logement pour les personnes les plus fragiles. Mais, Monsieur le Maire, mettre par exemple comme je l'ai vu 60 % de logements sociaux ou abordables dans un certain nombre d'opérations, c'est refaire la Duchère du temps passé, c'est refaire ce qu'on avait fait à Vénissieux, aux Minguettes, c'est refaire ces grands ensembles comme dans les années 60. Ce n'est pas comme cela qu'il faut construire la ville si nous voulons, comme vous le dites, une ville apaisée.

Vous voyez, les problèmes de délinquance, de sécurité sont des problèmes qu'il faut résoudre à court terme, mais qui sont entraînés très souvent par les décisions que nous prenons sur le moyen ou le long terme. Je pense que la façon dont aujourd'hui vous construisez la ville n'est pas la bonne façon.

On peut échanger comme Madame Hénocque l'a fait tout à l'heure, parce que chacun a son histoire, a son expérience, a une capacité à dire et peut-être pourrait-on davantage échanger. On ne veut pas que cette ville s'écroule, que demain elle devienne comme un certain nombre de villes qui, petit à petit, se sont paupérisées, où les fractures urbaines se sont accrues. Je crois que l'on partage ces buts ensemble. Pourquoi ne pas dialoguer pour essayer de voir dans quelle direction nous pouvons aller les uns et les autres et comment on peut construire la ville de demain, une ville qui, vous avez raison, doit prendre en enjeux les grands défis du XXI^e siècle et nous les connaissons aujourd'hui. Nous pouvons y apporter, comme vous l'avez dit, notre pierre, sachant qu'elle est modeste.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur Collomb.

M. COLLOMB Gérard : Je conclus. Sachant que 60 % de l'énergie de l'Inde est aujourd'hui basée sur le charbon, sachant que nos voisins allemands ont encore une partie de leur énergie basée sur le charbon, je crois que, nous, on a fait déjà un certain nombre de progrès dans les années passées pour ce qui concerne la Ville de Lyon. Nous voulons bien en faire encore avec vous, mais, je vous en prie, allons dans la bonne direction.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Croizier, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je serai moins disert que l'orateur précédent, mais je souhaite quand même faire quelques remarques sur cette délibération, qui est en quelque sorte le suivi de votre politique d'investissement et des engagements que vous avez pris devant les Lyonnais pendant la campagne électorale.

En comparant cette seconde actualisation avec votre programmation pluriannuelle d'investissement présentée ici en mars, les variations sont minimales, au moins sur le total des autorisations de programme, puisqu'elles évoluent de 1,6 million sur un volume de 1,9 milliard, soit 0,08 %. C'est donc dans le détail, par secteur, voire par programme, qu'il nous faut regarder, tout comme dans votre prévision d'étalement des crédits de paiement.

Sur ce dernier point des crédits de paiement, vous prévoyez une augmentation de 13,6 millions en 2021 et de 8 millions d'euros en 2022 et nous verrons sous peu la réalité de ceux de 2021. En revanche, nous sommes toujours sur une moyenne annuelle de 223,5 millions de 2023 à 2026, ce qui nous interroge sur la capacité de la Ville à assumer un tel niveau d'investissement, non pas la capacité financière, puisque vous avez décidé de recourir massivement à l'emprunt, mais sur la capacité technique. D'ailleurs, on voit que le pacte d'actionnaires de la SEM patrimoniale a été élargi, afin qu'elle puisse servir d'opérateur pour le compte de la Ville. Le recours à la SPL OSER, sans nier sa compétence dans le domaine de la rénovation énergétique, relève aussi de cette même logique. Sans oublier la SERL que vous envisagez de mettre également à contribution en matière d'ingénierie.

On peut noter que le budget participatif qui encore en juillet, lors de votre première actualisation d'autorisations de programme, devait démarrer en 2022, puisque 3 millions d'euros de crédits de paiement étaient alors prévus, glisse sur 2023 et au-delà, alors que Villeurbanne a lancé le sien. Tant pis pour celles et ceux qui nourrissaient de grands espoirs dans cette promesse.

Sur le scolaire, la hausse est de 9,4 millions d'euros principalement sur la conservation du patrimoine scolaire et Dieu sait qu'il en a besoin, mais en revanche, on note une baisse des crédits de paiement sur 2021 et 2022 pour un report en 2023 et au-delà, ce qui est toujours gênant, car, plus les prévisions s'éloignent, moins elles sont certaines.

À ce sujet, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe aux Affaires scolaires, nous ne pouvons que nous étonner que l'étude globale 2019 des projections démographiques et besoins scolaires réalisée par les services de la Ville de Lyon ne nous soit toujours pas parvenue, malgré vos engagements lors du dernier Conseil municipal. Devons-nous à nouveau saisir la Commission d'accès aux documents administratifs pour l'obtenir ? J'espère que non. En attendant cet élément, nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe, Chère Audrey,

Mes chers collègues,

Après avoir voté il y a quelques mois notre plan de mandat et notre PPI, il s'agit maintenant d'entrer dans la mise en œuvre opérationnelle des projets de notre majorité et des projets, il y en a beaucoup.

Bien sûr, d'abord les écoles, avec la construction du groupe Kennedy par exemple ou la végétalisation des cours d'école ou encore l'apaisement des abords de ces dernières.

Il y a également un travail colossal entrepris sur la rénovation énergétique des bâtiments, un engagement nécessaire pour tendre vers une plus grande sobriété énergétique.

Je pourrais continuer cet inventaire encore longtemps tant notre majorité se montre ambitieuse dans son action, cherchant tout à la fois à assurer un plus grand bien-être des Lyonnaises et des Lyonnais, sans bien sûr renoncer à réaliser la transition écologique et sociale, l'un n'excluant pas l'autre.

Cette délibération s'inscrit dans ce projet, dans cette ambition de faire de Lyon une ville à hauteur d'enfant, une ville solidaire, une ville plus écologique et plus apaisée.

C'est le cas notamment en ce qui concerne le complexe Kennedy, qui doit abriter un groupe scolaire, un complexe sportif et bien sûr les futurs Ateliers de la Danse. La Ville de Lyon prévoit ainsi une actualisation de l'enveloppe dédiée à ce projet majeur et structurant, notamment pour le 8^e arrondissement.

Dans cette délibération, notre majorité fait aussi montre de son engagement par un engagement justement sans précédent pour notre Ville et agir fortement et efficacement dans le sens de la transition énergétique, écologique et sociale.

C'est ce que nous faisons bien sûr au travers de l'augmentation des enveloppes relatives à l'isolation des bâtiments. Je pense notamment aux EAJE Dolet Boileau, au groupe scolaire des Gémeaux.

Ces évolutions montrent comment Lyon cherche à être mieux-disante sur les questions écologiques, tout en gardant une gestion saine de ses finances et agir pleinement.

Alors, je m'étonne qu'ici, on s'égosille encore sur la question de la dette financière sans jamais songer à la dette écologique et climatique. Que les défenseurs de l'orthodoxie budgétaire nous expliquent. S'ils pensent que la transition écologique et sociale est une nécessité, alors comment envisagent-ils de mettre en place une politique permettant davantage de sobriété et de résilience ?

Quand on parle de dette, le même poncif revient sans cesse. La dette d'aujourd'hui sera celle de nos enfants, mais ce raisonnement ne s'applique-t-il pas uniquement aux finances ? Car il s'agit de ne pas mettre les générations futures en difficulté, s'il s'agit de ne pas faire porter demain à nos enfants le poids des décisions d'aujourd'hui. Car, si les créances peuvent toujours être remboursées, ce n'est pas le cas de la dette climatique et sociale qui, elle, une fois acquise, est insolvable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Madame Hénoque, peut-être quelques compléments.

Mme HÉNOQUE Audrey, rapporteuse : Oui, merci.

Par rapport aux interventions qui ont eu lieu, l'intervention de Monsieur Collomb était une présentation de politique générale. Évidemment, Monsieur Collomb, ni notre PPI ni ses ajustements qui sont l'objet de cette délibération ne permettent la mise en œuvre de la politique que vous auriez mise en œuvre si vous aviez été élu. Non, cette PPI met en œuvre notre politique, qui est basée sur la transition écologique, la justice sociale et la démocratie participative.

Madame Croizier, en effet, c'est un challenge, nous l'avons dit. La programmation pluriannuelle des investissements est une augmentation de 20 % par rapport à ce qui avait pu être réalisé sur le mandat précédent. C'est pourquoi nous nous donnons les moyens d'y arriver en nous appuyant en effet sur des organismes extérieurs partenaires, tels que la SPL OSER et d'autres, et également en ayant créé un certain nombre de postes qui viennent renforcer les directions et particulièrement la DGUI qui est en charge de toute la partie bâtementaire de la PPI.

M. LE MAIRE : Merci pour ces précisions.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants.)

(Le groupe Pour Lyon vote contre.)

(Mmes Fréry, Bacha-Himeur, Ferrari, et MM. Michaud, Berzane, Genouvrier, Chevalier et Oliver ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1200 - Modification du tableau des effectifs - Rectificatif

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, le 1200, Monsieur Bosetti, je vous cède la parole.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du traditionnel tableau des effectifs, donc pas d'observations particulières, si ce n'est un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Broliquier, c'est à vous pour 4 minutes.

M. BROLIQUIER Denis : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Lors du dernier Conseil municipal, nous nous félicitons que votre Adjoint, Monsieur Bosetti, se rapproche de notre sensibilité politique à travers son nouveau champ lexical, dixit le parti de gauche et la France insoumise.

Mais, en fait, il nous a dépassés. Voyez donc le syndicat SUD qui, dans sa déclaration au Comité technique du 18 octobre le considère tout bonnement comme un traître à la cause, dénonçant en s'adressant à votre Adjoint, Monsieur le Maire, je cite : « la méthode assez répugnante que vous avez de casser la grève », et se morfondant, je cite de nouveau : « nous avons vu en vous un militant d'extrême gauche avec qui nous aurions pu faire avancer les choses, la déception malheureusement est toujours à la hauteur des espérances ».

Cet élan d'amabilité vise la note de service du 26 août dernier sur l'exercice du droit de grève pour les agents des crèches et des écoles, prescrivant un délai de prévenance de 48 heures et la mise en place de la retenue de 1/30e indivisible, ce qui signifie que, pour une heure de grève, c'est toute une journée de salaire qui est retenue.

Vous êtes nombreux sur les bancs de la majorité à décrier les entreprises privées, mais Mesdames et Messieurs de la majorité, dans le privé, une heure de grève égale une heure et une heure seulement de retenue.

Pour notre part, et Béatrice de Montille l'avait rappelé en Conseil le 8 juillet dernier, nous sommes plutôt favorables à l'instauration d'un service minimum, tel que le prévoit la loi. Cela nous semble nettement plus honnête intellectuellement tant vis-à-vis des agents, qu'ils soient grévistes ou non d'ailleurs, que des usagers. Car il est un point d'accord avec vous, Monsieur l'Adjoint, celui de la nécessité de la continuité du service public et non de la prise en otage des enfants et surtout des parents d'enfants, qui doivent ensuite jongler entre travail et garde d'enfants.

Mais votre système ne semble pas le plus efficace. Le mouvement de grève de vendredi dernier a vu 72 écoles sans cantine et 43 avec un accueil pique-nique, soit près de 56 % des écoles touchées. Ceci nous conforte dans cette position du service minimum, afin qu'une solution puisse être trouvée partout au bénéfice des parents.

Deuxième point que nous voulions soulever, c'est celui des 35 heures, car le temps passe et le couperet du 31 décembre 2021 approche et, à ce jour, vous ne nous avez pas présenté une délibération. Il est vrai que le dialogue social, terme que ne semble pas partager les organisations syndicales a commencé tardivement, puisque je crois que ce fut en avril dernier seulement. Certainement le ferez-vous au Conseil du 16 décembre prochain, sinon vous serez hors la loi, mais il aurait été utile que les élus puissent avoir communication de vos intentions. Nous avons eu quelques éléments par l'intermédiaire de tracts syndicaux ou par le rapport présenté en Comité technique le 8 novembre dernier, rapport contre lequel tous les syndicats ont voté.

Il est question de trois cycles de travail contre quatre aujourd'hui, un à 35 heures par semaine, un à 38 et un à 38 heures 45. Deuxième élément contenu dans ce rapport, 60 % des agents, soit 5000 personnes quand même seraient concernées par la pénibilité et donc son incorporation dans le calcul du temps de travail.

Au regard de la position du gouvernement par rapport au choix fait par la Maire de Paris dans la mise en application de la loi, nous nous interrogeons sur ce qui pourrait advenir à Lyon avec cette très large notion de pénibilité.

Il est vrai qu'avec une délibération au 16 décembre, un refus du Préfet par exemple dans le cadre de son contrôle de légalité pourrait être réellement problématique pour l'ensemble de notre institution.

Enfin, dans son rapport présenté en novembre 2019, la Chambre régionale des Comptes relevait d'abord plus de 300 règlements de service réglant l'organisation du travail et ensuite elle souhaitait un meilleur contrôle effectif du temps de travail. Aujourd'hui, personne ne sait comment ces règlements de service seront mis à jour au 1er janvier dans moins de deux mois ni les dispositions prises sur ce contrôle du temps de travail.

Voilà, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, outre le sujet important de l'exercice du droit de grève, quelques interrogations qui auraient bien aimé trouver réponse en amont de votre prochaine délibération, présentée sans doute lors du prochain Conseil municipal.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur Bosetti, une réponse rapide.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Oui, très brièvement, Monsieur le Maire.

Sur la question du temps de travail, Monsieur Broliquier, je ne voudrais pas trahir les débats que nous aurons en décembre en effet où sera passée la délibération, mais, comme vous l'avez noté, la Ville de Lyon en tant qu'employeur sur cette question posera très clairement un objectif de protection des agents municipaux et de bouclier social sur l'augmentation voulue autour du temps de travail que nous contestons dans l'état d'esprit, parce qu'elle stigmatise les fonctionnaires d'une part et qu'elle touche aussi à des accords historiques passés dans le cadre du dialogue social.

Nous couvrirons en effet environ 60 % des agents de la Ville de Lyon au titre de la pénibilité, qui verront donc leur temps de travail inchangé. Nous le faisons, parce que je l'ai expliqué tout à l'heure par rapport aux agents, notamment féminines, ce sont les personnels les plus exposés, les agents de terrain. Nous porterons donc cette décision que j'estime ambitieuse au nom de l'exécutif. Nous avons déjà eu un échange avec la Préfecture au titre de contrôle de légalité, pour nous assurer que cette formalisation n'était pas fantaisiste ou farfelue. Les premiers retours sont plutôt encourageants. Bien sûr, nous attendrons le contrôle de légalité définitif sur cette délibération.

Quant à la question des règlements horaires des directions, nous aurons l'occasion derrière le Comité technique, qui se tiendra pas plus tard que demain, de proposer un temps complet avec les organisations syndicales sur les déclinaisons des cycles dont vous avez parlé (38 heures, 38 heures 45) pour un donner à voir de chaque délégation, direction, service. En fait, il est difficile d'avoir une communication globale là-dessus, puisque selon les unités de travail les cycles horaires peuvent être différents. La communication sera donc ensuite davantage organisée par la ligne hiérarchique au plus près des agents.

Sur le sujet du droit de grève, je n'y reviendrai pas nécessairement longtemps, puisque Monsieur le Maire s'est largement exprimé sur ce sujet en introduction du dernier Conseil municipal, mais vous l'avez noté bien sûr, les dispositions que nous avons prises se voulaient à la fois respectueuses des familles, une forme d'alerte 48 heures avant pour qu'elles puissent s'organiser en cas de mouvement de grève et vous l'avez rappelé aussi, respectueuses des salariés. Nous avons un désaccord là-dessus, on peut l'entendre. Vous êtes pour le service minimum, qui aurait invisibilisé les grèves et nous avons voulu prendre une option qui garantisse aux salariés un droit au désaccord, un droit au mécontentement et qui, vous l'avez noté, s'est traduit à la Ville de Lyon par trois journées fortes de mobilisation. C'est donc que la grève est encore possible, tout en permettant à l'école publique, à la restauration de pouvoir se tenir régulièrement, sans grèves perlées qui pouvaient durer sur des semaines.

Mais encore une fois sur ce sujet, qui n'est abordé que sous un angle d'attaque, je rappellerai qu'à côté de cela, l'employeur, au titre de sa responsabilité sociale, change les choses pour les agents des écoles et des crèches. Nous nous engageons sur un chantier social avec des mesures sur lesquelles nous avons déjà eu l'occasion de communiquer et nous ouvrons en janvier prochain un cycle de conférences de salariés avec les agents en leur donnant la parole directement, des panels d'agents représentatifs des différents métiers, pour qu'en complément des engagements forts portés par Monsieur le Maire à la rentrée, nous ayons également la voix du terrain qui permette d'enrichir la qualité des conditions de travail au quotidien.

Finalement, ce sujet est loin d'être clos. Il ne faut pas se limiter à cette question de l'encadrement du droit de grève, mais bien apprécier ce qui sera fait dans sa globalité autour des conditions de travail de nos agents.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti. Pas si bref que cela, mais il y a tellement de choses à dire sur le sujet, vous venez de le rappeler et nous aurons l'occasion d'y revenir. Merci pour ces précisions.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1194 - Approbation de la Charte du Mécénat et du Parrainage de la Ville de Lyon

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 1194, Madame Hénocque, je vous cède la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Lyon gère des services essentiels au quotidien de ses habitants et habitantes et la nouvelle majorité souhaite renforcer les services publics, les équipements et les projets qui permettent à notre territoire d'incarner la transition écologique, sociale et démocratique.

Ces projets sont divers, de la végétalisation accrue de notre Ville à la rénovation thermique des bâtiments, en passant par la valorisation du patrimoine, le renforcement de l'action sociale, les politiques enfance et jeunesse ou le développement du sport et des grands établissements renforçant le vivre ensemble.

Toutes ces actions, qui sont dans le plan de mandat et le plan pluriannuel d'investissement notamment, ne seront pas mises en œuvre uniquement par la Mairie. Elles doivent être portées par l'ensemble des acteurs du territoire, tels que les citoyens et les associations, mais aussi avec les entreprises.

Elles auront plus d'ampleur et de bénéficiaires grâce au soutien des entreprises. Il convient d'ailleurs ici de remercier les presque 150 entreprises qui apportent d'ores et déjà du mécénat à la Ville de Lyon, qu'elles aient pu ou non maintenir leur soutien pendant la période de crise sanitaire et économique.

Ceci dit, il convient également de rappeler que la puissance publique doit être exemplaire et ne peut pas accepter de l'argent de n'importe quel mécène dans le seul but d'augmenter ses recettes. La Ville de Lyon n'a pas à associer son image, qui appartient à l'ensemble de ses habitants et habitantes, à des entreprises dont le modèle économique porterait délibérément de graves dommages à l'environnement et à la dignité humaine.

Même si le monde des entreprises évolue beaucoup, certaines entreprises, minoritaires, font encore l'objet de scandales. Que ce soit celles qui ont délibérément exercé un puissant lobby pour contrecarrer des vérités scientifiques concernant l'atteinte de leurs produits à l'environnement, mais également celles soutenant des dictatures à des fins économiques ou profitant de l'exploitation des êtres humains.

Heureusement, la grande majorité des entreprises a conscience que leur développement doit passer par un effort accru de protection des ressources et un impact positif sur le territoire. Elles sont responsables par conviction, pour répondre aux demandes de leurs clients ou pour attirer des compétences.

Or la municipalité soutient également un modèle de développement qui s'incarne par une manière de produire et de transporter plus respectueuse de l'environnement, une consommation durable et l'inclusion par l'emploi.

C'est pour nous retrouver sur ces valeurs partagées que nous vous proposons aujourd'hui d'adopter une charte qui a vocation à être annexée à toute convention de mécénat.

Travaillée sur plusieurs mois par les élus de la majorité et les services, elle rappelle les principes auxquels la majorité est attachée, ce qui lui permettra éventuellement de ne pas retenir de mécènes qui s'opposeraient expressément à ces valeurs par leur activité ou leur communication.

La charte définit également la distinction entre le mécénat et le parrainage, ainsi que les contreparties pouvant être accordées aux entreprises.

Enfin, elle rappelle sa vigilance vis-à-vis des obligations légales en matière d'honorabilité des tiers et de prévention des conflits d'intérêts.

C'est une des chartes les plus abouties pour une collectivité publique en France.

Pour renforcer le soutien aux projets municipaux, nous avons également structuré une mission Mécénat qui veillera à proposer aux mécènes un champ plus large de projets à soutenir que ceux habituellement concentrés sur le champ culturel et événementiel.

Nous avons bon espoir que la démarche de transparence et de redevabilité que constitue l'affichage d'une charte des valeurs, associée à un élargissement des projets pouvant être cofinancés et à une meilleure organisation interne, incitera les mécènes à soutenir plus fortement les projets municipaux. De nouvelles entreprises nationales ou locales, ainsi que des fondations souhaiteront associer leur nom à celui de la Ville de Lyon, capitale de l'écologie.

Cette délibération a obtenu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Sylvie Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire,
Mesdames les Adjointes,

Chers collègues,

Cela fait plus d'un an que nous attendons cette charte du mécénat, plus d'un an entre les annonces de madame Perrin-Gilbert en Commission Culture concernant la reprise en main du mécénat pour chasser, je cite, les financements des entreprises non vertueuses de nos institutions locales. Nous allions voir ce que nous allions voir et voici qu'un document nous est finalement présenté, un document rempli de bonnes intentions, un document qui surtout se garde bien de nous présenter des critères clairs, exhaustifs. Critères clairs et exhaustifs qui permettraient à nos partenaires et financeurs traditionnels de se faire une idée précise de la recevabilité de leur mécénat.

Vous avez dit « lisibilité » quant à la décision finale de valider ou non la proposition de mécénat. Elle sera prise, vous venez de le dire, dans une commission qui statuera au cas par cas, une commission composée des seuls élus de la majorité.

Vous avez dit « transparence » et non, nous ne sommes pas d'accord lorsque l'on nous dit que la transparence sera respectée lors du vote des conventions de mécénat au Conseil municipal, car nous n'aurons pas alors eu connaissance des échanges en amont ni des propositions refusées par l'exécutif.

Alors, que penser de tout cela ? Pourquoi ce manque de clarté ? Lorsqu'on vous interroge, le ton a changé. Aux déclarations nous annonçant que les entreprises qui ne respectaient pas vos critères écologiques ou sociaux seraient écartées se substituent désormais celles qui annoncent plus sobrement que, si des efforts sont faits dans ces directions, finalement, leur mécénat pourra être accepté.

Ainsi, une entreprise comme EDF, par exemple, qui participe entre autres au financement de l'Orchestre national de Lyon trouvera-t-elle grâce à vos yeux, puisqu'elle investit aussi dans les énergies renouvelables ? Ou doit-on s'abstenir de candidater parce qu'elle poursuit ses investissements dans l'énergie nucléaire ?

Pourquoi un tel et soudain assouplissement ? De là à imaginer que la réalité vous ait rattrapé et qu'après vos annonces de début de mandat, vous ayez constaté que les mécènes 100 % vertueux ne se bousculaient pas au portillon pour remplacer ceux que vous incitez à partir, il n'y a qu'un pas que nous ne franchirons pas.

En tout état de cause, les annonces et orientations initiales ont causé des dégâts et nous vous exprimons notre inquiétude quant à l'avenir du mécénat à Lyon, mécénat dont tant de nos structures ont besoin pour déployer leurs actions.

Aussi, nous vous demandons de nous faire un bilan de l'évolution du mécénat depuis votre prise de fonctions, de nous présenter chaque année un état des lieux de ce dernier.

Nous serons quant à nous très attentifs à ce que nos institutions locales, notamment culturelles, ne soient pas les grandes perdantes de vos opérations de communication.

Nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Gérard Collomb, c'est à vous pour 10 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Finale, la charte que vous nous proposez aujourd'hui illustre assez bien ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire un manque de réalisme. Nous sommes aujourd'hui, je crois, dans une transition de notre société. Évidemment, nous partons avec un certain nombre de passif et les sociétés sont en train d'évoluer, de changer, parce qu'elles voient bien qu'on ne peut pas continuer suivant le même modèle. Donc l'impératif climatique, les impératifs de biodiversité, de lutte contre la pollution des airs, des eaux, etc., sont pris en compte par de plus en plus de firmes. Je pense que vous êtes allé au salon Pollutec, vous avez vu toutes les innovations qui étaient présentées par les entreprises, mais on ne peut pas dire qu'à l'instant T, elles soient 100 % pures sur l'ensemble des points que vous évoquez. Ils sont extrêmement nombreux dans la charte.

En particulier, lorsque vous écrivez que la Ville de Lyon pourrait refuser tout don ou parrainage d'entreprise ou de fondation intervenant à titre principal dans un secteur économique qu'elle considère incompatible avec les valeurs qu'elle entend promouvoir, évidemment que cela restreint. Ce n'est plus l'entreprise, elle est dans un secteur.

Alors, si l'on regarde les entreprises qui, aujourd'hui, par exemple, financent des acteurs culturels, sociaux, de la Ville de Lyon. Swisslife, par exemple, finance le Musée des Beaux-Arts. Est-ce que nous les acceptons toujours ? La société Givaudan, société SEVESO, est-ce que nous l'acceptons toujours ? Pour l'Orchestre national de Lyon, nous avons Air France KLM, est-ce que nous acceptons Air France KLM ? Pour l'Orchestre national toujours, nous avons la société Jean-Claude Decaux. Avec le collectif Plein la vue, vous voulez supprimer la publicité partout. Est-ce que nous acceptons la société Jean-Claude Decaux ou nous la refusons ? Pour la Fête des Lumières, le partenaire principal, celui qui a fondé la Fête des Lumières, c'est EDF. Est-ce que nous leur disons, parce qu'ils sont dans le nucléaire : circulez, il n'y a plus rien à voir et nous ne voulons plus de vous ? C'est un très mauvais signal que vous donnez à un certain nombre d'entreprises.

Sur les secteurs, est-ce qu'aujourd'hui toute publicité du secteur automobile sera interdite ? Ils sont tous en train de passer à la voiture électrique et les précurseurs sont en train d'essayer de regarder comment marchent les véhicules à hydrogène, y compris d'ailleurs dans l'industrie du poids lourd. Vous êtes peut-être allé à Solutrans, vous avez vu un certain nombre aujourd'hui de poids lourds qui d'ores et déjà sont à l'hydrogène. Est-ce que nous les encourageons dans la transition énergétique ou est-ce que nous les sanctionnons et nous les montrons du doigt en disant, vous, vous n'aurez pas le droit de financer les activités culturelles, sociales ou tout ce que vous voulez ?

Nous avons une grande société, je cite d'autres secteurs, Renault Trucks, dont je parlais sur les camions, est-ce que nous acceptons ou non ? Ce sont quand même des milliers d'emplois dans l'agglomération lyonnaise et dans notre pays.

Est-ce que toutes les entreprises de la chimie qui sont en pleine transition (Arkema, Solvay, etc.), nous les acceptons ou non ? Est-ce qu'une société qui est dans le ciment mais qui essaie de faire des ciments nouveaux comme Vicat, des ciments perméables qui nous permettront peut-être demain, lorsque les précipitations sont abondantes, de ne pas avoir des coulées d'eau qui vont pouvoir s'infiltrer ? Le problème de la perméabilisation de nos sols, les acceptons-nous ou non ? Acceptons-nous une société comme Air Liquide ? Est-ce que nous acceptons aussi – cela fait référence à un débat récent – Orange est aujourd'hui en train d'installer la 5 G dans notre agglomération ou disons-nous, au nom de nos principes, nous n'en voulons pas ?

C'est tout ce qui est posé. Et si, demain, vous mettiez en principes l'ensemble des conditions que vous mettez, alors vous n'auriez plus aucun partenaire qui corresponde aux critères que vous-même vous avez fixés. Alors, soit c'est de l'affichage, dans ce cas-là, très bien. Soit vous voulez mettre vraiment en application ce que vous dites dans votre charte et vous ne le pourrez pas.

Vous savez, moi, j'ai cherché des partenaires pendant des années et des années pour les différentes activités culturelles, parce que chacun venait nous voir avec les adjoints à la Culture, ceux aux Grands événements, etc., en disant, vous ne pourriez pas nous aider pour trouver des sponsors pour telle activité, manifestation, événement et nous essayions de chercher. C'est extrêmement compliqué.

Aujourd'hui, sur la Fête des Lumières, le Club des Partenaires est important, pour montrer que ce n'est pas simplement la Ville de Lyon, mais que cela engage la société lyonnaise. Nous passons de 750 000 à 500 000, nous avons donc déjà une diminution importante. Est-ce que demain nous allons continuer sur cette ligne ? Telle est la question qui vous est posée.

Finale, revenir aux réalités, même si, évidemment, on veut faire évoluer ces réalités.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Verney-Carron, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme VERNEY-CARRON Florence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Nous avons été surpris par cette charte et nous nous posons la question de son utilité.

Nous avons été surpris, parce que vous donnez des signes de défiance aux chefs d'entreprise, alors même que, dans votre propos introductif, vous soulignez l'importance du monde économique dans notre Ville, que vous connaissez bien, dont vous connaissez bien les représentants. Madame Hénoque, tout à l'heure aussi, dans un vibrant plaidoyer, nous a montré à quel point montrer du doigt pouvait blesser et pouvait susciter de l'incompréhension.

Nous n'avons pas vraiment compris pourquoi vous aviez voulu faire cette charte. Nous nous sommes posé la question de savoir si c'était des gages que vous deviez donner à votre majorité qui, systématiquement, sans discernement, probablement avec une méconnaissance du monde privé, le diabolise.

Vous proposez à nos suffrages une délibération qui exclut, qui pourrait laisser à penser que tous ceux qui ne pensent pas comme vous, qui

ne vont pas dans votre sens sont exclus.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous connaissez le monde de l'entreprise. C'est aussi un monde de valeurs fortes. Vous avez défendu des valeurs fortes dans votre charte, mais il y a des valeurs importantes qui sont défendues dans l'entreprise, celle du courage, celle de l'envie d'entreprendre, celle du respect des collaborateurs, des clients, la reconnaissance de la valeur travail. On ne peut pas résumer l'entreprise à des êtres oppresseurs assoiffés de profits, destructeurs de planète et qui saisissent la moindre occasion pour corrompre. Cela laisse supposer que l'entreprise qui apporterait son mécénat à une manifestation profiterait à l'occasion de cette manifestation de pouvoir parler d'un dossier en cours.

Il y a bien longtemps, et cela a été souligné, que les entreprises développent avec leurs collaborateurs des politiques innovantes en matière de responsabilité sociale et environnementale. Et tous ceux dans cette assemblée qui ont travaillé ou qui travaillent dans une entreprise privée peuvent en témoigner.

La participation aux actions de mécénat fait partie de cet engagement citoyen. C'est effectivement très important, notamment dans le domaine culturel, le fait de pouvoir offrir aux différents partenaires de l'entreprise la possibilité de participer à une manifestation culturelle les ouvre sur la création. C'est totalement essentiel.

Vous avez fait adhérer notre Ville à l'Admical en janvier 2021. Une assemblée s'est tenue très récemment au mois d'octobre. Elle a notamment salué l'engagement des mécènes au moment de la pandémie. L'ensemble des mécènes ont été présents sur toutes les thématiques de l'exclusion, des violences faites aux femmes, financées par des laboratoires. Ce seront peut-être aussi des entreprises que vous regarderez. Mais aussi de sensibiliser les plus jeunes à la philanthropie, ce qu'a fait la Fondation Rothschild.

Faut-il créer de la division ? Faut-il, dans notre monde où il est important de rassembler toujours et encore, apaiser les tensions, créer du lien entre les composantes diverses de notre société ? C'est en cela que nous n'avons pas compris les éléments de cette charte.

Cela a été rappelé, vous aurez un comité qui est appelé à juger les entreprises privées qui seront admissibles au mécénat. L'opposition n'y a pas été invitée. Je dois vous dire, Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe, que peut-être nous nous en réjouissons, parce qu'il y a une valeur et un mot que vous utilisez, qui est très souvent utilisé, qui est le mot vertu. Vous l'utilisez pour les entreprises vertueuses, le tourisme vertueux, les banques vertueuses. Je ne suis pas sûre que nous nous serions sentis tout à fait à l'aise dans un comité qui aurait jugé de ce qu'une entreprise est vertueuse ou ne l'est pas.

La vertu est un concept difficile à manier. Il a été dans notre passé prétexte à des épurations. Il existe un ministère de la Vertu dans un pays un peu loin de nous géographiquement. Je crois que c'est un terrain glissant. Ne laissez pas supposer que tout ce qui n'est pas de votre fait n'est pas vertueux.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais vous dire à quel point nous sommes tous convaincus de l'urgence climatique et nous avons seulement peut-être une différence sur les méthodes pour convaincre, pour entraîner, pour fédérer le plus grand nombre sans violence dans le respect de chacun. C'est ce que nous souhaitons, c'est ce que nous voulons vous dire au travers de cette intervention. Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe Les Écologistes, Madame Fanny Dubot, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7e arrondissement : Merci.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe aux Finances,

Au nom des trois groupes de la majorité, je tenais à saluer la mise en place de cette charte du mécénat. C'est la première fois qu'une collectivité adopte un texte aussi abouti pour encadrer ses relations avec ses mécènes et parrains. Comme toutes les premières fois, cela fait peur, on appréhende et des craintes ont été exprimées ici.

Pour notre part, nous n'y voyons que du positif à venir. Le mécénat et le parrainage ne sont pas nouveaux et sont encadrés par la loi. Ils viennent compléter les financements de la collectivité et permettent de belles réalisations. Ils ont déjà été éprouvés de nombreuses fois dans les domaines sportifs et culturels.

La Ville souhaite élargir le champ d'action à de nouveaux domaines, tels que la préservation du patrimoine bâti remarquable, la solidarité ou encore la végétalisation.

Outre cet élargissement, cette charte permet de préciser nos relations avec les mécènes et les parrains de la Ville. C'est un vrai partenariat gagnant-gagnant qui est proposé.

Les entreprises et autres mécènes pourront être fiers de collaborer avec la Ville de Lyon et d'afficher ensemble nos préoccupations en matière de préservation de la biodiversité, de solidarité et d'inclusion sociale, culturelle, ainsi que la participation démocratique et citoyenne.

Est-ce que les Lyonnais ont envie d'avoir comme financeurs des entreprises condamnées pour corruption, inaction climatique ou discrimination ? Je ne le pense pas. Cette charte permet de clarifier nos ambitions en matière de mécénat et de valoriser les nombreux acteurs économiques qui témoignent de leur volonté de contribuer à la transition écologique et sociale et qui mettent en œuvre dans leurs activités une politique entrepreneuriale de responsabilité sociale et environnementale.

Je pense par exemple aux entreprises à missions qui, en plus de leur but lucratif, se fixent des objectifs sociaux et environnementaux et servent ainsi l'intérêt général.

Je pense aussi aux entreprises et commerces du territoire qui, dans le cadre de cette charte, pourront trouver leur place dans le mécénat ou plus particulièrement dans le parrainage et contribuer à l'animation de la Ville et des arrondissements. Un vrai plus pour dynamiser l'économie locale.

Dans les craintes exprimées à cette première fois, on entend à la fois l'absence de critères précis – rappelons qu'il n'en existait aucun avant et que cela n'émouvait personne ou presque –, mais aussi la peur des jugements de valeur. Madame Hénocque a su nous rassurer en Commission, tout cela sera analysé et discuté chaque année dans un cadre collectif.

Nous voterons donc cette charte, car elle est bénéfique pour les finances de la Ville, les acteurs économiques et l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Dubot.

Madame Hénocque, peut-être quelques éléments de réaction.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Madame Dubot a déjà dit beaucoup de choses dans son intervention. L'idée est avant tout d'attirer de nouvelles entreprises, qui seront fières de pouvoir accoler leurs noms aux projets de la municipalité. L'objectif, comme cela a été également rappelé, est de pouvoir afficher en toute transparence quelles sont les valeurs que nous souhaitons partager avec ces mécènes. On ne peut pas nous reprocher à la fois de manquer de critères quand il n'y en avait aucun par le passé, puisque nous sommes dans le mécénat dans un champ discrétionnaire.

Notre volonté n'est pas d'écarter pour écarter des secteurs entiers de l'économie, parce que nous avons besoin de certains produits et de certains services. Il y aura toujours besoin de compagnies aériennes, il y aura toujours besoin de produire de l'électricité, etc. Ce qui nous préoccupe, ce sont surtout les pratiques de certaines entreprises qui ne seraient pas acceptées par les Lyonnais et les Lyonnaises, de voir leur nom à des entreprises qui ont fait l'objet de scandales, que ce soit dans l'exploitation des enfants, par exemple, en Asie, que ce soit des entreprises qui ont produit des produits chimiques et financé des lobbies très importants pour essayer de justifier que ces produits n'étaient pas nocifs, comme cela a été le cas pour l'amiante aussi par le passé. Ce sont surtout ces pratiques délétères que nous ne pouvons pas accepter. Vous accepterez que ce ne soit pas des pratiques souhaitables pour les entreprises.

Évidemment, il faut regarder de quel type de partenariat il est question. Monsieur Collomb a rappelé l'accord entre une compagnie aérienne et l'Orchestre national de Lyon. Quand l'Orchestre national de Lyon doit se déplacer, évidemment nous souhaitons qu'il prenne le moins possible l'avion, mais quand cela s'avère nécessaire, il faut prendre des billets. S'ils sont offerts par la compagnie, c'est positif pour les deniers publics.

Mais, en effet, ce ne sont pas des sujets simples. Nous avons le courage de nous y atteler pour essayer justement d'agir le mieux possible dans l'intérêt des Lyonnais et des Lyonnaises. Madame Palomino, je m'engage à faire un bilan au moins une fois par an en Commission Finances

pour pouvoir vous montrer l'évolution des entreprises dans le temps et des sommes récoltées et indiquer s'il y a certains mécènes que nous avons souhaité ne pas retenir ou reconduire et pour quelles raisons.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention des groupes Droite, Centre et Indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. La charte est adoptée.

2021/1205 - Coupe du Monde de Rugby 2023 - Approbation de la convention de porte-fort entre la Ville de Lyon et le GIP France 2023 pour la mise à disposition d'un camp de base à Lyon

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2021/1206 - Coupe du Monde de Rugby 2023 - Approbation de la convention particulière entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby pour la mise à disposition d'un camp de base à Lyon

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2021/1188 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 543506 euros pour l'acquisition-amélioration de 5 logements PLAI situés 153 bis et ter rue Joliot Curie à Lyon 5e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2021/1189 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 964371 euros pour l'acquisition-amélioration de 10 logements PLS situés 22, rue Garon Duret à Lyon 8e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2021/1190 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 648024 euros pour l'acquisition-amélioration de 5 logements PLAI situés 39, rue de l'Université à Lyon 7e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2021/1191 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 119339 euros pour l'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 10, rue Denuzière à Lyon 2e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2021/1192 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 342907 euros pour l'acquisition-amélioration de 5 logements (2 PLAI et 3 PLUS) situés 29, rue Saint-Pierre-de-Vaise à Lyon 9e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2021/1193 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de sept emprunts d'un montant total de 454811 euros pour l'acquisition-amélioration de 3 logements (1 logement PLS, 1 logement PLUS et 1 logement PLAI) situés 52-52 bis, avenue Point du Jour à Lyon 5e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(MM. Billard et Michaud ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

2021/1195 - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables des exercices 2007 à 2021

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2021/1196 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 206 011 euros pour l'acquisition en VEFA de 13 logements (9 PLUS et 4 PLAI) situés 36-38, rue André Bollier à Lyon 7e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1197 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 2 170 329 euros pour l'acquisition en VEFA de 18 logements (12 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés 64-66, avenue Lacassagne à Lyon 3e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1198 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 2 688 973 euros pour l'acquisition en VEFA 25 logements (20 PLUS et 5 PLAI) situés 104, rue Pierre Valdo à Lyon 5e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1207 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 857 286 euros pour l'acquisition-amélioration de 10 logements (7 PLUS et 3 PLAI) situés 3, rue Duviard à Lyon 4e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1199 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 120 000 euros pour l'acquisition-amélioration de 5 logements libres situés 23, rue Neuve à Lyon 1er

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Mme Hénocque et MM. Billard et Michaud ne prennent pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1201 - Ratios d'avancement des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants de la catégorie A de la filière sanitaire et sociale

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2021/1202 - Modalités de rémunération des agents recenseurs dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2022

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demande d'intervention.

Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à le signaler en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons faire la pause déjeuner. Il est 12 heures 45. Nous reprendrons à 14 heures 15, ce qui vous laisse 1 heure 30 pour déjeuner. Je vous souhaite un excellent appétit et je vous dis à tout à l'heure.

(La séance est interrompue pour le déjeuner de 12 heures 45 à 14 heures 15.)

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE

2021/1208 - Approbation d'une convention de partenariat entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon - Ville de Lyon et la Cité de la Musique Philharmonie de Paris pour constituer deux orchestres Démonstrations sur le territoire métropolitain de 2021 à 2024, d'une convention de partenariat avec les communes de Bron et de Décines-Charpieu et demande de subventions auprès des différents financeurs

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Nous reprenons notre séance avec les dossiers de la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante.

Pour ce premier rapport 1208, Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Ce projet de délibération concerne le dispositif Démos, qui vise à partager l'apprentissage de la musique classique avec les enfants, le plus grand nombre d'enfants, et particulièrement enfants issus des quartiers Politique de la Ville.

Nous avons déjà parlé de ce dispositif à plusieurs reprises ici même et je préférerais donc répondre aux questions s'il y en a sur Démos, ce dispositif que la Ville de Lyon s'engage donc à cofinancer pour les trois années à venir.

Pour autant, puisque parler de Démos revient à parler de l'Auditorium, je voulais ici et suite aux débats de ce matin rassurer nos collègues et dire combien les entreprises mécènes se sont montrées en 2020 et 2021 fidèles et soutenantes vis-à-vis de l'Auditorium et son orchestre, comme vis-à-vis de notre théâtre municipal, le Théâtre des Célestins.

Je veux dire ici que le déficit 2021 de l'Auditorium et des Célestins s'explique d'une part parce que l'équilibre de leurs budgets repose pour une part importante sur leurs recettes de billetterie, des recettes fortement impactées par la crise sanitaire, les mesures de fermeture d'établissements puis de restriction de jauges. Des coûts fixes ont couru sans recettes de billetterie en face. Le déficit s'explique aussi parce que l'Auditorium comme les Célestins ont tenu leurs engagements vis-à-vis de leurs personnels comme vis-à-vis des compagnies et artistes qu'ils auraient dû accueillir durant la période de crise. Nous pouvons nous féliciter que nos institutions aient ainsi joué un rôle contra-cyclique en soutenant l'emploi culturel et artistique. Enfin, le déficit s'explique par une troisième raison. Du fait de leur statut de régie publique, l'Auditorium et les Célestins n'ont pas bénéficié des plans de soutien de l'Etat qui a jugé qu'il revenait aux collectivités d'assumer seules le soutien à leurs équipements culturels municipaux, une décision contestable que nous avons réussi néanmoins à faire infléchir grâce à nos interventions conjointes, Monsieur le Maire, et je voulais vous en remercier. Puisqu'en dernier ressort, nous venons d'obtenir une aide d'urgence de 400 000 euros supplémentaires de la part de l'Etat pour l'Auditorium, une aide qui viendra utilement compléter nos propres efforts et qui permettra d'envisager le budget 2022 de manière un peu plus sereine.

Pour en revenir à cette délibération, à savoir Démos, je dirai simplement que la Commission Culture a émis un avis favorable unanime.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Comme quoi il faut parfois demander plusieurs fois, n'est-ce pas, pour obtenir.

Sur ce dossier, pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Sylvie Palomino, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Le projet Démos fait partie de ces initiatives qui ont permis et continuent de permettre à de nombreux enfants et jeunes de notre Ville d'accéder à la culture, de la vivre, de s'en imprégner et parfois, par elle, de dépasser leur condition sociale. Et nous pouvons être fiers lorsque nous constatons que certains de ces jeunes parviennent à rentrer au Conservatoire ou accèdent à des formations et parcours qui leur permettent de s'épanouir. Cela montre toute la puissance émancipatrice que peut développer la culture lorsqu'elle est accessible à tous.

Démos est un formidable outil d'émancipation, d'intégration, un outil qu'il faut préserver, un outil qu'il faut renforcer et c'est pour cela que nous soutiendrons cette délibération.

Mais cette convention de partenariat est aussi l'occasion pour nous de vous interpeller sur la direction que vous donnez à la politique culturelle de notre commune et sur son impact quant à l'avenir de son accessibilité, de sa qualité, du devenir de nos structures et de nos artistes.

En effet, depuis un peu plus d'un an que vous présidez à la destinée de notre Ville, vous avez enclenché un certain nombre de bouleversements dont nous peinons à voir l'ambition réelle.

Vous avez en effet commencé par supprimer 500 000 euros à l'Opéra de Lyon, prétextant trop d'élitisme de la part de cette institution pourtant partenaire avec tant d'acteurs de notre territoire, mauvais signal que celui-ci.

Vous avez dans le même temps annulé le projet des Ateliers de la Danse prévus dans le Musée Guimet pour le raccrocher au projet scolaire Kennedy dans le 8e arrondissement. Autant le dire tout de suite, les délais que vous annoncez pour l'ouverture de ces ateliers sont au mieux très optimistes compte tenu des difficultés que nous connaissons. Quant au musée, nous n'avons toujours aucun projet définitif et viable proposé et nous avons à nouveau dû investir pour en ralentir la dégradation.

Vous avez également et par vos choix provoqué le départ de nombreux directeurs d'institutions culturelles et mis fin à de nombreux projets pourtant prometteurs pour notre Ville, comme l'extension voulue par l'Institut Lumière. Institut Lumière dont le festival permet pourtant chaque année à de nombreux Lyonnais de découvrir ou de redécouvrir ces grands films qui ont fait l'histoire du cinéma et est aussi l'occasion de rappeler que c'est chez nous que les frères Lumière l'ont inventé.

Et aujourd'hui nous apprenons que vous avez laissé la Métropole de Lyon et le SYTRAL transformer les usines Fagor-Brandt en entrepôt TCL. Au-delà des nuisances que vous allez faire subir aux habitants de ce quartier populaire avec le balai des tramways 22 heures sur 24, vous mettez fin à des expérimentations artistiques et culturelles qui avaient trouvé toute leur place et participaient à rendre ce quartier plus agréable et convivial.

Nous sommes particulièrement surpris que votre action se résume désormais à accompagner cette transformation et nous sommes également surpris de ne pas entendre Madame l'Adjointe à la Culture s'exprimer sur ce sujet qui touche pourtant deux de ses supposés centres d'intérêt, à savoir l'accès pour tous à la culture et la justice sociale. Mais non, nous avons le droit au plus complet silence. Cela change des mandats précédents.

De même, nous sommes interloqués de ne pas voir Madame la Maire du 7e arrondissement se battre pour préserver ce lieu de vie et de partage, lieu de vie et de partage qu'elle voulait pourtant, si l'on se fie à ses déclarations lors la campagne municipale, pérenniser et même renforcer pour lui donner une dimension plus globale. Il s'agissait là d'un noble projet avec lequel nous étions en accord, mais depuis son changement de destination, plus un bruit, le tramway de la Métropole est passé et, avec lui, s'en sont allées les promesses de campagne.

C'est à en croire finalement qu'à force d'avaler des couleuvres, on en perd la parole.

En tout état de cause, les habitants et les électeurs qui vous avaient fait confiance pour pérenniser ce lieu apprécieront le respect et l'art de la concertation.

Quant à nous, nous nous désolons de l'ensemble de ce tableau que vous dressez pour la culture, car finalement de décision en décision, la seule constance que nous repérons est l'appauvrissement de la créativité lyonnaise, cette créativité qui a fait de notre Ville un haut lieu de création, de stimulation artistique et culturelle, une ville qui attire les talents, facilite l'accès de tous à la culture et émancipe ses habitants.

Une politique culturelle a plus besoin que jamais de lieux alternatifs, de lieux de liberté et de créativité où les disciplines se croisent, coopèrent et se nourrissent les unes des autres.

La Ville de Lyon peut être fière d'avoir pendant tant d'années été au cœur d'un important rayonnement culturel. Il semblerait que décision après décision, et par absence d'ambition, vous rompiez avec cet héritage.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, vous comprendrez que je vous laisse d'abord la parole, même si j'ai bien sûr moi-même envie de la prendre. Chère Nathalie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Permettez-moi de vous dire tout d'abord, chère Sylvie, ma déception. Nous nous connaissons depuis plusieurs années et vous siégez au sein de la Commission Culture, et vous siégez de manière assidue. D'ailleurs, vous votez de manière unanime l'ensemble des projets que j'y propose sans jamais partager avec nous ces observations que vous venez de partager ici en séance, mais sans doute est-ce la lumière de la caméra qui vous incite à dire ici ce que vous n'exprimez pas en Commission, qui est pourtant un lieu de travail.

Je m'attendais à mieux aussi, parce qu'en fait, vos propos sont mensongers. Alors, j'ai déjà entendu ce matin qu'il y aurait soi-disant eu un fonds d'urgence pour la culture. Quand je l'avais suggéré à l'époque à l'ancien Maire, il m'avait expliqué que cela coûterait beaucoup trop cher : « Tu te rends compte ce que nous coûte déjà le Covid ? », m'avait-il été répondu. Non, non, Monsieur Collomb, ne faites pas comme cela. En

plus, il y avait quelques-uns de vos services...

M. COLLOMB Gérard : Il vaut mieux ne pas raconter des mensonges, Madame Perrin-Gilbert !

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur Collomb, ne vous énervez pas, je rappelle simplement les faits et, en effet, il n'y a pas eu de fonds d'urgence durant le mandat précédent. C'est une décision que nous avons prise trois semaines après notre élection.

M. LE MAIRE : Je vous prierais de ne pas faire de commentaire, Monsieur Collomb, s'il vous plaît. Madame Perrin-Gilbert a la parole. Monsieur Collomb, vous pouvez me demander la parole si vous le souhaitez. Je vous demande de ne pas interrompre Madame Perrin-Gilbert. C'est tout. Monsieur Collomb, je vous rappelle que je suis en charge de la police de cette assemblée et je vous dis comment cela se passe. Si vous voulez prendre la parole, vous pouvez la demander. En l'occurrence, je vous demande simplement de laisser Madame Perrin-Gilbert s'exprimer.

Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Oui, mais Monsieur le Maire, je comprends qu'il soit difficile d'être quand on a été. Donc je laisserai à Monsieur Collomb sa rancœur.

En revanche, je serais très intéressée qu'en effet, vous nous apportiez les éléments budgétaires que vous auriez faits voter en 2020 et on verra qui ment dans cette assemblée.

J'en reviens justement aux propos mensongers de Madame Palomino. Madame Palomino, je serais ravie que vous m'expliquiez qui sont ces directeurs et directrices d'établissements qui sont partis depuis notre arrivée, comme vous venez de le dire. Monsieur Teodori, son départ, il était annoncé depuis trois ans et c'était un départ à la retraite. Quant au directeur du Théâtre de la Croix-Rousse, il avait aussi annoncé son départ durant le mandat précédent. D'ailleurs, le recrutement avait été entamé avant notre arrivée. Donc quels sont les directeurs et directrices qui seraient partis à notre arrivée ? Là aussi, je vous demanderais de nous donner quelques noms.

Concernant l'Institut Lumière que vous avez cité, c'est quand même un peu l'hôpital, là aussi, qui se moque de la charité. Parce que l'Institut Lumière, et j'en ai souvent parlé avec Thierry Frémeaux, nous avons eu des discussions de politique culturelle avec Thierry Frémeaux et il m'a expliqué le désengagement de la Ville de Lyon au profit de la Métropole quand il y avait quelques vases communicants, quand il y avait un seul Maire Président, et comment on faisait reposer le fonctionnement de l'Institut Lumière uniquement sur du mécénat justement et du financement privé. Or, à notre arrivée, qu'avons-nous fait ? Parce que nous avons dit que le cinéma serait une priorité de notre politique culturelle, dès 2021, nous avons augmenté la subvention publique à l'Institut Lumière passant de 480 000 euros à 550 000 euros. Et je vous annonce que, lors du prochain budget 2022, dans la proposition que je vous ferai, mais si vous m'aviez interrogée en Commission Culture, je vous l'aurais dit, Madame Palomino, nous allons passer de 550 000 euros à 700 000 euros. Cela signifie que nous allons doubler pratiquement le budget consacré à l'Institut Lumière, non pas au Festival Lumière, mais à l'Institut, pour le travail de fond qu'il fait, de préservation des collections, de lien avec le 8e arrondissement et je sais tout le dialogue qu'il y a entre le Maire du 8e, ses équipes et l'Institut Lumière.

Quant à des lieux de création et de créativité, nous avons voté 5 millions d'euros pour les Subsistances, pour le site des Subsistances, pour pouvoir continuer ce projet. Depuis 2008 que l'École des Beaux-Arts avait été transférée aux Subsistances, pas un financement n'avait eu lieu sur les Subsistances. 5 millions d'euros que nous injectons pour que les Subsistances puissent se développer et accueillir toujours plus d'artistes et de compagnies en création.

Les Subsistances qui ont obtenu également d'être choisies dans le cadre du dispositif Monde nouveau mis en place par le Président de la République. Deux de nos structures ont été retenues sur cet appel à projets national, les Subsistances et le GRAME. En effet, nous pouvons être heureux de cette reconnaissance et de la vitalité de nos lieux culturels.

Les Subsistances, nous en avons augmenté aussi la subvention de fonctionnement l'année dernière, de même que pour la Villa Gillet, où nous avons également augmenté la subvention de fonctionnement.

Et mieux encore, nous allons faire des travaux au sein de la Villa Gillet et même la Région, la Vice-Présidente de la Région, nous en a remerciés, parce que nous faisons des travaux pour l'équipe de la Villa Gillet, mais également pour l'ARALD, l'Agence régionale du livre et de l'édition.

Et j'ai aussi le plaisir de vous annoncer que la Ville de Lyon, dès 2022, va faire partie du cluster ou du groupe Ville de Création littéraire de l'UNESCO. Lyon va être reconnue pour sa politique en matière de livres avec la Bibliothèque municipale, mais aussi avec des lieux de création, comme la Villa Gillet, ses festivals, comme Lyon BD Festival, dont nous avons augmenté également le budget, mais aussi Quais du Polar. Quais du Polar, pour lesquels vous n'avez jamais su trouver des locaux. Depuis des années, ils cherchent des locaux et nous allons enfin avancer avec eux et leur proposer de pouvoir poser leurs équipes.

Je ne vais pas continuer plus loin, mais vraiment vos propos ne vous honorent pas, Madame Palomino et, pour ma part, je continuerai à suivre la feuille de route en matière culturelle sur la base de laquelle j'ai été nommée par Monsieur le Maire Adjointe à la Culture et qui est de faire la part belle à la création, à l'émancipation et également à l'hospitalité. Et en effet, nous verrons tout à l'heure avec la nouvelle convention signée avec l'Institut français que Lyon continuera à accueillir le monde et je m'en réjouis.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Vous me permettez, Monsieur Collomb, j'ai bien vu que vous demandiez la parole, mais je voudrais aussi rebondir. Chère Nathalie, je m'autorise à compléter vos propos sur un ou deux éléments et notamment, puisque cela a été aussi mentionné par Madame Palomino sur la question du site Fagor.

Vous l'avez dit vous-même, Madame Palomino, vous avez parlé d'expérimentation. Où était-il écrit qu'une expérimentation devait devenir pérenne. Il y a comme un oxymore dans votre expression, si je puis me permettre. Trouvez-moi une promesse de campagne, Madame Palomino, où nous avions écrit que le site de Fagor serait pérennisé. Trouvez-la-moi, je suis prêt à la prendre, mais cela n'a jamais été écrit par personne. Peut-être vous étiez-vous exprimée sur le sujet. Je n'en ai pas souvenir. Pourtant, je me souviens avoir participé à un débat avec Monsieur Képénékian sur la culture. Il ne me semble pas que la pérennisation du site de Fagor avait été à l'ordre du jour, mais ma mémoire peut-être est courte sur le sujet. En tout cas, en ce qui me concerne, cela n'avait pas été le cas.

Et puis, de quoi sommes-nous en train de parler ? Nous sommes en train de parler de la transformation d'un site industriel qui n'était utilisé que très ponctuellement, c'est-à-dire quelques jours par an pour des expérimentations artistiques et culturelles, certes magnifiques, certes dont nous nous sommes tous enorgueillis, mais il est question de remplacer ce site par un site technique du SYTRAL pour gérer toute la logistique des tramways qui vont irriguer le Sud et l'Est lyonnais.

On ne peut pas d'un côté, et je suis sûr que vous vous en réjouissez par ailleurs, développer 25 kilomètres de tramway supplémentaires sur cette mandature pour justement relier, cela a été dit un peu plus tôt ce matin, les quartiers populaires de l'Est lyonnais et penser que ces tramways vont sortir de je ne sais où. Non, nous avons besoin de locaux techniques, nous le savons. Cette réserve foncière qui appartient à la Métropole, il se trouve qu'elle a été identifiée comme le meilleur endroit.

Des nuisances pour les riverains, oui, il y en aura très certainement, mais vous savez comme moi que les tramways, ce n'est pas ce qui produit le plus de nuisances. J'en sais quelque chose, puisque j'habite à proximité d'une rame.

Par ailleurs, dans ce quartier-là, vous savez comme moi aussi que le site de Fagor est quand même à proximité, notamment du 7e régiment du Matériel. Nous n'allons donc peut-être pas beaucoup déranger les militaires pendant la nuit pendant que les techniciens travailleront sur les tramways, mais trêve de plaisanterie.

En l'occurrence, sur Fagor, je ne sais pas où vous avez trouvé une promesse de campagne. En tout cas, il n'y en a pas eu. Je pense que nous devrions plutôt nous réjouir de voir que le SYTRAL investit sur son infrastructure de transports en commun. C'est cela le principal sujet.

Quant aux événements culturels, quant aux Nuits sonores, quant à la Biennale de la Danse, à la Biennale de l'Art contemporain, elles ont déjà trouvé d'autres sites, elles se sont déjà déployées sur d'autres sites dans la Ville de Lyon. Je sais que ce sujet est à l'ordre du jour, parce que j'ai pu en discuter avec le Président de la Métropole. Des lieux sont en train d'être recherchés pour que ces manifestations puissent bien évidemment continuer à exister sur notre territoire et permettre d'accueillir tous ceux qui veulent profiter de notre savoir-faire en matière de musique électronique, de danse ou d'art contemporain.

Merci donc à Nathalie d'avoir rétabli aussi quelques vérités.

Monsieur Collomb, je vous cède la parole, puisque vous me l'avez demandée. Merci de faire court.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire,

Je m'apprêtais à passer un après-midi tranquille, n'ayant plus de temps d'intervention, donc plus de sujet antagoniste avec personne dans cette assemblée quand, à l'occasion d'une prise de parole de Madame Palomino, qui évidemment a le droit de porter la parole qu'elle souhaite, je me trouve mis en cause. Alors, je vais quand même dire quelques mots.

Je veux bien que l'on organise une réunion avec vous, Madame Perrin-Gilbert, le Directeur de services, le Directeur des Affaires culturelles, pour que l'on tranche une fois pour toutes le fait que nous avons effectivement, dès qu'il y a eu le Covid, pensé aux institutions culturelles.

Mais puisque j'ai la parole, je vais poser une question qui est simple, qui a à voir avec la culture, pas avec forcément ce qu'a évoqué Madame Palomino. J'ai lu dans la presse, mais tout ce qui est écrit dans la presse n'est pas forcément vrai, donc je pense que vous allez pouvoir démentir. J'ai lu que, sur l'École des Beaux-Arts, vous savez, nous avions une opération d'urbanisme que moi, je trouvais assez bien, qui devait se faire sur cette école et donc nous voulions vendre au Crédit Agricole, qu'aujourd'hui, on s'aperçoit qu'il y a des problèmes de structure de l'immeuble. S'il y a des problèmes de structure et que cela coûte cher, alors on aura fait une mauvaise affaire dans ce problème du Musée Guimet. Parce que s'il faut mettre de l'argent à la fois dans l'ancienne École des Beaux-Arts, au Musée Guimet plus dans les nouveaux bâtiments de Kennedy, en ayant perdu les produits de la vente, cela va être compliqué. On pourrait atteindre à ce moment-là, si on mène des politiques comme celle-là, les 10 à 12 ans d'endettement évoqués récemment par Madame l'Adjointe aux Finances.

M. LE MAIRE : Merci. Nous aurons l'occasion de revenir sur les équilibres budgétaires, financiers, lorsque nous parlerons budget 2022, n'est-ce pas, chère Audrey.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur Collomb, quand on laisse vides des bâtiments comme vous avez laissé vides des bâtiments pendant des années, il ne faut pas s'étonner qu'ensuite il y ait quelques désordres structurels dans ces bâtiments. Parce que, oui, vous nous avez laissé une dette patrimoniale immense. L'ancienne École des Beaux-Arts en fait partie. Nous héritons de votre mauvaise gestion, Monsieur Collomb, et vous n'avez plus de leçons à nous donner à ce jour.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Chers amis, manifestement, nous voilà donc tous bien réveillés. D'habitude, la digestion endort un peu. Là, les uns et les autres, nous aurons bien compris que nous sommes en session du Conseil municipal. Merci, Monsieur Collomb.

Je mets donc ce dossier 1208 aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1215 - Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations et une artiste pour des interventions artistiques avec des écoles primaires publiques dans le cadre du projet Rue des Enfants, pour un total de 8000 euros

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, toujours avec autant d'enthousiasme, j'espère, 1215, Monsieur Debray, c'est à vous.

M. DEBRAY Tristan, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Pour ramener un peu d'enthousiasme, nous allons parler à nouveau des enfants. Cette délibération tombe à pic. Je vais commencer par vous remercier, Madame Perrin-Gilbert, puisque, grâce à votre collaboration et grâce au travail de vos services, nous sommes en train de faire émerger de nouveaux artistes de la scène lyonnaise, des artistes assez inattendus, puisqu'il s'agit des enfants et dans de nouveaux lieux, puisqu'il s'agit de l'espace public. Donc merci pour tout cela, Madame Perrin-Gilbert, puisque vous contribuez à l'enrichissement culturel de la scène artistique lyonnaise, contrairement à ce que j'ai pu entendre il y a quelques minutes.

La ville des enfants, c'est bien sûr l'espace public et la place que l'on donne à nos enfants. Cette place, il faut savoir qu'elle s'est fortement rétrécie tout au long du XXe siècle pour se cantonner au domicile familial, à l'école, la crèche, les squares ou encore l'habitable d'une voiture. Nous souhaitons que la ville du XXIe siècle soit rendue aux habitants, aux modes doux et en premier lieu aux enfants.

Dès la rentrée 2020, nous avons donc piétonnisé les premières rues des enfants. Plusieurs arrondissements ont souhaité que nous allions plus loin, que nous transformions véritablement ces espaces publics et quoi de mieux que l'art pour changer notre regard et nos usages ?

Trois sites pilotes ont donc été retenus dans trois arrondissements, en lien étroit avec Madame Perrin-Gilbert et Madame Stéphanie Léger, que je salue à nouveau pour leur travail et leur collaboration, et également grâce aux équipes pédagogiques au sein des écoles.

Il s'agit donc de l'école Meynis dans le 3e arrondissement, de l'école Édouard Herriot dans le 8e, ainsi que l'école Joannes Masset dans le 9e arrondissement.

Les artistes retenus par la Direction des Affaires culturelles sont des artistes implantés dans ces arrondissements, à proximité des écoles.

En plus de permettre à l'art de se diffuser dans la ville et d'être ainsi accessible à tous, ces projets permettent aux enfants de participer pleinement à la démarche et à la coconstruction de la production artistique. C'est un moment très fort pour eux, qui les amène à transformer positivement l'espace public en lui redonnant des couleurs.

J'ajoute qu'une fois de plus, nous mettons en œuvre l'un des grands principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, puisqu'il s'agit du droit à la participation des enfants aux projets qui les concernent.

En plus de cela, les montants financiers engagés sont relativement faibles, par rapport à des projets d'aménagement qui, eux, sont parfois assez coûteux. J'ajoute que tous les Lyonnais peuvent en bénéficier gratuitement.

Ces projets artistiques se déroulent durant l'année scolaire en cours. Ils auront tous été réalisés d'ici le printemps 2022.

Cette démarche artistique marque la naissance d'une sorte d'école lyonnaise des rues des enfants avec des projets qui se développent partout en France, mais aussi en Europe. Elle sera déployée plus fortement en 2022, avec un budget dédié à cette démarche.

Je vous invite, sans surprise, à voter pour cette délibération qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Les Écologistes, Madame Anne Braibant-Thoraval, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme BRAIBANT-THORAVAL Anne, Maire du 9e arrondissement : Monsieur le Maire,
Chers collègues,

Cette délibération illustre parfaitement notre volonté politique concernant les abords des écoles et comment nous souhaitons mener les changements afin de sécuriser, apaiser et embellir notre Ville.

De nombreuses études scientifiques et décisions de justice mettent en valeur les pollutions tant atmosphériques que sonores inhérentes à la circulation automobile. Ma collègue, Maire du 1er, l'a rappelé tout à l'heure. De plus, la dangerosité de ce mode de déplacement n'est plus à prouver.

Partant de ce constat, nous souhaitons mettre en place la rue à hauteur d'enfants.

Pour mener à bien ce projet pragmatique, il est préalablement nécessaire de piétonniser, apaiser les abords des écoles. Des sanctuarisations sont intervenues dans plusieurs arrondissements et d'autres ont vocation à être mises en place partout où cela sera possible. Cette décision vise à améliorer la qualité de vie des enfants, mais aussi des habitants et des habitantes.

Et pour embellir ces portions de voirie rendues au cheminement piéton, nous avons donc fait le choix, et merci, Madame Perrin-Gilbert, de faire intervenir des artistes. Rendre la rue aux enfants implique aussi de les rendre acteurs et actrices de ces changements qui les concernent en premier lieu. C'est pourquoi, avec le soutien des communautés éducatives impliquées, les élèves sont associés au projet artistique.

Je suis ravie de savoir, en tant que Maire d'arrondissement, que l'école Joannes Masset, située dans le 9e arrondissement, a été désignée

comme site pilote en 2021, au même titre que l'école Meynis du 3e et Herriot du 8e.

Dès notre arrivée aux responsabilités en juillet 2020, nous avons décidé de piétonner une grande partie de la rue du Docteur Oran. Il en allait de la sécurité des enfants. Effectivement, cette nouvelle école, livrée en tout début de mandat, avait été conçue de façon un peu étrange avec une entrée, un parvis d'établissement au coin de deux rues, extrêmement passantes, et dont une qui possède des trottoirs de moins de 1 mètre. Aujourd'hui, les parents d'élèves et les enfants nous remercient régulièrement de pouvoir se rendre sereinement à l'école et de pouvoir jouer librement dans cette rue apaisée.

L'étape suivante est de s'approprier la rue, de la faire vivre, de lui donner une nouvelle vie, une nouvelle jeunesse. L'idée est donc de coconstruire avec les riverains et de mettre en lumière le patrimoine urbain. Et on ne peut pas mieux dire dans le 9e arrondissement, car les services de l'Éclairage urbain font également partie de la fête, aux côtés de l'école, des habitants et des habitantes, ainsi que des voisins de Cap Vaise. Et pour couronner le tout, le collectif de la Couleure a été choisi pour accompagner artistiquement ce projet de la rue aux enfants.

Car, aujourd'hui, je dois le dire, la rue du Docteur Oran est certes sécurisée, mais, je dois l'avouer, un peu triste et sans âme. D'ici la fin de l'année, une première rencontre entre les enfants et les artistes sera programmée, une série de maquettes projets naîtra et nous pourrons, je l'espère, voir et admirer les œuvres d'ici le printemps.

Dans ce quartier en REP, où les enfants n'ont pas toujours de pouvoir appréhender le monde de la culture comme il se doit, je me réjouis de ce partage entre les artistes et les jeunes.

D'autres initiatives artistiques, ainsi que des projets d'embellissement floraux et l'installation d'un compost compléteront l'aménagement de la rue dans un premier temps.

Comme vous le constatez, je suis plus qu'enthousiaste, et ce n'est pas très facile aujourd'hui avec cette tension qui règne dans ce Conseil, à l'idée de poursuivre demain notre belle lancée et de pouvoir écrire l'histoire de la rue aux enfants.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire du 9e.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1216 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6000 euros à l'association L'Éclectique pour le développement d'une résidence artistique au sein de la résidence autonomie senior Danton dans le 3e arrondissement

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 1216, Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Mon métabolisme étant bien réveillé cette fois.

Simplement, pour présenter cette délibération, je dirais que, dans le diagnostic que nous avons dressé lors de notre arrivée en 2020, il y avait, parmi d'autres éléments, la carence de lieux de travail pour les artistes.

Loin des grands projets coûteux, bling-bling, souvent réservés à des quartiers vitrines et sans vie, nous avons décidé de multiplier et de disséminer des lieux de travail partout dans la ville, d'abord dans les institutions et, depuis un an, nos institutions accueillent régulièrement des résidences artistiques. Je pense au Musée des Beaux-Arts, je pense au MAC, je pense au Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, où des artistes sont accueillis sur des temps de création. Mais je pense également à des lieux non culturels.

Nous avons donc décidé d'installer des résidences artistiques dans nos résidences seniors, celles où nous pouvions disposer de locaux et celles où bien sûr la directrice ou le directeur était enthousiaste à cette idée d'accueillir des artistes.

Nous avons donc commencé par une expérimentation, encore une fois une expérimentation, dans le 3e arrondissement et je tiens à remercier vivement Madame la Maire du 3e et son Adjointe à la Culture pour l'accueil qu'elles ont réservé à cette proposition et à la manière dont elles l'ont rendue possible également. Remercier aussi Alexandre Chevalier, mon collègue Adjoint à la Politique des aînés. Ensemble, nous avons financé cette première résidence artistique dans une résidence senior.

Je laisserai la parole volontiers à Madame la Maire du 3e qui, sans doute, en parlera encore mieux que moi.

Je vous remercie. Avis favorable de la Commission et bien sûr de la Mairie du 3e.

M. LE MAIRE : Tout est dit.

Madame Véronique Dubois-Bertrand, c'est à vous la parole.

Mme DUBOIS-BERTRAND Véronique, Maire du 3e arrondissement : Merci.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il me tient tout particulièrement à cœur de soutenir cette délibération, qui fait écho à celle que nous examinerons par la suite, qui prévoit le soutien aux associations développant des actions auprès des personnes âgées.

En matière de culture, la Ville a pour ambition de développer les résidences artistiques dans les établissements municipaux. Nous avons souhaité que le 3e arrondissement puisse être terrain d'expérimentation pour la mise en place d'une résidence artistique au sein de la résidence autonomie Danton, et ce, dès cet automne 2021.

Ce dispositif participe d'une approche transversale, incluant la santé, la solidarité, la création artistique et l'action culturelle. Il est le fruit d'un travail commun entre la Délégation à la Culture, la Délégation aux Liens intergénérationnels, la DAC, le CCAS et la Mairie d'arrondissement.

Je remercie donc vivement les Adjointes municipaux, Nathalie Perrin-Gilbert et Alexandre Chevalier, qui ont soutenu et financé cette initiative conjointement au travers de leurs délégations.

Nous soutenons fortement ce modèle de création, car il répond à plusieurs objectifs : la lutte contre l'isolement des personnes âgées par la création d'espaces de rencontre et de partage communs, l'ouverture du lieu sur son environnement proche, l'épanouissement des personnes âgées qui sont impliquées dans le projet, notamment au moment de la sélection des artistes intervenant, et qui pourront bénéficier des vertus thérapeutiques de l'expérience artistique en termes de capacités cognitives et psychomotrices, et le soutien à la création, à la recherche et à l'expérimentation de formes artistiques de qualité dans des dispositifs innovants.

Cette résidence a été officiellement lancée durant la Semaine bleue et se déploiera jusqu'au printemps 2022. Le projet s'intitule « Voix en partage ». Il est porté par le groupe polyphonique Les Mécanos de l'association L'Éclectique.

Il se développe sur trois axes : des ateliers de chant avec les résidents et le personnel volontaire à partir du répertoire du groupe, la création d'un répertoire construit et arrangé avec les résidents à partir d'une collecte de chants et de récits et la création de relais mémoriels, de capsules sonores, qui serviront à aller à la rencontre des familles, de professionnels, puis des partenaires en dehors de la résidence, l'école Léon Jouhaux qui est toute proche, les MJC, les associations du quartier.

Et j'ai le plaisir également de vous informer que la DRAC, la Direction régionale des affaires culturelles, accompagne ce projet par un cofinancement qui vient compléter celui de la Ville au titre du soutien aux actions artistiques en faveur du lien intergénérationnel.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1230 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2021 - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, 1230, Madame Hénocque, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Nous avons à ce Conseil municipal deux délibérations concernant la Fête des Lumières, un rapport sur le financement de la Fête des Lumières, avec l'approbation de conventions pour les premières entreprises mécènes ayant signé la convention avec la Ville de Lyon, pour un total de 150 000 euros en numéraire et en nature. Les autres conventions passeront au prochain Conseil municipal.

L'ensemble des formes de mécénat pour l'édition 2021 de la Fête de la Lumière devrait dépasser les 900 000 euros.

La deuxième délibération et c'est celle sur laquelle la Conférence des Présidents a retenu une prise de parole concerne le versement de subventions à six associations, dont l'association GAELIS, qui va bénéficier de l'opération des Lumignons du Cœur. Ces actions sont les dernières à être intégrées au programme de la Fête des Lumières, qui a été présenté à la conférence de presse du 8 novembre.

Avis favorable de la Commission sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, et le groupe Les Écologistes, Madame Stéphanie Léger, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Madame la Première Adjointe,

Mesdames et Messieurs les élus,

Depuis 20 ans, la Fête des Lumières est un évènement populaire et festif, un évènement incontournable dans le calendrier de notre Ville. Il fédère et participe à son identité en France et au-delà.

La Fête des Lumières revient avec tout son éclat. Elle retrouve ses sites emblématiques. L'édition 2021 s'annonce grandiose par la qualité des œuvres artistiques proposées, mais elle est aussi inédite et innovante.

En effet, la Fête des Lumières 2021 offre aux enfants la possibilité de profiter pleinement avec des propositions qui leur sont complètement consacrées avant, pendant et après la manifestation, ainsi qu'un site dédié, le parc Blandan dans le 7^e arrondissement.

Grande nouveauté de cette édition, le parc sera pensé comme une fête foraine revisitée à l'ère des nouvelles technologies où les familles pourront jouer, s'affronter ou s'allier lors de jeux traditionnels comme la marelle, le trampoline, le Puissance 4, le Templar, déclinés en installations sonores, lumineuses et interactives.

Des médiateurs accueilleront les joueurs sur chaque installation. Les horaires seront particulièrement adaptés aux familles sur des créneaux 18 heures-22 heures durant les quatre soirs de la fête.

Différents outils de médiation seront mis à disposition pour sensibiliser et initier les enfants aux diverses facettes de la Fête des Lumières. Je vous présente ici le livret ludopédagogique, qui va être diffusé dès cette semaine dans toutes les écoles lyonnaises, les écoles primaires, à la fois publiques et privées de Lyon. Réalisé par la Maison Georges, il proposera des jeux d'observation, un papertoy permettant d'aborder la thématique de la lumière. Il présentera les différentes œuvres, ainsi que l'opération des Lumignons du Cœur. Nous aurons également une vidéo qui dévoilera le making-of, les coulisses du projet « Le lapin dans la lune », l'installation qui sera présentée place des Terreaux. Enfin, des rencontres en accueil de loisirs avec des artistes ou des visites d'œuvres in situ vont être organisées sur le temps périscolaire.

Notre démarche est de permettre aux plus jeunes de comprendre, de s'approprier les œuvres, d'enrichir leurs expériences. Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre volonté de faire de Lyon une ville à hauteur d'enfants, de permettre aux enfants de devenir des citoyens à part entière et des acteurs de notre ville. Un travail que nous menons, mon collègue Tristan Debray et moi-même, chaque jour au plus près des besoins des enfants, en collaboration avec les arrondissements et les autres élus.

La Fête des Lumières est une fête pour tous, pour toutes les habitants, les habitants, les voyageuses, les voyageurs, les touristes. Cette année, elle sera encore davantage accessible aux enfants et à leurs familles pour mieux profiter de cet évènement magique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Léger ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1224 - Approbation d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Institut français pour le développement des échanges artistiques internationaux 2022-2024

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention, mais, au regard de l'importance des enjeux, j'ai souhaité que Nathalie Perrin-Gilbert nous présente particulièrement le rapport relatif à l'Institut français pour le Développement des échanges artistiques internationaux.

Chère Nathalie, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire, je vous remercie.

C'est un rapport que nous pourrions d'ailleurs présenter à deux voix, et je l'associe pleinement à cette présentation, avec Madame l'Adjointe à la Coopération, Sonia Zdorovtsoff, puisque ce projet de convention-cadre entre la Ville de Lyon, la Métropole et l'Institut français réunit nos deux délégations.

Nous avons, avant de pouvoir vous présenter cette convention, eu de nombreux échanges entre les trois partenaires, c'est-à-dire la Métropole, la Ville et l'Institut français. J'ai d'ailleurs eu le plaisir d'aller rencontrer la nouvelle Présidente de l'Institut français, pour échanger avec elle sur les enjeux de cette convention.

C'est donc un partenariat qui, en effet, permet de soutenir des artistes lyonnais, métropolitains, dans leurs projets à l'étranger et nous avons à cœur avec Sonia de faire vivre par cela nos coopérations internationales.

Dire également que nous avons voulu préciser les lignes d'intervention dans le cadre de cette convention-cadre. Je pourrais en donner deux. Premièrement, réaffirmer les valeurs d'hospitalité, oui, de la Ville de Lyon, en pouvant travailler avec des régions du monde qu'il nous semblait important de soutenir. Je voudrais par exemple mettre en avant le fort partenariat entre notre Ville et la Ville de Beyrouth. Et également cibler des projets qui font la part belle à la création littéraire, à la lecture publique. Et là aussi, dans le cadre de ce que je rappelais précédemment, le

fait que Lyon a rejoint le cluster villes de création littéraire de l'UNESCO. Nous essayons de faire cohérence et de faire coïncider l'ensemble de nos dispositifs.

C'est avec grand plaisir, Monsieur le Maire, que nous aurons l'occasion très prochainement d'accueillir la nouvelle Présidente de l'Institut français à Lyon, à l'Hôtel de Ville, et de signer avec elle cette convention, une fois que notre Conseil municipal, bien sûr, l'aura approuvée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci et ce sera, je l'espère, dans un instant.

2021/1209 - Approbation d'un contrat de mise à disposition à titre gratuit de la salle Proton entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Réseau européen de Musique ancienne

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1210 - Approbation d'une convention-cadre pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'association Soierie vivante

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1211 - Approbation d'une convention de mise à disposition auprès de la Ville de Lyon par l'État de conservateurs des bibliothèques pour la période 2022-2024

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1212 - Approbation d'un avenant de prolongation de la convention entre l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes pour le Livre et la Lecture (ARALL) et la Ville de Lyon - Bibliothèque pour le portail Internet commun Lectura/Lectura Plus

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1213 - Attribution de subventions de fonctionnement à 9 associations pour un montant global de 134 000 euros sur l'enveloppe Casino - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1214 - Lancement de l'opération n° SEENSBAL « ENSBAL - Subvention d'équipement 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00005

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mme Perrin-Gilbert et M. Debray ne prennent pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1217 - Approbation d'un partenariat tarifaire entre les Musées Gadagne et le Théâtre des Célestins à l'occasion du spectacle Hen de Johnny Bert

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1218 - Approbation de conventions de partenariat culturel entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne, l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Jean Moulin Lyon 3

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1219 - Approbation de contrats de cession de droits pour l'exploitation à titre payant et gracieux d'iconographies et de vidéos pour la nouvelle exposition permanente du Musée d'Histoire de Lyon intitulée « Les pieds dans l'eau - Vivre avec le Rhône et la Saône »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1220 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse des espaces du Musée des Beaux-Arts/Ville de Lyon à l'association Auvergne-Rhône-Alpes des Conservateurs et des Professionnels des Musées de France (AARAC) à l'occasion de la soirée d'ouverture et la première demi-journée des Journées nationales d'études

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1221 - Approbation d'un contrat de diffusion de vidéos du Musée des Beaux-Arts sur la plateforme Art Explora Academy entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et le fonds de dotation Art Explora

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1222 - Approbation d'une convention de mandat et de partenariat entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Théâtre de la Renaissance d'Oullins pour l'organisation d'un concert le 7 décembre 2021 dans le cadre de la saison 2021-2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1223 - Approbation d'une convention type de dépôt d'œuvres et d'objets aux Musées Gadagne

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1226 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et la société Vivendi Create Joy pour le projet ÔParleurs 2021/2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1227 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et la société Mulato Cosmetics pour la saison 2021/2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1228 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Préfecture du Rhône relative à l'achat de Cartes Culture de la Ville de Lyon au bénéfice des agents du ministère de l'Intérieur affectés dans le département du Rhône et de leurs ayants droit

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1231 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et Lyon Parc Auto dans le cadre des expositions de rentrée 2021 du 15 septembre 2021 au 2 janvier 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mmes Delaunay, Runel, Zdorovtsoff et MM. Broliquier et Lungenstrass ne prennent pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1225 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse des Célestins - Théâtre de Lyon au profit de l'Institut Lumière à l'occasion du Festival Lumière 2021

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc
(Mme Léger ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1229 - Fête des Lumières 2021 - Financement et partenariat privés - Approbation de conventions de mécénat - Rectificatif

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à le signaler en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

2021/1241 - Approbation d'une convention de financement avec l'Agence régionale de santé, au titre des dépenses de fonctionnement du centre de vaccination au Palais des sports de Gerland, pour 2021 - Rectificatif

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des rapports de la Commission Solidarités, Vie des aînés, Droits et Égalités, Santé et Prévention. Pour ce premier rapport 1241, Madame de Laurens, je vous cède la parole.

Mme DE LAURENS Céline, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi donc d'évoquer les deux délibérations suivantes et de grouper cette présentation. Elles concernent toutes les deux le centre de vaccination de Gerland, et de dire en amont que ces deux délibérations ont reçu des avis favorables de la Commission, ainsi que des avis favorables des neuf arrondissements.

Ces délibérations ont pour but d'autoriser le Maire à signer les conventions qui permettront à la Ville de recevoir le financement d'une part de 2 millions de la part de l'Agence régionale de santé, d'autre part de 100 000 euros de la part de la Métropole de Lyon.

Le coût total 2021 du fonctionnement du centre de vaccination de Gerland est estimé à 2,4 millions. Pour rappel, c'est une ouverture au 14 janvier avec une montée en charge des vaccinations, pour atteindre jusqu'à 3 000 vaccinations par jour, une ouverture qui s'est faite crescendo jusqu'à aller, à partir de mi-mars, à 7 jours sur 7, y compris les jours fériés, de 8 heures à 20 heures.

Il s'agit là d'une contribution majeure à l'offre de vaccination du territoire, qui a permis d'atteindre les taux de vaccination décrits par Monsieur le Maire, en tout cas, qui y a largement contribué.

La Ville s'était également engagée, en particulier en 2020, en faveur du dépistage avec un coût complet sur les actions de dépistage à hauteur de 500 000 euros, mais également sur des investissements dans des actions d'aller vers, à la fois sur le dépistage et sur la vaccination, mais également des actions d'information, de communication, des webinaires, des dispositifs d'accès à la vaccination pour les plus précaires, sans compter bien sûr les dispositifs mis en place pour nos propres agents et agentes pour les encourager et leur faciliter l'accès à la vaccination.

Je souhaitais également préciser que la gestion de la crise sanitaire a mis en évidence la nécessité qu'en plus du pilotage par l'État, un étayage fort par l'échelon local était nécessaire, utile, efficient. Il y a eu des ajustements, des concertations. L'échelon local a mis en œuvre au cas par cas.

Une crise sanitaire, pour être gérée dans de l'humanité autant que de besoin, doit associer durablement les collectivités territoriales.

Je profite aussi, si vous me le permettez, d'adresser quelques remerciements. Je n'ai pas eu cette occasion lors d'autres Conseils municipaux. Je m'en excuse, mais je vais aller assez vite.

Merci à ma collègue Julie Nublat-Faure et à la Direction des sports pour avoir mis à disposition cet endroit exceptionnel qu'est le Palais des sports et qui a donc permis de vacciner jusqu'à 500 000 personnes, avec un accueil de presque autant de journalistes, j'exagère, mais à peine, des conférences de presse, même des films officiels du gouvernement, c'est dire, des visites ministérielles et j'en passe.

Merci également à mes collègues de la Direction de la santé, de la Direction de la sûreté et de la prévention, qui ont travaillé d'arrache-pied dans des délais inédits pour installer cette offre, la faire évoluer au quotidien, et elle évolue encore, accueillir autant de Grands-Lyonnaises et Grands-Lyonnais dans un contexte chaleureux. Un remerciement plus particulier à Cécile Jacasson, qui a coordonné ce centre de A à Z et qui a réussi à le faire financer également, ce qui est important, et permis à l'exécutif auquel j'appartiens de prendre toutes ces décisions aussitôt arrivé en poste, c'était important.

Merci à nos partenaires, les Hospices civils de Lyon, plus particulièrement au Docteur Jihane Fattoum, à Monsieur Philipppin et au Docteur Frédéric Laurent, pour leur engagement moral, technique et physique dans cette aventure. Merci à Guillaume du Chaffaut, Directeur général adjoint des Hospices civils de Lyon pour sa grande capacité de coordination et sa grande intelligence des situations, et également à Monsieur Raymond le Moign, pour avoir su saisir cette opportunité d'écrire avec nous un bout de notre histoire commune en ce début de crise.

Aux URPS médecins généralistes et aux URPS infirmiers bien sûr, qui ont travaillé d'arrache-pied dans tous types de conditions matérielles et qui ont piqué sans relâche dans une grande humanité, respectueux du besoin de chacun et chacune d'être écouté, rassuré, surveillé dans le respect et dans la dignité de tous, dans des contextes parfois très complexes.

Enfin, à nos partenaires plus discrets, mais présents depuis le début à nos côtés, l'ARS et la Métropole, qui, par la voie financière et dans un lien permanent, nous permettent aujourd'hui de vous présenter cette délibération.

Pour conclure, je voulais également dire que, selon moi, c'est donc une réussite de l'intelligence collective, du travail partenarial. En effet, dès le début de notre élection, nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'ensemble de ces partenaires, la Préfecture, la Métropole, l'ARS, les Hospices civils de Lyon, en nous disant : ne cherchons pas la polémique, ne cherchons pas l'accord parfait, dépassons les clivages, des vies sont en jeu. Comme quoi, face à l'adversité et quand nous sommes toutes et tous convaincus et concernés, nous en sommes capables. J'espère que cela vous rassurera.

Merci de m'avoir écoutée et je vous encourage donc à voter favorablement ces délibérations.

M. LE MAIRE : Merci, Madame de Laurens.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Je prends la parole pour Madame Ferrari, qui a dû s'absenter.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Merci, Madame l'Adjointe, pour ces informations. Nous sollicitons un complément d'information. Nous vous avons sollicitée il y a quelques mois quant à la politique que vous souhaitiez mettre en place pour favoriser la vaccination des plus démunis de nos concitoyens. En effet, les populations les plus fragiles, vous les avez citées, sont souvent celles dont le taux de couverture vaccinal est le plus faible. C'est le cas notamment pour les personnes sans-abri. Or pour obtenir une immunité collective et pour les protéger contre les formes graves de la Covid-19, il est nécessaire d'accentuer les efforts dans leur direction.

À ce titre, pouvez-vous nous faire part des actions que vous avez mises en place et des résultats que vous avez obtenus en la matière ? Et, à la mesure de ces derniers, quelles actions comptez-vous renforcer ou mettre en place pour faire face à la poursuite et désormais malheureusement au rebond de l'épidémie ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame de Laurens.

Mme DE LAURENS Céline, rapporteuse : Merci pour votre question. Je m'excuse, je ne la connaissais pas. Je n'ai donc pas d'éléments chiffrés à vous présenter.

Toutefois, les dispositifs d'aller vers pour les personnes en situation de grande précarité ont été mis en place entre la Ville, la Préfecture et la Métropole, avec notamment le CDHS, qui a mis en place des dispositifs de vaccination directement dans les squats, dans les bidonvilles, qui est allé aussi à la demande des associations qui gèrent de l'habitat collectif pour que des séances de vaccination puissent être mises en place.

Je n'ai pas précisément de chiffres, mais si vraiment cela vous est utile, je peux m'arranger pour vous en trouver. En tout état de cause, sachez, pour avoir une conclusion plus politique, qu'il s'agit effectivement d'une de nos préoccupations. C'est pour cela que nous multiplions, non seulement auprès du public à la rue, mais également auprès du public qui habite dans les quartiers Politique de la Ville, des actions d'aller vers pour justement essayer de pallier ce frein d'accès aux soins et d'accès aux droits de santé. C'est un souci que nous continuons à actionner et à renforcer.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1243 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 25 140 euros

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

(Adopté.)

2021/1244 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 86 875 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Rectificatif

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

(Adopté.)

2021/1284 - Approbation d'une charte entre la Ville de Lyon et l'INSEE dans le cadre de l'opération Nuit de la solidarité et de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 – Mutualisation de la collecte des données de deux opérations

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demande d'intervention, mais au regard de l'importance des enjeux, j'ai souhaité que Sandrine Runel nous présente plus particulièrement trois rapports relatifs au versement de subventions et à la Nuit de la solidarité.

Chère Sandrine, c'est à vous.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, je pense que ces rapports relèvent d'une certaine importance, puisque nous n'avons pas arrêté de parler aujourd'hui de la question du sans-abrisme.

Je vais donc vous présenter les deux rapports et notamment un concernant l'attribution de subventions auprès des publics seniors que je porte en lieu et place de mon collègue Alexandre Chevalier qui n'a pu être présent aujourd'hui.

Ces deux premières délibérations sont donc relatives à l'attribution de subventions aux associations, la première en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 86 875 euros et auprès des personnes âgées pour un montant de 25 140 euros.

Sur la première délibération, le projet social porté par la Ville et par le CCAS de Lyon a mis en lumière des visages nouveaux, des visages de la précarité qui ont changé et qui présentent donc des contraintes à la fois croissantes et nouvelles, qui nous conduisent à des résultats immédiats – cela a été demandé ce matin –, qui sont pour autant peu compatibles avec le temps nécessaire à l'insertion des publics les plus en difficulté. C'est pour cela que nous soutenons des associations d'insertion pour qu'elles œuvrent avec ces publics.

La politique de solidarité de la Ville s'engage donc à travers son plan de mandat à créer des interactions. Elle s'intègre au cœur de l'action territoriale dans différents types de secteurs, notamment l'économie, le logement, l'éducation et la culture. Que ce soit au titre de leur fonctionnement général ou ciblées sur des projets spécifiques s'inscrivant dans la politique sociale de la Ville, les associations figurant dans la délibération ont déposé des demandes de subventions qui vous sont donc soumises pour l'exercice 2021.

L'ensemble de ces subventions ont reçu un avis favorable à la fois de la Commission, mais également des arrondissements.

Sur la troisième délibération, qui concerne la mise en œuvre de la Nuit de la solidarité, cette Nuit de la solidarité vise à mobiliser des bénévoles qui, en lien avec des professionnels du secteur social, sont là pour dénombrer et compter le nombre de personnes sans-abri sur le territoire de la Ville de Lyon.

Cette expérimentation s'inspire notamment de la Ville de Paris, qui avait lancé cette première Nuit de la solidarité en 2018. Cette opération fait partie de nos engagements. Elle a intégré à la fois notre plan de mandat et figure également dans le projet social du CCAS adopté par cette assemblée le 30 septembre dernier. Je suis donc ravie que cette Nuit puisse voir le jour.

Elle sera organisée le 20 janvier prochain, le 20 janvier 2022, qui est également la date correspondant au recensement annuel de l'INSEE, qui n'a pas pu avoir lieu l'année passée. Tous les cinq ans, l'INSEE organise un recensement des personnes sans-abri. Autrement dit, la Ville de Lyon avait l'obligation de procéder à ce décompte pour les personnes à la rue et nos actions seront donc mutualisées.

J'ai souhaité profiter de cette obligation légale pour aboutir à un travail beaucoup plus qualitatif et porteur de sens pour notre collectivité. Les objectifs de l'opération sont donc de connaître le nombre de personnes sans-abri sur un temps donné et un territoire délimité, de mieux connaître la typologie de ces personnes et de leurs besoins, d'alimenter l'observation sociale du territoire et d'adapter in fine la politique locale de lutte contre l'exclusion. Il s'agit également de favoriser les échanges entre les acteurs du secteur associatif, de sensibiliser les citoyens à la problématique du sans-abrisme sur leur territoire et d'encourager l'engagement citoyen dans la lutte contre l'exclusion.

Pour garantir le sérieux de cette démarche, un comité scientifique, constitué d'universitaires et de professionnels a été mis en place.

Je sais que ces Nuits sont parfois critiquées et que la situation des personnes à la rue étant connue par les acteurs compétents, la solidarité devant s'exercer tout au long de l'année bien sûr, nous sommes néanmoins devant un dispositif innovant et je crois utile d'organiser des temps forts pour mettre en lumière des problématiques qui restent bien souvent dans l'ombre. Il s'agit de porter sur la place publique la question du sans-abrisme qui reste aujourd'hui toujours insupportable.

Je souhaite également que les enseignements de cette Nuit puissent alimenter les réflexions autour de nos politiques publiques de solidarité. Bref, pour notre Ville, cette Nuit n'est pas un one shot, mais bien le lancement d'un travail au long cours.

J'invite donc tous les élus de la Ville, et je sais pouvoir compter dès à présent sur l'inscription de Monsieur Pierre Oliver, à participer à cette Nuit de la solidarité, pour que le 20 janvier prochain, tout le monde compte.

Cette délibération n'a pas été présentée en Commission, mais a reçu un avis favorable, a été adoptée par le Conseil d'administration du CCAS.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel. Merci de permettre à la Nuit de voir le jour. Vous avez réussi à la faire, c'est formidable.

Alors, nous ne sommes pas dans une rame d'un train SNCF, je ne vais donc pas distribuer des amendes de 135 euros pour ceux qui ne porteraient pas le masque sur le nez, mais je rappelle que le masque doit être porté sur le nez.

2021/1242 - Approbation du montant de la subvention versée par la Métropole au titre du soutien des communes pour les centres de vaccination Covid-19 et autorisation de signature de la convention de financement

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline
(Adopté.)

2021/1245 - Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à deux structures pour un montant total de 4853 euros

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline
(Adopté.)

2021/1248 - Subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à le signaler en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

2021/1235 - Lyon - Pékin 2022 - Paris 2024 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions - Rectificatif

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Petite Enfance, Éducation, Sports, Jeunesse, Vie associative.

Pour ce premier rapport 1235, Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je souhaitais revenir rapidement en introduction de cette présentation de la délibération sur les très beaux résultats de cet été de nos médaillés olympiques et paralympiques. Matthieu et Hugo, Annouck, Alexandre, Marine, Alexia, Anne et Maxime, Chloé, Manon, mais aussi nos sélectionnés, Mathieu, Cyril, Méline, Aurélien, Isabelle, Angéline, qui n'ont pas démerité.

Alors, nous avons eu le plaisir de les accueillir et de les recevoir le 14 septembre dernier à l'Hôtel de Ville et de les honorer comme il se doit. Nous leur avons rendu hommage, car nous le savons et j'ai pu le constater lors de mes récents passages dans leurs clubs qu'elles sont, qu'ils sont des modèles pour tous les âges, des fiertés et la démonstration qu'avec de l'engagement, on pousse les portes des possibles.

Grâce à eux, certaines de nos disciplines affichent complet. Grâce à elles, nos jeunes se plaisent à aimer le sport. Car c'est un fait, et je ne sais pas si vous avez lu la tribune de Carole Gomez et de David Blough, sortie dans Le Monde du week-end il y a quelques semaines, ils le résument mieux que moi, je cite : « Le sport est sous-exploité en tant que solution à nos problématiques de société, notamment en matière d'éducation et de vivre ensemble. L'activité physique peut constituer un formidable outil d'apprentissage et contribuer au développement de compétences sociales. »

Alors, depuis le début de ce mandat, nous travaillons en accompagnant nos athlètes, en renforçant le lien entre éducation populaire et clubs sportifs, en soutenant mieux les associations, en investissant massivement dans notre patrimoine et à chercher ces solutions et, le cas échéant, à venir en aide à celles et ceux qui font le quotidien sportif de notre Ville.

Alors, en portant ce dispositif au niveau individuel, je tiens à dire qu'il est une des pièces d'un puzzle local dont nous pouvons être fiers, celui des athlètes, des clubs, des bénévoles, des sportifs occasionnels, des adhérents de longue date. Ce dispositif au niveau individuel, par la diversité des sports qu'il représente, par son apport essentiel à des athlètes souvent peu ou mal financés, valorise le sport pour tous, inclusif, femmes, hommes, paralympiques. C'est un véritable coup de pouce qui aidera concrètement ces hommes et ces femmes à s'entraîner, à planifier, à acheter avec leurs clubs du matériel plus performant, à vivre et à faire vivre le sport.

Cette enveloppe est cette année en hausse. Je la conçois comme une aide à l'émergence, comme la confiance que l'on donne à celles et ceux qui ont l'audace de s'entraîner tous les jours et de faire du sport au quotidien pour devenir nos modèles inspirants.

Cette délibération a reçu un avis favorable lors de la Commission.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublat-Faure.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Emmanuel Giraud, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Monsieur le Maire, ce sera moi.

M. LE MAIRE : Madame Léger, c'est à vous.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Mes chers collègues,

Ce projet de soutien à nos athlètes, futurs espoirs de médailles, est une opportunité de faire rayonner notre ville et notre pays au niveau international lors de ces grands moments de célébration que sont les Jeux olympiques. Il s'agit d'une opportunité unique pour nos clubs sportifs associatifs de mettre en valeur le talent et la détermination des jeunes sportifs qui, au quotidien, s'entraînent dans notre ville.

C'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine, d'heures d'entraînement dans nos clubs de quartier. C'est une immense satisfaction pour les enseignants bénévoles que de voir leurs élèves au niveau international après les avoir accompagnés dans leur pratique et leur avoir transmis les valeurs inhérentes à la pratique sportive, à la pratique en club.

Cela est d'autant plus important que ces mêmes clubs mènent un travail exemplaire dans l'insertion sociale des jeunes en difficulté en permettant une intégration par la pratique sportive.

Notre ambition est de faire de la pratique sportive un moteur de changement social. C'est ce que nous faisons en promouvant l'accès au sport pour tous, en développant sensiblement le handisport, en ouvrant de nouveaux créneaux, en diversifiant le type de pratiques et en investissant massivement dans les infrastructures sportives au regard de la dette patrimoniale que nous récupérons.

Il est essentiel d'accompagner nos jeunes espoirs de médailles à réaliser leur rêve. Si les jeunes issus de notre ville excellent dans leur discipline, ce haut niveau de performance n'est aucunement lié à une éventuelle condition sociale favorable. Aussi, par cette action, notre majorité donne à ces jeunes Lyonnaises et Lyonnais l'opportunité de s'émanciper et de participer à cet évènement dont l'accès leur serait plus hypothétique sans soutien de la Ville.

Contrairement à ce que peut laisser la perception que nous avons de la compétition sportive professionnelle, qui brasse souvent des millions, la plupart des sportives et sportifs, même devenus professionnels sont loin de bénéficier de ces dotations, réservées à une minorité et sont pour beaucoup précaires. Et même lorsqu'ils sont médaillés, ils ne peuvent pas toujours vivre de leur pratique.

Notre groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, soutiendra toujours les initiatives permettant de rendre la pratique et la compétition sportive accessibles au plus grand nombre pour que ni l'accès à l'équipement ni le handicap ou le niveau de vie ne soient un frein pour nos jeunes athlètes. C'est précisément pour que le sport ne soit pas réservé à une élite que nous soutenons très volontiers cette initiative.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1239 - Dispositif d'accompagnement à la pratique d'activité physique (DAPAP) : approbation de la convention entre la Ville de Lyon et le DAPAP 69, pour l'animation d'ateliers passerelle par la Ville de Lyon

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention et, au regard de l'importance de ses enjeux, j'ai souhaité que Madame Nublat-Faure nous présente plus particulièrement le rapport relatif au dispositif d'accompagnement à la pratique d'activité physique.

Chère Julie, c'est à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci.

Tout à fait, Monsieur le Maire, je suis heureuse de vous présenter cette délibération, parce qu'elle signe plusieurs actions que nous avons menées ces dernières semaines, l'engagement de notre municipalité en faveur du sport santé. Ainsi, le lancement avec ma collègue Céline de Laurens des rendez-vous sport et santé, qui a pu témoigner d'un certain succès et surtout de l'envie de nos clubs, des praticiens, de s'engager dans cette dynamique.

De son côté, la Direction des sports a aussi organisé et proposé des séances d'activité physique, des conseils, des événements et des mises en relation avec des professionnels de santé.

Alors, nous avons évidemment l'envie de créer une maison du sport santé, avec le concours de nos directions, dont je salue le travail. Je suis très satisfaite de voir se lier des partenariats avec des structures telles que la DAPAP 69, alors que l'Ordre des Médecins a reconnu il y a quelques semaines le sport comme un pilier du parcours de santé de chacun, incitant les praticiens à prescrire.

Le DAPAP est une interface entre le monde du sport et de la santé. Il promeut un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs publics ou privés du territoire, qui incluent bien sûr le mouvement sportif.

Ce DAPAP 69 est piloté par une association qui s'appelle la DAHLIR (Dispositif d'accompagnement de l'humain vers les loisirs intégrés et réguliers). Cette association vise à faciliter la continuité du parcours de santé des personnes atteintes de maladies chroniques, en créant du lien entre les acteurs du milieu sanitaire et le mouvement sportif.

Cela se traduit par un accompagnement individualisé de la personne et un suivi dans la réalisation de son projet. Il a vocation d'ailleurs à mettre en valeur l'offre territoriale tout en apportant de la visibilité.

Le DAPAP propose trois types de parcours pour un patient, l'atelier passerelle, l'activité sport santé et l'activité sport bien-être. Au vu des ambitions communes entre la Ville de Lyon et le DAPAP, la Direction des sports souhaite proposer des actions dans le cadre d'un atelier passerelle. À ce titre, la Ville de Lyon mobilise ses agents et recevra de la part de l'ARS une contribution de 1 500 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission.

Merci beaucoup de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublat-Faure.

2021/1233 - Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions d'application financière

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2021/1237 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association La Gauloise de Vaise pour l'organisation du 7e Tournoi international d'haltérophilie féminin de Lyon les 10 et 11 décembre 2021 - Rectificatif

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2021/1232 - Signature d'une convention de financement et attribution d'une subvention d'investissement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour diverses opérations patrimoniales pour la Cité scolaire internationale, Lyon 7 - Opération 07223002 « Cité Internationale - Participation Ville aux travaux (SE) »

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(M. Oliver ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

2021/1236 - Programmation PEdT 2021-2022 temps scolaire-temps périscolaire : attributions, ajustements et compléments

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2021/1238 - Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles dans le cadre de la Cité éducative Lyon 8e/2021

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2021/1234 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, mixtes, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Adopté.)

2021/1240 - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance Jeunesse 4e génération 2019-2022 en vue d'intégrer de nouvelles actions renforçant l'animation et la coordination territoriales en 2021

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à le signaler en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

2021/1251 - Lyon 2e - Mise à disposition par la société Lyon Parc Auto de divers locaux au sein du parking Saint-Antoine au profit de la Ville de Lyon - EI 02 265

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Transition écologique et Mobilités avec, pour ce premier rapport 1251, Monsieur Godinot qui prend la parole. C'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération consiste simplement en la mise à disposition par la Métropole de Lyon d'un terrain dans le parking LPA, un terrain de 160 mètres carrés. Elle a reçu l'avis favorable de la Commission Transition écologique et Mobilités. Je m'en tiendrai là pour cette présentation.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Béatrice Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint, Monsieur Godinot,

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous avez lancé ces derniers jours conjointement avec la Métropole de Lyon un certain nombre de concertations, dont beaucoup concernent directement ou indirectement les conditions de déplacement des Lyonnaises, Lyonnais et des Grands-Lyonnais.

À ce titre, je voudrais attirer votre attention sur deux éléments qui m'apparaissent pourtant importants, que vous semblez quelque peu oublier dans certaines de vos démarches.

Lyon n'est pas une île. Je sais que cela paraît évident dit comme cela, mais trop souvent lorsque l'on étudie vos projets, on a la curieuse impression que la continuité territoriale avec les villes et territoires voisins disparaît de votre réflexion.

En effet, nombre d'aménagements pensés et proposés pour diminuer la place des voitures dans nos rues ne semblent pas vouloir tenir compte que tous ces conducteurs, fortement incités à se reporter sur d'autres modes de transport, n'en ont pas forcément la possibilité.

Aussi, une telle logique n'est-elle pas source d'injustice et par extension de colère ? Alors que l'une des préoccupations des Gilets jaunes était la difficulté croissante qu'ils éprouvaient à accéder au cœur des grandes agglomérations, dans lesquelles nombre d'entre eux travaillent, il nous apparaît plus que jamais nécessaire de proposer des alternatives de report efficaces avant de les contraindre.

À ce titre, je suis interloquée, et c'est pour cela que notre intervention porte sur une délibération concernant un parking, par l'éventuelle suppression du parc relais d'Oullins étudiée par la Métropole et de la non-mise en place d'une réelle politique de maillage du territoire avec ce type d'équipements reliés à des lignes structurantes de transports en commun.

Comment inciter au report modal des personnes qui ne pourront pas déposer leur voiture avant d'atteindre le cœur de l'agglomération ? Le manque de places dans les parkings relais créés était l'une des problématiques que nous avons par exemple identifiées dans le cadre du déclassement des autoroutes A6 et A7, pour favoriser le report vers les lignes express de bus.

Aussi, ce ne sont pas seules les 900 places potentielles du futur parking relais de Saint-Genis-Laval qui permettront d'absorber des dizaines de milliers de véhicules qui remontent quotidiennement la M7 et viennent s'embouteiller quotidiennement à l'entrée de notre ville.

Il faut pour cela un plan plus global, un plan plus ambitieux, un plan plus concerté avec les différents territoires. Sans cela, les grands projets que vous voulez pour Lyon donnent à tous l'impression que vous opposez la qualité de vie des Lyonnaises, Lyonnais, à celle des Grands-Lyonnais, que vous créez une ségrégation spatiale et sociale entre ceux qui en bénéficient et ceux qui les subissent.

Une telle ambiance engendre inquiétude, colère et rancœur chez celles et ceux qui y voient une atteinte à leurs conditions de vie, et nous pouvons tous nous accorder qu'il ne s'agit pas là d'un état d'esprit prompt à favoriser le bon développement de notre agglomération.

C'est pour cela, Monsieur le Maire, que je vous demande d'adopter une approche plus globale dans vos décisions et propositions, une approche qui voit au-delà des frontières administratives de notre Ville, une approche qui nécessite des échanges réguliers avec la Métropole et avec les communes qui composent notre bassin de vie, une approche qui devrait vous amener, par exemple, à demander à la Métropole de maintenir

au moins jusqu'à ce qu'elle ait développé de meilleures alternatives le parc relais d'Oullins. Il s'agit là d'un préalable pour que Lyon, en tant que cœur de notre agglomération, puisse continuer à battre, sans se couper de notre agglomération, tout en améliorant les conditions de vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, vous me permettez de ne pas vous redonner la parole sur ce point-là, puisque le sujet de l'intervention de Madame Gailliout était tout autre. En tout cas, il ne portait pas sur cette délibération en tant que telle.

Rapidement, quelques mots pour vous répondre, Madame Gailliout.

Le sujet est assurément, vous l'avez dit, métropolitain. Bien sûr, nous pourrions nous en emparer ici, mais ce n'est pas tout à fait la bonne instance. Je tiens à vous rassurer sur la régularité et la profondeur des échanges qu'il y a entre la Ville de Lyon et la Métropole. Un certain nombre d'entre nous dans cette assemblée sont aussi conseillers métropolitains. J'ai moi-même des échanges plus que réguliers, hebdomadaires à minima, avec le Président de la Métropole. Beaucoup de sujets remontent donc, dont bien évidemment les sujets liés à la mobilité. Les instances de la Métropole, que ce soit la Conférence métropolitaine des Maires, que ce soit le Conseil métropolitain, permettent aussi aux sujets, tels que celui que vous venez d'aborder, d'être traités, d'être discutés.

Quant à l'articulation et les discussions avec les autres communes de la Métropole pour ce qui est notamment des questions de mobilité, mais nous pourrions aussi parler d'alimentation, d'économie, de tout autre sujet, ces échanges ont lieu, ces discussions ont lieu. J'en veux pour preuve la concertation, puisque vous y faisiez aussi référence, Madame Gailliout, qui a été lancée hier soir sur le transport par câble, concertation à laquelle étaient présentes en visio, de mémoire, 400 personnes, plus des centaines encore qui regardaient cette première session, sachant que ce n'était qu'une première session, puisque la concertation est simplement lancée. Lors de cette réunion, j'étais présent, Maire de Lyon. La Maire de la Mulatière y était également. Le Maire de Francheville a rejoint la réunion un peu plus tard, me semble-t-il. Bref, nous sommes en discussion aussi entre élus de la Métropole quand il est question justement de projets qui ne concernent pas une seule commune, mais de projets qui ont un impact sur l'ensemble de la Métropole.

Je doute que mes quelques propos ici soient de nature suffisante à vous rassurer totalement, mais je tenais à vous dire que nous nous écoutons, nous partageons nos opinions, nous faisons en sorte que tous les avis puissent être entendus. D'ailleurs, pour vous en donner une dernière illustration, j'ai demandé au Président de la Métropole que les Maires d'arrondissement fassent partie de la Conférence métropolitaine des Maires justement pour que l'avis de nos arrondissements soit aussi entendu et que ce ne soit pas simplement la parole du Maire de Lyon qui puisse s'exprimer avec le Président de la Métropole. Cela n'aurait été que deux avis qui se seraient partagés, mais bien tous les avis de tous les arrondissements qui sont exprimés dans cette instance.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mmes Delaunay, Runel, Zdorovtsoff et MM. Broliquier et Lungenstrass ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1260 - Création de la Commission locale UNESCO - Désignation de représentants par le Conseil municipal - Rectificatif

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, 1260, Monsieur Godinot, c'est à vous la parole de nouveau.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

J'ai le plaisir de vous présenter cette délibération sur la nouvelle Commission du site historique de Lyon, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Vous le savez, depuis le 5 décembre 1998, le site historique de Lyon figure sur la liste du patrimoine mondial, c'est une reconnaissance exceptionnelle pour un site tout aussi exceptionnel. Il recouvre la colline de Fourvière, les Pentès de la Croix-Rousse et la Presqu'île nord, soit 427 hectares qui concernent les 1er, 2e, 4e, 5e et 9e arrondissements. Il est assorti d'une zone tampon, définie comme une zone qui doit être traitée pour permettre la préservation du site central, qui recouvre tous les autres arrondissements, sauf le 8e.

Alors, cette inscription confère évidemment à la Ville une responsabilité devant les citoyens et les visiteurs, ainsi que devant la communauté internationale dans la gestion de ce patrimoine.

Pour remplir cette responsabilité, nous devons mettre en place une commission locale du site historique de Lyon, ainsi qu'un plan de gestion.

Le premier plan de gestion est arrivé à son terme pour la période 2014-2019. Il avait consisté en un plan décliné en 16 actions. La nouvelle commission aura vocation à définir le nouveau plan de gestion, l'actualiser, pour le mettre à jour avec les enjeux qui ont évolué.

Je précise qu'une autre commission locale existe, qui porte sur deux sites patrimoniaux remarquables, qui sont le secteur sauvegardé du Vieux-Lyon, anciennement appelé PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur), l'Aire de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (l'AVAP) des Pentès de la Croix-Rousse. Ces deux SPR ont une valeur réglementaire dans le Code de l'urbanisme, ce qui n'est pas le cas du site patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il a été décidé, contrairement à la situation précédente de dissocier ces deux commissions. Outre la différence juridique, il s'agit que les élus et personnes qualifiées qui siègent dans la commission UNESCO représentent au plus près nos territoires et les enjeux concernés en matière de connaissance, de préservation, de valorisation et de mise en récit de ce patrimoine exceptionnel.

La commission a pour rôle de veiller à l'examen de toute action pouvant affecter la valeur universelle exceptionnelle au sens de l'UNESCO, de veiller au suivi et à la gestion du bien en vue de l'examen des rapports périodiques et de donner son avis sur le plan de gestion et sa mise en œuvre. Elle est composée de trois collèges. Elle est présidée par le Préfet. Ces trois collèges sont un collège des élus, composé principalement de représentants de l'Hôtel de Ville, mais aussi de la Métropole et des arrondissements. Elle est composée également d'un collège des représentants de l'État, ainsi que d'un collège de personnes qualifiées. Elle sera épaulée évidemment par un Comité technique, dans lequel nous retrouverons la DRAC, la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Ville de Lyon, ainsi que les autres services, la Région et la Métropole.

Nous avons échangé en Commission avec certains d'entre vous sur sa composition. Nous avons expliqué que la composition du collège des représentants des élus doit être proportionnelle à la composition des autres collèges, ce qui fait que tous les arrondissements n'ont pas pu être représentés. Néanmoins, nous avons fait en sorte que les arrondissements les plus concernés par le patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est-à-dire les 1er, 2e et 5e arrondissements, soient représentés par leurs Maires.

Les personnalités qualifiées sont de nature variée. Nous avons fait en sorte d'y intégrer des associations représentant les acteurs du patrimoine.

Je tiens donc à souligner combien nous nous réjouissons de pouvoir mettre à jour ce plan de gestion UNESCO. Nous définirons prochainement, lors de la réunion de la commission, quand le Préfet l'aura convoquée, les priorités du nouveau plan d'action et j'y porterai pour ma part l'enjeu d'adaptation de la ville au changement climatique et l'enjeu d'une plus forte adéquation entre la préservation du patrimoine et l'évolution des usages liée aux changements très rapides dont fait l'objet le centre-ville.

Je vous remercie de votre attention et vous précise que la Commission Transition écologique et Mobilités a donné un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Billard, c'est à vous pour 3 minutes.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Lors de notre dernier Conseil du 30 septembre, nous avons évoqué, et j'étais intervenu au nom de mon groupe, l'étude préalable à l'extension

du site patrimonial remarquable du Vieux-Lyon et la révision de son plan de sauvegarde et de mise en valeur. Nous étions pour et nous resterons évidemment pour.

Néanmoins, avec ce rapport qui porte sur la création de la commission locale UNESCO, en vue d'élaborer un second plan de gestion du site historique de Lyon, afin de réviser donc l'actuel, nous tenons à relever un acte manqué, une absence de pluralité et une incohérence avec la volonté de votre projet de rassembler largement.

En effet, alors que l'occasion est de réfléchir à l'extension du site patrimonial remarquable du Vieux-Lyon et à la création de nouveaux, notamment sur la rive gauche du Rhône, dans les 3e et 6e arrondissements, de même que la zone tampon, comme elle a été rappelée, actuelle du site UNESCO va jusqu'à la rive gauche, avec notamment le 6e, le 3e, le 7e et le 9e, nous constatons qu'aucun élu de votre majorité et/ou de l'opposition, notamment du 3e, du 6e et du 9e ne sont représentés dans cette commission et cela a été redit par Monsieur Godinot.

Nous avons conscience que ces commissions ne sont jamais simples à former et doivent répondre à de nombreux critères. Néanmoins, nous regrettons deux choses. La première est que la liste des titulaires et des suppléants n'ait pas été communiquée de manière très claire dans la délibération dès la Commission, donc avec un effet un peu surprise des noms qui nous ont été révélés en Commission, et le rappel qui ne m'a été envoyé que mardi de la liste définitive n'ayant pas vraiment pu faire le lien entre l'expression orale en Commission des noms et l'expression écrite de mardi. Bref.

Le résultat reste le même. Le résultat de cette Commission proposé au vote aujourd'hui démontre l'absence de quatre arrondissements sur neuf, la surreprésentation de certains arrondissements. Pour faire un petit compte d'apothicaire, sur les 16 personnes qui représenteront le Conseil municipal, 8 titulaires du Conseil municipal, 7 sur 8 sont de votre couleur politique et, sur l'ensemble, donc sur 16, 14 sont de votre couleur politique. Et, dans les représentations d'arrondissements, il est évident que des arrondissements, notamment le 5e, soient bien représentés. Le 1er arrondissement représente à lui seul 5 personnes dans cette commission. Le 4e en représente 2 seulement à l'état de suppléants. Pour ce qui concerne l'opposition, nous avons avec le 2e arrondissement 2 représentants, un titulaire et un suppléant.

Ce que je veux dire par là, c'est que, vu la complexité et l'importance du travail évoqué et en devenir, je trouve dommage que l'on ne prenne pas en compte l'ensemble du territoire de Lyon dans cette commission, puisque la volonté est évidemment de faire représenter le label UNESCO sur l'ensemble de la ville et pas seulement sur les arrondissements du site inscrit en lui-même.

Nous craignons donc que cette composition soit finalement plus politique que pragmatique. Après, vous me direz que ce n'est pas forcément votre genre. Nous allons donc vous laisser le bénéfice du doute. Comme nous sommes convaincus qu'il faut avancer vite sur un dossier qui s'annonce déjà très, très, très long, nous voterons pour. En revanche, nous tenons à la plus grande transparence et communication régulière des travaux qui se tiendront dans cette commission, notamment à l'ensemble des groupes, dont ceux qui ne seront pas représentés sur les 16 personnes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, quelques éléments pour éclairer Monsieur Billard.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur Billard, de cette intervention. Je connais votre attachement au patrimoine culturel et historique et à Lyon en particulier.

Je tiens à souligner que, dans la commission du collège élus, ce qu'il a été nécessaire, c'est non seulement de représenter les arrondissements, mais aussi les délégations d'Adjoints. Cela explique en partie le jeu d'équilibrisme que nous avons dû trouver, puisque nous avons souhaité et réussi à y intégrer à la fois l'Adjoint à l'Urbanisme, l'Adjointe à la Culture, l'Adjoint au Tourisme, l'Adjoint au Patrimoine et l'Adjoint à la Nature en Ville, qui est aussi un enjeu fort sur ce territoire très minéral.

Nous avons donc eu un double objectif, un enjeu de bien associer les Adjoints les plus concernés et un enjeu d'associer au mieux les arrondissements. Cela nous a valu de longs échanges avec la DRAC et le DREC en personne. Je pense que nous sommes arrivés à une composition la plus équilibrée possible.

Je souligne que si nous n'avions pas dissocié les deux commissions, la composition aurait été tout autre, avec de nombreux non-Lyonnais dans cette commission, puisque nous aurions été principalement sur des représentations de vice-présidents de la Métropole. Nous aurions été donc beaucoup plus éloignés du territoire et probablement nous aurions dû avoir une gestion de l'absentéisme assez complexe. Je pense donc que nous arrivons au meilleur équilibre possible.

Je tiens à souligner également que nous vous rendons compte, dans différentes instances, et notamment dans les Ateliers du Patrimoine, régulièrement, mais aussi dans les réunions que j'anime trimestriellement avec tous les Adjoints au Patrimoine et à la Transition écologique. Il y aura au moins ces deux lieux d'échange. Si cela ne suffit pas, je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Nous passons à la désignation des représentants pour ce même rapport. Nous devons procéder à la désignation, nous en parlions à l'instant de 8 représentants titulaires au sein du collège des élus de la commission locale UNESCO.

Je vous propose les candidatures suivantes : Madame Yasmine Bouagga, Maire du 1er, Monsieur Pierre Oliver, Maire du 2e, qui sera sans doute, soutenu, aidé par vous, Monsieur Billard, Madame Nadine Georgel, Maire du 5e, Monsieur Raphaël Michaud, Monsieur Sylvain Godinot, Madame Nathalie Perrin-Gilbert, Madame Sylvie Tomic et Monsieur Nicolas Husson.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats, candidates sont proclamés élus.

2021/1266 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Brin d'Guill, 10b rue Jangot à Lyon (7e arrondissement) pour la mise à disposition de terrains communaux situés rue Montesquieu et rue Robert Cluzan à Lyon (7e arrondissement) - EI n° 07275

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du dossier 1266, pour lequel Monsieur Husson, je vous cède la parole.

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 15 ans, l'association Brin d'Guill crée et anime des parcelles de jardins partagés au cœur de la Guillotière, le jardin des Amarantes et le jardin des Sylibes. Ces jardins sont le cœur de ce projet associatif et sont des lieux de rencontre et d'échange qui favorisent les relations de proximité et améliorent la vie du quartier de manière assez significative. Ce sont des lieux privilégiés pour accueillir diverses activités éducatives autour de la permaculture, mais aussi des activités culturelles, ludiques et festives.

Cette association cultive avec d'autres lieux et d'autres interstices dans le quartier, dont les jardins de rue à proximité, avec des grimpeuses qui embellissent les façades et inspirent de nombreux jardiniers amateurs à travers la ville.

La délibération propose aujourd'hui de reconduire la mise à disposition des espaces de l'association Brin d'Guill en intégrant un espace de compostage à compter du 19 novembre, permettant ainsi une synergie entre les jardins partagés et les composteurs de quartier.

Je vous propose donc de voter favorablement pour cette délibération, qui a recueilli un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Husson.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Béatrice Gailliot, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

En ce début de semaine, une nouvelle opération de grande ampleur a eu lieu sous le pilotage de la Préfecture à l'encontre du marché sauvage de la Guillotière.

Devenues régulières, ces opérations permettent de gêner les trafics constatés sur la place, mais aussi de lui permettre pour un temps au moins de retrouver un peu de tranquillité, de sérénité et de propreté après l'évacuation des déchets laissés sur place.

Si nous sommes tout à fait favorables à ce projet de jardins partagés et au fait de soutenir l'association Brin d'Guill dans son travail en faveur du vivre ensemble, du renforcement du lien social et du renforcement de la nature en ville, nous vous demandons une fois de plus d'accélérer le nécessaire travail global dont a besoin la Guillotière.

Vous avez fait état, Monsieur le Maire, ce matin, de différentes actions auxquelles vous vous êtes associé, mais je voudrais vous rappeler quelques éléments que j'ai déjà donnés précédemment.

Travail global donc, je disais, qui passe, et je vous le redis une nouvelle fois, par le réaménagement de la place Gabriel Péri, pour en faciliter l'accès et fluidifier les circulations. Il est nécessaire pour cela de détruire le Petit Clip le plus rapidement possible et nous demandons d'agir auprès de la Métropole pour qu'elle infléchisse sa PPI en ce sens.

Nous ne pouvons pas attendre un mandat de plus, la situation est trop grave pour cela.

Il est également nécessaire de déplacer la ligne de tramway dont l'arrêt actuel favorise les installations sauvages et crée de l'insécurité. Là encore, il faut agir vite auprès de la Métropole et du SYTRAL.

Enfin, il est nécessaire de retravailler l'accès au métro depuis la place. Les expérimentations ayant été menées sur la fermeture de l'accès actuel ayant donné de bons résultats, il nous apparaît nécessaire d'en tirer les enseignements.

Ce sont là trois points clés pour accompagner la pacification de la place, trois points clés qui faisaient partie de notre projet, que nous vous exposons depuis maintenant plus d'un an, trois points clés que les études menées sous le précédent mandat avaient pointés comme faisant partie de la solution à apporter aux difficultés que nous constatons. Pourquoi dès lors ne pas vous en saisir ?

Enfin, il semblerait que progressivement vous acceptiez de renforcer votre coopération avec les services de la Préfecture sur les questions de sécurité. Votre réaction de mardi soir sur BFM Lyon est à ce titre porteuse d'espoir, mais il reste du chemin à parcourir lorsque l'on voit vos réactions quant aux nécessaires déplacements ou installations de nouveaux dispositifs de surveillance, mais nous ne désespérons pas de vous voir devenir pragmatique sur le sujet d'ici la fin de votre mandat.

Sur le sujet de la sécurité, il y a les moyens techniques, humains et financiers engagés, mais il y a aussi la posture adoptée. De cette posture découle le sérieux ou non que l'on vous accorde. De cette posture découle enfin la manière dont les habitants, mais aussi les délinquants, vont considérer votre autorité. En ce sens, il n'y a pas de mal à exprimer et à assumer une nécessaire fermeté. Les Lyonnaises et les Lyonnais ont besoin de savoir que leur Maire fait passer leur sécurité et leurs conditions de vie avant toutes autres considérations politiques.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliot.

J'avais une intervention pour le groupe Les Écologistes de Monsieur Monot.

M. MONOT Vincent : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Monot.

Nous avons déjà très largement évoqué le sujet ce matin, Madame Gailliot, donc je ne vais pas tout reprendre, mais sur deux points rapides.

Sur les questions de configuration urbanistique sur la place Gabriel Péri, sans vous en livrer le détail aujourd'hui, puisque nous sommes en train de finaliser tout cela avec les services de la Métropole, mais j'ai déjà pu annoncer ce matin qu'une reconfiguration de la place allait commencer au début de l'année 2022. Cela va donc venir assez rapidement. L'avis que vous exprimez sur le Clip est votre avis. D'autres avis ont pu s'exprimer quand nous avons notamment concerté avec les habitants. Certains veulent le garder. Certains veulent tout détruire. Certains veulent détruire uniquement le Petit Clip. Tout cela est encore à l'état d'instruction, je tiens à vous le dire, mais le sujet est bien évidemment sur la table. Compte tenu de l'enveloppe financière qu'il faudrait mobiliser pour la destruction de tout ou partie du bâtiment, cela nécessite des études approfondies et, à ce stade, la décision n'a pas encore été prise.

Sur la question des dispositifs de surveillance, j'imagine que vous faites référence à la vidéoprotection, je n'ai plus le chiffre en tête, Monsieur Chihi, vous devez le connaître mieux que moi, mais il existe un nombre très important de caméras sur le secteur. De mémoire, je crois qu'il y en a plus d'une trentaine, 28, pardon. Nous ne pouvons pas considérer que le secteur est mal vidéoprotégé, je dirais même au contraire. Il n'y a pas de volonté de retirer la moindre caméra. Au contraire, nous savons l'efficacité du CSU sur la place Gabriel Péri. Le CSU est très, très en pointe. Il est souvent l'acteur qui interpelle, qui alerte sur certains délits. En l'occurrence, je ne crois pas avoir envoyé le moindre message selon lequel nous voulions remettre en question ce dispositif de surveillance. En tout cas, si vous l'avez entendu, je le corrige ici même en vous disant que nous maintenons le dispositif de vidéoprotection sur la place Gabriel Péri.

Quant à la posture, vous faisiez référence à mes interventions médiatiques de cette semaine. Je crois, en ayant égrené quelques chiffres sur les interventions de la police municipale, la police nationale, le nombre d'interpellations, le nombre de mises sous écrou (75 depuis le début de l'année juste sur le territoire de la place Gabriel Péri), je crois envoyer un signal clair. L'autorité est là. La police fait son travail. La place Gabriel Péri n'est pas une zone de non-droit, n'en déplaise à certains. La police municipale et nationale intervient quotidiennement plusieurs fois. Je le dis et je le redis, il est hors de question de se satisfaire de la situation actuelle.

Encore une fois, comme pour le sujet précédent, j'ai bien conscience que mon intervention ici ne va complètement répondre à vos interrogations, puisqu'il faut aussi voir les résultats arriver semaine après semaine d'intervention. En ce qui concerne notre ambition et notre volonté de régler les problèmes, je crois que cela a été clairement dit déjà ce matin, les jours précédents, les semaines précédentes. Soyez assurés que nous maintenons le cap que nous avons fixé sur cette place.

Nous allons revenir à cette délibération et je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/1270 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 161,50 euros au SYTRAL, dans le cadre de la convention conclue entre la Ville de Lyon et le SYTRAL et relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la Ville

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant, 1270. Monsieur Lungenstrass, c'est à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci.

Une délibération désormais classique qui a obtenu un avis favorable de la Commission et des 1er, 4e et 9e arrondissements.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 5 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concernant la relation entre le SYTRAL et la Ville de Lyon est l'occasion pour notre groupe d'évoquer une nouvelle fois les

mobilités lyonnaises et les enjeux qu'elles décèlent.

Repenser la place de la voiture, c'est le défi évidemment des villes du XXI^e siècle, mais cela ne doit pas devenir une bataille anti-automobile comme vous êtes en train de le faire depuis plus d'un an.

Vous le voyez bien, l'organisation de notre territoire ne permet pas de supprimer totalement la voiture. Notre ville est aujourd'hui totalement thrombosée. La part modale de la voiture s'accroît sous l'effet Covid, mais aussi sous l'effet troisième couronne, induit par la politique du logement et notamment la chute des constructions.

La circulation devient de plus en plus difficile aux abords de Lyon, mais aussi parce que les mesures prises à l'intérieur de la Ville contraignent. Je pense évidemment à la suppression massive des voiries sans dispositifs alternatifs adaptés aux différents usagers.

Et cela sera bien pire encore avec le projet rive droite du Rhône, comme nous avons déjà pu l'indiquer, mais aussi avec le passage de la ville en zone 30.

Sur cette nouvelle limitation de vitesse, vous allez encore une fois de plus appliquer une mesure contraignante pour les automobilistes et tellement contraignante que je doute qu'elle soit respectée.

Monsieur le Maire, vous qui voulez tant une ville apaisée, c'est le contraire qui est en train de se produire. Vous avez réussi en à peine deux ans à opposer tous les Lyonnais entre eux.

Si je défends le développement des pistes cyclables, et nous l'avons démontré par les actes dans les précédents mandats, je sais que ce mode de déplacement ne pourra répondre aux besoins de tous les usagers, surtout quand les nouvelles pistes génèrent un chaos total, et je pense notamment aux pistes à contresens qui sont extrêmement dangereuses. Il vaut donc mieux bâtir 10 kilomètres de pistes bien aménagées que 100 bricolées qui n'inciteront pas à une pratique durable.

Certes, il faut réduire la pollution au cœur de l'agglomération et diminuer le bruit, mais plutôt que de mettre en place la zone à faible émission selon des modalités autoritaires qui interdiront d'ici quatre ans 80 % des véhicules actuels à rentrer dans Lyon, avec un impact social extrêmement lourd, puisque ce sont généralement les personnes les moins aisées, qui n'arrivent pas à se loger sur Lyon, qui seront touchées, il me semble plus opportun de d'abord accompagner la mutation en cours opérée par les constructeurs vers les véhicules électriques en mettant par exemple en place un grand plan d'installation des bornes de recharge pour voitures électriques, ce qui n'est aujourd'hui pas dans les intentions.

Il est pourtant indispensable de penser l'aménagement du territoire en tenant compte des évolutions technologiques qui permettront très rapidement de rouler avec des véhicules propres.

Pour ce qui est des transports en commun, c'est la même chose. Je ne comprends ni l'extravagance de vouloir développer un téléphérique sur le site si prestigieux de la Confluence ni celle d'exclure totalement le choix de poursuivre le développement du métro et, en l'occurrence, le métro E, qui avait été plébiscité lors de sa consultation initiale.

Vous qui êtes un fervent utilisateur de la consultation, dois-je en déduire que, finalement, vous leur accordez du crédit uniquement lorsqu'elles vont dans votre sens ? Cela en dit long sur les conclusions de toutes les consultations à venir. Alors, même si les dés sont pipés, j'invite aujourd'hui tous les Lyonnais à faire entendre leur voix dans cette phase de concertation, qui sera déterminante pour l'évolution des mobilités dans notre Ville.

Et puis, sur ce métro, j'aimerais que vous ayez une bonne fois pour toutes un avis tranché. Lequel soutenez-vous, maintenant que les consultations sont lancées ? Parce que, dans certaines assemblées, vous avez une position, puis, dans une autre, vous vous positionnez différemment. Je crois que les Lyonnais aimeraient savoir, à moins que la finalité, et c'est ce que je crains, soit de ne porter aucun projet de métro sur ce mandat et que ce ne soit pas si simple à assumer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Ce qui est intéressant, c'est que vous faites à la fois les questions et les réponses. Si, vous faites les questions et les réponses, puisque vous dites que les consultations, nous les lançons, mais qu'elles ne servent à rien. Non, les consultations, les concertations sont lancées, parce que, justement, nous voulons pouvoir écouter tout le monde, cher Monsieur Cucherat.

Je ne vais pas revenir sur tous les éléments que vous avez pu évoquer, mais sur la place de la voiture, il ne s'agit pas simplement de remplacer le véhicule thermique par des véhicules électriques, il s'agit de repenser, de rééquilibrer l'espace. Nous avons eu l'occasion de vous répondre sur ce sujet à plusieurs reprises.

Sur le développement du vélo dans la ville, oui, nous voulons développer des pistes cyclables, donc cela va avec ce que je viens de dire. Il faut bien, à un moment, prendre de la place sur la voirie pour pouvoir y faire circuler des vélos et y déployer des pistes cyclables. Cela va se faire aussi en rééquilibrant cet espace, en offrant moins d'espace pour la voiture, plus d'espace pour le vélo, plus d'espace aussi pour le piéton, parce que c'est la priorité aussi que nous nous sommes donnée.

Quant aux différentes consultations et modes de transport que vous évoquez, que ce soit le tramway, le métro ou le transport par câble, les concertations sont lancées. Sur le transport par câble, laissez donc les habitants aussi se prononcer avant vous-même de conclure au fait que la concertation ne servira à rien. En l'occurrence, si certaines personnes y sont opposées, certaines personnes aussi sont très enthousiastes. D'ailleurs, il a été rappelé dans la concertation lancée hier soir que certains élus de l'ouest lyonnais étaient il y a encore quelques années très favorables et demandaient même que cette solution puisse être étudiée. Ils ont changé d'avis depuis. Pourquoi ? On ne sait pas. Vous êtes peut-être mieux renseigné que moi sur le sujet. En tout cas, la concertation ayant été lancée, laissons-lui donc le temps de se déployer.

Quant à la question que vous me posez sur ma position sur le métro, je me suis exprimé sur le sujet il y a quelques jours, en disant que, sur les quatre lignes qui sont proposées, la ligne qui va vers le nord, la ligne qui va vers l'ouest, me semblent assurément les deux lignes les plus intéressantes. Le critère qui me paraît le plus fondamental, en dehors de ceux qui ont déjà été posés dans le cadre de la concertation, est la capacité de report modal de ces deux lignes, sur laquelle nous attendons encore quelques éclaircissements. Évidemment, si nous voulons pouvoir rééquilibrer l'espace public au bénéfice des transports collectifs, du vélo et de la marche, il faut bien penser report modal. Donc, si une nouvelle infrastructure de métro doit voir le jour, c'est bien avec ce critère-là qu'il faut pouvoir la regarder. Il n'y a pas d'intention cachée de ne pas faire de métro. La concertation va aboutir à une décision de lancer un grand chantier de métro, soyez-en rassuré.

Maintenant, nous devons revenir à l'étude de notre agenda. Je vous rappelle que nous allons voter sur ce rapport 1270, que je mets aux voix. Je vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1249 - Lyon 2e - Approbation de la nouvelle convention de gestion consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon modifiant les surfaces et la répartition des charges au sein du Centre d'échanges de Lyon Perrache – EI 02 056

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2021/1250 - Lyon 3e - Acceptation de l'offre de concours formulée par la SPL Lyon Part-Dieu au profit de la Ville de Lyon en vue de la réalisation de travaux en sous-sol et rez-de-chaussée de la Bibliothèque municipale Part-Dieu, nécessaires à l'opération de requalification des espaces publics de la ZAC Part-Dieu - EI 03047

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2021/1252 - Lyon 9e - Convention d'occupation précaire avec prise d'effet au 1er janvier 2021 consentie au profit de la Ville de Lyon par la Métropole de Lyon relative à l'occupation d'un terrain sis rue Jean-Marie Leclair afin d'installer un équipement modulaire pour l'accueil d'une classe du groupe scolaire Chapeau Rouge - EI 09004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1253 - EI 99062 - CTM de Corbas - Rénovation toiture et mise en œuvre d'énergie renouvelable - Adaptation du montant de l'opération n° 99062006 et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-3, programme n° 20020

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1254 - Lancement d'une première phase de l'opération n° 03020583 « Bourse du travail salle Albert Thomas - Rénovation des fauteuils de l'orchestre, grill, sanitaires et accès PMR » - EI 03020 et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20008

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1256 - Approbation d'une convention pluriannuelle de mise à disposition de l'atelier municipal de passementerie (EI 04062), de l'atelier municipal de tissage (EI 04227) et d'une partie de la collection municipale de soierie au profit de l'association Soierie vivante

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1257 - Approbation pour l'année 2022 des modalités d'attribution du Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret »

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1258 - Établissement d'accueil des jeunes enfants Montbrillant - Réaménagement intérieur et mise en conformité - 19 rue professeur Sisley à Lyon 3e - Opération n° 03279022 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20002

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1261 - Lyon 7e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'une parcelle cadastrée BW 37 située 128 rue de Gerland en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 07319 n° inventaire 07319 A 001, 07319 B 001 et 07319 T 001 - Lancement de l'opération 07319001 et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00012 - Rectificatif

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1263 - Lyon 8e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de divers espaces situés aux abords de l'Institut Lumière sis 25 rue du Premier Film à Lyon 8e consentie à l'association Institut Lumière dans le cadre de l'organisation de la 13e édition du Festival Lumière - EI 08062, 08095 et 08163

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Mme Léger ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1264 - Lyon 5e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un espace couvert extérieur situé au sein du tènement sis 8 rue Cardinal Gerlier consentie à l'association Les Chats de Loyasse pour lui permettre de nourrir les chats libres sur le site - EI 05349

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1265 - Lyon 2e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit du ministère des Armées et relative à la mise à disposition d'un local pour l'opération Sentinelle au sein du Centre d'échanges de Lyon Perrache - EI 02056

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1269 - Convention de financement « Grant agreement for EUCF beneficiaries » - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention relative à la subvention d'études et d'actions en faveur de la rénovation énergétique du patrimoine municipal

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1259 - Approbation d'une convention temporaire pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local relevant du domaine privé de la Ville de Lyon au profit de l'association le Concert de l'Hôtel-Dieu - 10, rue Bourgelat - EI 02016 - 2021 à 2025

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1255 - Exonération de loyers commerciaux et professionnels consentie par la Ville de Lyon à certains commerces en raison de la crise sanitaire née de la pandémie de Covid-19 - multi EI - Rectificatif

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1262 - Lyon 8e - Acquisition par la Ville de Lyon d'un tènement bâti, situé 22-24 rue Hugues Guérin, préempté par la Métropole de Lyon, en vue de l'installation d'une entreprise à but d'emploi dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) - EI 08313 - N° inventaire 08313 A 001, 08313 B 001, 08313 C 001 et 08313 T 001-01 - Opération 08313001 «Acquisition 22-24 rue Hugues Guérin - Installation d'une EBE (TZCLD La Plaine-Santy)» - Affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00001

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1267 - Approbation et autorisation de signature d'un contrat tripartite de sous-mise à disposition d'un local à titre gratuit, situé 11 rue Turenne à Lyon (3e arrondissement) au profit du Centre Social Bonnefoi sis 5 rue Bonnefoi - 69003 Lyon et de l'association L'Olivier des Sages sise 8 rue de l'Épée - 69003 Lyon - Ensemble immobilier n° 03342

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demande d'intervention.

Je mets aux voix ces dossiers de manière groupée. Ils n'ont pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ

2021/1271 - Autorisation de signature du protocole relatif à la mise en œuvre de la politique pénale territoriale de proximité

Rapporteur : M. CHIHU Mohamed

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Urbanisme, Nature en Ville et Sûreté. Pour le premier rapport 1271, Monsieur CHIHU, vous avez la parole.

M. CHIHU Mohamed, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je porterai prochainement devant vous la délibération relative à la signature de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui sera notre feuille de route commune avec l'État et la Métropole sur l'ensemble du mandat s'agissant des questions de sécurité et de prévention de la délinquance.

Ces deux sujets, la sécurité et la prévention ne peuvent être traités de manière isolée et s'inscrivent nécessairement dans un partenariat large et riche. Porter une vision globale et partagée des enjeux de sécurité, de tranquillité et de prévention nous rend plus efficaces et plus forts pour faire de Lyon une ville apaisée, agréable à vivre.

Illustration une nouvelle fois de cette volonté de rapprochement avec désormais notre partenaire du quotidien, le Parquet, je soumets aujourd'hui à votre approbation un projet de protocole dans la droite ligne de la justice de proximité.

Vous connaissez probablement le rappel à l'ordre qui permet au Maire d'arrondissement de convoquer une personne ayant porté atteinte au bon ordre, à la tranquillité ou à la salubrité publique. Ce rappel aux règles civiques, au bien vivre ensemble, sous forme d'admonestation, a pu donner des résultats intéressants avec une prise de conscience des auteurs et un engagement de non-répétition. Véritable outil de prévention de la délinquance, le rappel à l'ordre permet donc aux Maires d'apporter une réponse institutionnelle rapide et souple à des faits non délictuels.

Pour aller plus loin dans l'efficacité de la mesure et pour répondre aux orientations nationales du Garde des Sceaux, le Procureur de Lyon nous a proposé une nouvelle démarche expérimentale, visant au rappel des obligations légales et citoyennes, en liant la réponse pénale à une réponse citoyenne.

Il s'agit désormais pour des infractions de type tapage, nuisances sonores, dépôt d'ordures, abandon de véhicule, détention ou commercialisation de chien dangereux, etc., de convoquer rapidement l'auteur des faits en Maison de Justice et du Droit devant un délégué du Procureur

pour le rappel à la loi et le Maire d'arrondissement pour le rappel à l'ordre.

Cette nouvelle mesure en vigueur uniquement dans le ressort du tribunal judiciaire de Lyon constitue un véritable outil de prévention du fait de la qualité et de l'individualisation de la réponse apportée, la présence de la protection judiciaire de la jeunesse, dont le dispositif est également un gage de prévention précoce, avec l'évaluation de la situation des mineurs convoqués en audience.

Cette nouvelle mesure témoigne également de la volonté commune des pouvoirs publics de lutter contre les formes de petite délinquance pour diminuer le sentiment d'impunité. On le sait, la tranquillité publique et la cohésion sociale peinent à s'installer et à se développer dans les secteurs où les actes de petite délinquance, les incivilités se répètent. Il est donc primordial, à la fois de lutter contre les actes les plus graves, mais aussi d'afficher une volonté ferme de s'attaquer aux petites infractions du quotidien, ce que l'on appelle aujourd'hui le spectre bas de la délinquance.

Au-delà du partenariat étroit entre la Ville, la police nationale et la Justice, chacun dans son cœur de compétences, je tiens à souligner le rôle essentiel qu'aura notre police municipale dans la mise en œuvre de ce protocole. Il s'agira de constater les infractions dans le cadre du flagrant délit.

Pour notre police municipale, cela va tout à fait dans le sens que nous souhaitons avec une orientation forte réaffirmée vers plus de proximité, de contacts avec les usagers et d'implantation sur les territoires. Une justice plus proche du citoyen est une justice plus ancrée dans la réalité du quotidien.

La Maison de Justice et du Droit du 8e arrondissement va héberger ce dispositif innovant. C'est par excellence le lieu de proximité qui symbolise le partenariat intégré entre la Ville et l'institution judiciaire. Nous avons la chance à Lyon d'avoir deux Maisons de Justice et nous comptons bien faire perdurer ces structures pleinement utiles dans le quotidien des citoyens.

Vous l'aurez compris, nous souhaitons lancer au plus vite l'expérimentation de ce dispositif à l'échelle du 8e arrondissement. Le choix du lieu s'est imposé de lui-même, d'une part pour la proximité avec la Maison de Justice et du Droit, d'autre part du fait de la récurrence des incivilités sur certains secteurs de l'arrondissement, classé, je le rappelle, en quartier de reconquête républicaine.

Vous avez également dû voir apparaître un complément apporté dans la délibération initiale se rapportant à la contribution citoyenne. En effet, le procureur a souhaité intégrer une composante nouvelle non encore prise en compte sur les autres terrains d'expérimentation de Vaulx-en-Velin, Bron et Villeurbanne, au travers de l'application de la contribution citoyenne. Cette sanction est prononcée dans le cadre de l'alternative aux poursuites. Il s'agit d'une contribution de 100 euros à 3000 euros, dont le montant est fixé en fonction de la gravité des faits et des ressources de l'auteur. Cette somme est versée à une association d'aide aux victimes agréée par le ministère de la Justice. La contribution citoyenne permet donc de rappeler à l'auteur des faits les conséquences de ses actes et de l'inciter à prendre conscience de ses obligations au sein de la société, tout en améliorant le financement et le fonctionnement des associations d'aide aux victimes.

Cette mesure nous paraît particulièrement intéressante dans le sens où elle donne une place majeure à la victime et contribue à soutenir l'activité du réseau associatif.

Monsieur le Maire, chers collègues, la convention dont il est question sera signée pour un an et pourra être prolongée par tacite reconduction. Un premier bilan sera effectué courant 2022 avec l'ensemble des signataires. Pour les arrondissements non concernés pour l'heure par ce dispositif, les mesures de rappel à la loi et de rappel à l'ordre demeurent.

Si cette expérimentation s'avère positive, il pourrait être envisagé d'étendre ce protocole à l'ensemble des arrondissements volontaires.

Je tiens enfin à vous préciser que la signature du protocole est d'ores et déjà prévue le 25 novembre prochain entre Monsieur le Maire, Monsieur le Procureur, Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique et le Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse.

Je vous invite à voter favorablement ce rapport, qui a reçu un avis positif de la Commission et du Conseil d'arrondissement du 8e.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chihi.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Incivilités, insultes, tags, trafics rodéos, rodéos urbains, cela fait plusieurs semaines que la lutte contre la délinquance du quotidien est au cœur des préoccupations des Lyonnais, nous l'avons largement évoqué jusqu'à maintenant.

Aujourd'hui, vous nous demandez d'approuver la déclinaison territoriale de la loi du 8 avril 2021 destinée à améliorer la justice de proximité et la réponse pénale. Le texte incluant cette disposition n'a pas été approuvé par une grande partie de votre majorité au Parlement, plusieurs groupes politiques ont même voté contre, mais vous nous demandez aujourd'hui d'appliquer une mesure expérimentale.

Comme rappelé lors du vote du texte, il est indispensable de rendre la justice plus accessible, plus lisible et plus efficace. Plusieurs quartiers sont aujourd'hui marqués par la petite délinquance qui altère la tranquillité publique, dégrade nos conditions de vie et donne un sentiment d'impunité faute d'une réponse judiciaire rapide et immédiate. La convention que vous proposez aujourd'hui en effet s'applique uniquement pour le 8e arrondissement et, comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur l'Adjoint, le choix du 8e arrondissement s'imposait de lui-même, j'allais dire presque malheureusement.

Dans le viseur, on retrouve plus précisément la petite délinquance, les petites incivilités, le tag, l'insulte, le petit trafic, les troubles à la tranquillité publique. Une réponse pénale efficace dans des délais resserrés doit donc être apportée.

Mais sont aussi concernés les trafics de stupéfiants, occupations illicites des halls d'immeubles, de logements. L'économie souterraine qu'ils nourrissent souvent via le blanchiment doit faire l'objet d'une priorisation avec un suivi dédié.

Le texte que vous proposez aujourd'hui ne développe cependant pas des réponses spécifiques incluant un volet éducatif à l'égard des mineurs exploités par les réseaux souvent comme des guetteurs ou des livreurs. Cela implique aussi la lutte contre les violences faites aux femmes dans la sphère sociale, que ce soit dans la rue ou au travail.

Vous abordez la nécessaire réponse éducative dans le seul arrondissement qui bénéficie d'une cité éducative depuis le mandat dernier. Encore récemment, dans le cadre des travaux de France urbaine, les Maires de Nantes, Saint-Étienne, Toulouse et même Grenoble ont salué les avancées législatives et finalement réclament une implication des élus locaux, car, si le Maire n'est pas un shérif, l'époque où certains élus locaux renvoyaient systématiquement sur l'État la compétence et la responsabilité de la sécurité est révolue. Face à la délinquance, ce sont bien les élus locaux qui sont en première ligne.

Bien évidemment, nous approuverons ce rapport, mais nous vous appelons à avoir une vision et une approche plus globale des politiques de sécurité et de prévention.

Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser – je ne sais pas si cela fera l'objet du texte signé par le Préfet – dans quel cadre vous souhaitez mettre en œuvre les modalités d'exécution du travail d'intérêt général ? Cette expérimentation vise à évaluer dans quelle mesure le secteur de l'économie sociale et solidaire peut aussi participer à l'accueil des personnes condamnées à une peine de travail d'intérêt général. Il nous paraît intéressant que le secteur de l'économie sociale et solidaire puisse lui aussi accueillir les travaux non rémunérés.

Le dispositif proposé est une démarche qui associe pleinement l'ensemble des partenaires, l'État, le Maire, la Justice, les services sociaux, l'école, l'éducation populaire et les habitants. Je regrette même que la Mairie d'arrondissement ne signe pas le protocole d'accord et que ce soit uniquement le Maire de Lyon, puisque ce sont bien les élus de proximité qui sont souvent les premiers impliqués.

Il ne s'agit pas uniquement de réunir les acteurs, d'empiler les dispositifs, mais il s'agit de les impliquer et de coordonner l'ensemble des acteurs qu'il faut pleinement investir dans le respect des prérogatives et des responsabilités de chacun.

Nous vous invitons donc à vous attaquer aux racines du mal et à lutter contre ce que certains appellent poliment le sentiment d'abandon, que cela soit sur la situation intenable du marché des États-Unis, aux commerces remplacés par des associations, ou encore des habitants de Mermoz qui réclament d'être respectés ou entendus. Il s'agit aussi d'utiliser les moyens à votre disposition par la vidéoprotection et qui, vous le savez bien, aident le travail des forces de l'ordre et aident à la résolution des enquêtes, comme les propos haineux il y a un peu plus d'un an sur les murs de l'école Philibert Delorme.

Soyez ouverts et à l'écoute, car le succès de ce dispositif est essentiel dans un arrondissement marqué récemment par une piètre image

donnée dans les médias nationaux. C'est aussi de cette manière que nous lutterons efficacement contre les extrêmes nostalgiques et autres déclinistes.

Merci à vous.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver, c'est à vous pour 6 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Lyon connaît une flambée de violence sans précédent qui choque profondément nos concitoyens. Les récents actes commis à la Duchère sont d'une extrême gravité et ils méritent une condamnation sans réserve. Les forces de l'ordre ont été prises à parti par des assaillants qui leur ont tiré dessus à balles réelles avec intention de tuer. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour que les auteurs soient retrouvés et condamnés. Je sais qu'ici, tout le monde partage ce souhait.

Je veux assurer ici aussi les policiers de notre soutien, de notre confiance, de notre reconnaissance et leur dire que la seule place des agresseurs est en prison.

Là où le bât blesse et où il y a une divergence importante entre nous, c'est que retrouver des individus n'est pas chose aisée, surtout sans images pour les aider. Il n'y a pas de caméra de vidéoprotection sur les lieux de l'agression. C'est inacceptable, c'est cruel pour les victimes. Perdurer dans cette erreur stratégique dans la lutte contre la délinquance ne relève plus de l'idéologie ou des convictions, mais de la faute.

Il est tout de même totalement insupportable de se figurer ces délinquants revenir en héros dans leur cité après chaque délit impuni.

Monsieur le Maire, vous devez maintenant nous rendre les conclusions de votre audit sur la vidéoprotection et enfin déployer plusieurs centaines de caméras sur la ville. Une guerre est engagée contre les trafiquants et les délinquants. La mobilisation des pouvoirs publics doit être totale et nous devons unir nos efforts avec les services de l'État en premier lieu et avec la Région, qui vous a tendu la main aussi.

Montrez-nous que vous voulez agir dans l'intérêt collectif, que vous voulez avancer et explorer toutes les solutions. Voilà un an et demi que nous vous interpellons régulièrement sur les problèmes de la Guillotière, sans véritable succès, il faut bien le reconnaître. En préambule de ce Conseil, notre collègue Béatrice de Montille a expliqué très clairement la situation de ce quartier en cœur de ville et vous a redit notre volonté d'arriver au-delà des clivages politiques à rendre ce quartier de nouveau vivable. Il semble que la prise de conscience tant à l'Hôtel de Ville qu'à la Préfecture soit là, tant mieux. Nous attendons des actes concrets désormais et des discours très clairs.

À la longue liste des problèmes de sécurité depuis votre arrivée s'est ajoutée plus récemment la fronde des commerçants et des riverains de la Croix-Rousse, que suit tout particulièrement notre collègue Anne Pellet, élue de cet arrondissement. Le problème est simple. Des livreurs squattent et dealent rue d'Austerlitz et rue du Mail devant les plus belles enseignes commerçantes du 4e arrondissement. Les trafiquants importunent les passants et les commerçants et la vraie difficulté que vous rencontrez pour endiguer ce phénomène à la Croix-Rousse, c'est l'absence de caméras dans le 4e arrondissement.

En acte de bonne volonté, en signal positif aux victimes, qui ont l'impression d'hurler dans le vide, vous pourriez tout simplement prendre l'engagement maintenant d'installer des caméras pour identifier les individus afin qu'ils puissent être interpellés.

Et je vais aller un petit peu plus loin, nous vous proposons également d'investir sur des dispositifs de bornes d'appel d'urgence sur les sites les plus fréquentés de la ville. Monsieur le Maire, l'utilité de ce système de sécurité n'est plus à démontrer. Directement reliées par caméra et micro au Centre de supervision urbain, faciles d'utilisation, disponibles en plusieurs langues, les bornes d'appel d'urgence ont été déclenchées plus de 600 fois en un an à Nice.

Monsieur le Maire, acceptez également les nombreuses mains tendues de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La sécurité nous concerne tous, nous sommes prêts à vous aider et vous accompagner pour qu'il y ait enfin des résultats à Lyon. La sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais est trop importante pour qu'elle soit sacrifiée sur l'autel de nos divergences politiques. C'est ensemble que nous arriverons à endiguer les trafics, les rodéos et les agressions.

Monsieur le Maire, nos questions sont simples. Donnez-nous les chiffres de l'audit. Donnez-nous vos propositions issues de l'audit. Engagez-vous sur de nouveaux dispositifs pour renforcer les outils de protection.

Évidemment que nous allons voter cette délibération, bien que des questions se posent, car, si la Maison de Justice et du Droit du 8e arrondissement est mobilisée sur la mise en œuvre de cette politique pénale de proximité, que va-t-il advenir des autres affaires qu'elle traitait ? Vont-elles être décalées dans le temps ? Avez-vous un engagement ferme du Parquet pour que ce ne soit pas le cas ?

Enfin, Monsieur le Maire, pour que nous puissions vous accompagner en ce difficile exercice de rétablissement de l'ordre, il est nécessaire que, lorsque nous vous demandons la communication d'éléments chiffrés sur la délinquance, les crimes et les délits, il ne nous soit pas opposé une fin de non-recevoir.

Mais soyons optimistes et formons le vœu que ce soit le début d'une prise de conscience, d'un engagement pragmatique pour protéger les Lyonnais, de la recherche des moyens nécessaires pour mettre hors d'état de nuire les délinquants violents qui nous pourrissent la vie et qui pourrissent la ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Prieto, c'est à vous pour 5 minutes.

M. PRIETO Philippe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

Nous allons évidemment soutenir cette délibération qui souligne une nouvelle fois l'engagement et la détermination de la majorité en matière de sécurité.

Bien sûr, cet engagement a été aussi celui de nos prédécesseurs. Faut-il rappeler que c'est Raymond Barre qui a mis en œuvre le premier contrat local de sécurité à Lyon, CLS né sous l'impulsion du Premier ministre Lionel Jospin et de son ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, à qui on doit également la création de la police de proximité ?

Il faut saluer aussi Gérard Collomb, qui a poursuivi et développé ces actions, en mobilisant l'ensemble des acteurs et services de la Ville, avec la MICASEP, la Mission de Coordination des Actions de Sécurité et de Prévention, pour aller plus loin en matière de prévention, une charte pour la qualité de la vie nocturne initiée dès 2002, en même temps que la mise en place de Conseils locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans chaque arrondissement, la création du Groupe opérationnel mobile de la police municipale en avril 2006, des formations pour les personnels municipaux en vue d'accueillir les personnes condamnées à un travail d'intérêt général, sans oublier des mesures d'accompagnement des victimes. Je citerai en particulier la mise en place d'une cellule aux victimes d'incendie, suite aux événements de l'automne 2005, où pas moins de 118 voitures avaient été incendiées sur une quinzaine de jours.

Vous le voyez à travers ces exemples, les difficultés ne datent pas d'aujourd'hui ni la volonté de s'y attaquer d'ailleurs. Dommage que Gérard Collomb persiste à relier la présence de mineurs non accompagnés et l'insécurité.

Qu'il faille renforcer les moyens de notre politique de mise en œuvre du principe fondamental que constitue le droit d'asile, oui, bien sûr. Cela implique de mobiliser les Lyonnais sur le devoir d'hospitalité, plutôt que de soutenir cet amalgame insupportable et stérile.

Depuis le début de ce mandat, nous sommes déterminés à poursuivre et à améliorer tous ces dispositifs dans un cadre d'actions qui articule le triptyque prévention-répression-réinsertion avec le principe de proximité.

C'est précisément ce dont il est question dans le nouveau dispositif qui nous est présenté, proposé par le Parquet à la Ville de Lyon.

Il permettra d'associer à titre expérimental le Maire du 8e arrondissement au Délégué du procureur de la République aux audiences pénales de proximité tenues à la Maison de Justice.

Le rappel à la loi est une possibilité offerte au Parquet en cas d'infraction de faible gravité de faire prendre conscience à l'auteur de l'infraction qu'il a commis un acte illégal, l'objectif étant d'éviter qu'il récidive.

Je note la coopération établie entre les différentes institutions, police, justice et municipalité, qui doit concourir à une meilleure efficacité.

C'est notre responsabilité politique collective de contribuer à mettre en place ces coopérations et les valoriser.

Un bilan régulier sera établi. Cette évaluation est évidemment conforme à la logique de toute démarche expérimentale en vue de mesurer son efficacité et de l'améliorer avant de la dupliquer éventuellement.

La sécurité passe d'abord par un diagnostic précis et rigoureux comme le rappelait récemment le Préfet de Région suite à une nouvelle outrance du Président de notre Région. Nous préférons la responsabilité, l'engagement personnel et humain aux mauvaises manières politiciennes.

Je souligne l'implication personnelle d'Olivier Berzane, le Maire du 8e arrondissement, qui illustre parfaitement notre conception de l'exemplarité en politique.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, cher Mohamed, nous soutenons pleinement votre conception globale d'une véritable politique de sécurité. Aucun laxisme, bien au contraire, le choix du pragmatisme avec l'engagement humain au cœur, plutôt que la caricature permanente du recours au solutionnisme technologique. Pas de tabou, mais pas de totem, car Lyon n'est pas Daisy Town.

Notre groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, est bien sûr favorable à l'expérimentation qui nous est présentée et votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Prieto.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Drioli, c'est à vous pour 2 minutes.

M. DRIOLI Adrien : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Chères Lyonnaises, chers Lyonnais,

Par ce rapport visant à renforcer l'action pénale de proximité et à lutter contre les troubles à la tranquillité publique, la Ville de Lyon souhaite s'engager avec le Parquet dans un nouveau protocole de rappel aux obligations légales et citoyennes. Les mesures concernées constituent des réponses judiciaires adaptées, dites d'alternative aux poursuites. Il permettra d'apporter un dispositif partenarial renforcé et intégré par une réponse rapide et adaptée aux infractions pénales, des infractions de nature contraventionnelle constatées, mais également à travers la présence du représentant du Maire de Lyon, de ses rappels aux obligations, de rappeler aux contrevenants le respect des règles de vie en société et de proposer si besoin un accompagnement social et sanitaire.

Il s'agit par ce rapport de proposer une réponse complémentaire d'alternative aux poursuites à l'existant, en associant acteurs du Parquet, Ville de Lyon, Direction départementale de la Sécurité et d'autres acteurs du territoire pouvant apporter leur expertise et conduire à la réussite du dispositif (la PJJ, le Barreau, les associations d'aide aux victimes, pour ne citer que celles-ci).

Plus généralement, ne l'oublions pas, les peines prononcées en France puis leur application souffrent elles-mêmes tant autant non de l'insuffisante sévérité de l'arsenal juridique, mais bien de l'insuffisance catastrophique des moyens de la Justice dans notre pays pour prononcer les peines et les réparations, puis pour les concrétiser. La justice est bel et bien un maillon important de toute politique publique de sécurité où les collectivités locales, l'Etat, les partenaires locaux ont tous leur rôle à tenir au regard des enjeux que nous connaissons. La Ville de Lyon abonde ici en ce sens.

Certains ici présents s'affirment comme les seuls à détenir une crédibilité sur ce sujet en délivrant régulièrement des contre-vérités sur les plateaux télé, mais où étaient-ils ? Où étaient-ils lors de la suppression de la police de proximité ? Où étaient-ils lors des suppressions massives des 12 500 fonctionnaires de police sous le quinquennat de leur mentor, Nicolas Sarkozy ? Où vont-ils en soutenant encore et encore la suppression de milliers de fonctionnaires, que sont notamment les juges, les agents de la PJJ ou bien d'autres métiers encore liés à la sécurité et à la prévention spécialisée, bref, nos services publics.

Vous l'aurez compris, en matière de sécurité, de tranquillité, de prévention, nous répondons présents en agissant concrètement pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Cette expérimentation en est un illustre exemple.

Je tiens au nom du groupe Lyon en Commun à souligner le sérieux et la qualité du projet mené par Mohamed Chihi, Adjoint au Maire de Lyon, Olivier Berzane, Maire d'arrondissement, et Michèle Le Dily, Adjointe à la Tranquillité et aux Politiques de Prévention.

Le groupe Lyon en Commun soutiendra bien sûr ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Drioli.

Pour le groupe Les Écologistes, justement, Monsieur Berzane, vous étiez cité, c'est à vous la parole.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8e arrondissement : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Alors, comme il me plaît à conserver en moi une part de naïveté, je pensais qu'après le festival de propos caricaturaux se plaisant à détruire l'image de la Ville de Lyon, nous accusant de laxisme sur les questions de sécurité et de tranquillité publique de ce matin, nous pourrions cet après-midi atteindre une concorde face à une délibération qui vise à améliorer les questions de sécurité et de tranquillité publique, une vraie action donc. Eh bien non, nous venons de passer en deuxième semaine et rebelote sur la même litanie.

Alors, Monsieur le Maire, surtout, avant que je continue, je vous invite à ne pas accepter la proposition de Pierre Oliver sur la main tendue de la Région. L'expérience, dans ma précédente entreprise, m'a conduit à voir que cette main tendue a eu pour conséquences de fermer un tiers des gares au profit de l'installation des caméras et à supprimer les contrôleurs dans les trains au profit de l'installation des caméras. Je ne suis pas certain que l'on puisse faire peser un tel risque sur les fonctionnaires de la Ville de Lyon.

Je dois donc vous dire, chers collègues, cher Pierre et cher Franck, qui avez pris la parole sur ce sujet, mon extrême inquiétude quant aux risques inconsidérés que vous prenez lors de vos déplacements dans les quartiers malfamés du 8e. Qu'ai-je entendu de cette ville ? « Flambée de violence sans précédent », « pas de caméras », « délinquants qui reviennent en héros », « c'est la guerre ». Ouh là là ! Je ne saurais trop que vous inviter à la plus grande prudence et à limiter vos allées et venues dans le 8e, vous, cher Pierre, qui venez inaugurer tout ce que nous faisons dans les difficultés arrondissements au nom du Président de la Région en vue d'une prochaine campagne électorale. Restez, je vous en prie, cloîtré dans le 2e.

Et comme le Dieu Caméra a une nouvelle fois été invoqué, je ne peux qu'en déduire que vous avez perdu la foi en lui, tant il est présent et veille sur les quartiers les plus sensibles du 8e avec quasiment une centaine de caméras. Et, pour autant, vous en faites une description apocalyptique.

Mais venons-en aux faits. La délibération que vient de présenter Mohamed Chihi est d'une extrême importance. Elle ne l'est pas pour moi ou pour la Ville de Lyon, elle l'est pour les habitants et les habitantes du 8e arrondissement.

Encore une fois, Mohamed Chihi l'a dit, nous n'avons pas choisi par hasard cet arrondissement, c'est un QRR, mais je voudrais le dire, pour qu'il y ait un QRR, quartier de reconquête républicaine, il eut fallu que précédemment il y ait un QAR, un quartier d'abandon républicain. J'ose espérer que ce ne serait pas les mêmes personnes qui auraient fait les deux choses.

La lutte contre les nuisances de toutes sortes et contre les incivilités est une demande et une attente forte de nos administrés. Ce protocole de mise en œuvre d'une politique de proximité nous offre un nouveau moyen d'agir, au plus près de la réalité du terrain. Ce dispositif est salué par les forces de police municipale et nationale d'ailleurs, qui y voient la concrétisation de leur action de terrain par une suite et une réponse de justice de proximité, cette proximité dont nous avons tant besoin et qui a été évoquée.

Le temps est en effet loin où les habitants et les habitantes croisaient dans leur quartier et pouvaient discuter avec leur police de proximité. Et oui, des choix politiques ont été faits pour y mettre fin. Si moi, je le regrette, fortement, ce sont avant tout les habitants et les habitantes des quartiers populaires qui en souffrent le plus, tout comme ils souffrent de la disparition de leur commissariat d'arrondissement au profit, encore une fois, d'une réforme de l'organisation de la police, qui, si elle peut avoir un sens d'un point de vue judiciaire, est catastrophique dans

l'éloignement qu'elle entraîne des policiers vis-à-vis de la population.

Alors, croyez-moi, je vois avec une très grande bienveillance l'arrivée de cette politique pénale territoriale de proximité. Effectivement, il n'y a pas de hasard si nous avons choisi de concert avec les forces de l'ordre de mettre l'accent en premier sur un certain nombre d'infractions et d'incivilités dont se plaignent le plus les habitants, à savoir le tapage, le bruit, les nuisances, le dépôt d'ordures et les chiens dangereux.

Imaginez ce que cela représente. Le dépôt d'encombrants sur l'espace public dans un des seuls quartiers de l'arrondissement, ce sont 900 tonnes par an, qu'il s'agisse d'ailleurs d'habitants peu respectueux de l'environnement, encore une minorité, qui délaissent en bas des immeubles le mobilier dont ils ne veulent plus, mais aussi et surtout d'artisans que je qualifie pour ceux-là, parce que la majorité se comporte correctement, de petits voyous, qui viennent le soir et de nuit déverser les résidus des chantiers du jour en toute impunité dans ces quartiers d'entrée de ville. C'est insupportable et nous devons y mettre fin. La rue n'est pas une poubelle où l'on peut impunément jeter ce dont nous ne voulons plus.

Imaginez d'ailleurs combien de ces matières, parce que l'on peut faire là aussi de l'écologie à travers ce protocole, combien de ces matières nocives pour l'environnement et la biodiversité se retrouvent ensuite par ruissellement dans nos égouts, nos rivières, nos fleuves et nos océans.

Mais, au-delà des millions que nous dépensons en argent public pour l'entretien de cet espace public, il est avant tout notre bien commun. Il n'est propriété de personne. Nous le partageons et devons communément le respecter et en prendre soin. Personne ne peut davantage s'octroyer le droit d'y faire la fête avec consommation d'alcool, diffusion de musique, à des niveaux sonores tels que le voisinage ne puisse jouir du calme auquel il a droit. Ces incivilités doivent donc cesser. Elles sont encore une fois le fruit d'une minorité au détriment de la très grande majorité des habitants et des habitantes qui respectent les règles du vivre ensemble et qui aspirent à retrouver la quiétude de leur quartier.

Alors, ce protocole que nous votons aujourd'hui et que nous signerons le 25 novembre prochain est un outil supplémentaire dont la Ville de Lyon dote le 8e arrondissement, après avoir déjà mis en œuvre d'ailleurs la vidéoverbalisation, qui est active depuis le mois d'avril, et dont je rappelle qu'elle a déjà permis pas moins de 300 verbalisations d'actes de toute nature.

Je veux le dire, si la répression est utile, elle ne suffira pas. C'est pourquoi il me semble essentiel de conduire un travail de prévention dans chacun de nos quartiers pour endiguer le désœuvrement des jeunes qui souvent conduit d'ailleurs à certaines formes de ces nuisances. Et c'est tout le sens de ce que nous faisons sur l'arrondissement, comme l'été dernier, Place à l'été, qui a vu le jour sur la place du 8 mai 1945 dans le quartier des États-Unis et a permis à 150 familles différentes de bénéficier d'activités en soirée et de s'emparer à nouveau de leur quartier.

C'est également pour favoriser le lien police-population que la Mairie du 8e a accueilli le 29 octobre l'opération Prox' Raid Aventure de nouveau sur cette même place, une opération organisée avec la Ville de Lyon et une association de policiers volontaires, permettant de refaire du lien police-population. Ce sont pas moins de 700 personnes qui sont venues à la rencontre des forces de l'ordre. Comme quoi il existe une réelle appétence de rencontre entre la population et ces policiers, si toutefois ils sont présents sur le terrain.

J'ai la conviction que ce protocole aura aussi une portée éducative et préventive en limitant la récidive et en faisant savoir qu'aucune incivilité ne restera impunie.

Vous le voyez, en matière de sécurité et de tranquillité publique, je crois, et nous n'arrêtons pas de le dire et je continuerai à le dire, que, dans cette majorité, nous sommes davantage sur un travail de fond, sur le terrain, et aux actes, plutôt qu'à la véhémence des paroles qui ne servent pas à grand-chose et en tous les cas ne résolvent aucun des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

En conclusion, nous sommes dans l'action, pleinement conscients de la réalité et des enjeux avec un seul objectif, construire un arrondissement vivant, dynamique, tourné vers l'avenir et agréable à vivre. C'est tout le sens de notre action, c'est tout le sens de notre projet.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Berzane.

J'ai une demande de prise de parole de Monsieur Collomb avant bien évidemment de revenir auprès de Monsieur Chihi. Monsieur Collomb, c'est à vous.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire, si nous voulons agir ensemble sur des problèmes qui peuvent se poser à la Guillotière par exemple, encore faut-il que nous partagions le constat.

Tout à l'heure, Monsieur Prieto a dit « faire un diagnostic sans totem ni tabou ». J'écoutais Monsieur le Préfet qui intervenait, je crois, avant-hier, sur les problèmes de la Guillotière. Monsieur Prieto disait, vous faites l'amalgame entre MNA et délinquance. C'est Monsieur le Préfet de Région qui indiquait que 40 % des gens qui avaient été interpellés et qui avaient été écroués étaient des mineurs non accompagnés. Et il précisait, ces mineurs sont aujourd'hui logés à l'hôtel sans accompagnement, dans les hôtels qui sont à proximité de la Guillotière. Donc, évidemment, dans la journée, ils sont totalement livrés à eux-mêmes. Pas de condamnation, mais pas d'œilères non plus. Traitons les problèmes comme ils sont.

Sur le fait ensuite, et j'en terminerai par-là, de conjuguer à la fois le court terme et le long terme, ce n'est pas à nous qu'il faudra le dire. Sur le 8e arrondissement, comme vous le savez, pour nous, le long terme, c'était Mermoz Nord, que nous avons refait, c'est Mermoz Sud, dont nous avons lancé le projet, c'est Langlet-Santy, dont nous avons aussi lancé le projet. Donc, oui, s'il y a une ville où l'on a essayé de conjuguer à la fois la prévention, la répression et le changement à long terme, c'est bien l'agglomération lyonnaise et la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour cette intervention.

Monsieur Chihi, avant de vous laisser la parole pour répondre, je voulais remercier Olivier Berzane de m'avoir aussi éclairé au travers de sa réponse sur les dangers qu'il y a notamment à traverser le 8e arrondissement. C'est sans doute, cher Monsieur Oliver, ce danger imminent auquel vous étiez probablement exposé qui vous a conduit le jour où nous avons, vous vous en souvenez certainement, accueilli le ministre Darmanin, c'est sans doute cette crainte qui vous a conduit devant moi à oublier que, même à trottinette, on doit respecter les feux tricolores quand ceux-ci sont rouges, n'est-ce pas, cher Monsieur Oliver.

Je ne vous ferai pas l'affront d'anticiper l'utilisation de ce protocole que nous allons signer avec le Procureur de la République en vous faisant un rappel de vos obligations légales et citoyennes en Conseil municipal. Néanmoins, il est attendu bien évidemment des élus, encore plus des Maires d'arrondissement, d'être exemplaires en matière de respect du code de la route. Je tenais à vous en faire part.

Monsieur Chihi, justement quelques éléments de réponse à Monsieur Oliver.

M. CHIHI Mohamed, rapporteur : Une demande de prise de parole de Monsieur Lévy avant, peut-être.

M. LE MAIRE : Je ne l'avais pas vu, pardon. Au temps pour moi, Monsieur Lévy. Allez-y et après, Monsieur Chihi.

M. LÉVY Charles-Franck : Très brièvement, parce que Gérard Collomb a déjà donné beaucoup d'éléments.

Pour le Maire du 8e, le 8e arrondissement n'est pas une gare où l'on est de passage. Il n'y a aucun danger à travailler, à vivre et à habiter dans le 8e arrondissement. En revanche, là où il y a un vrai danger, c'est de ne pas écouter les demandes des habitants, c'est de ne pas écouter le Conseil citoyen de Mermoz lorsqu'il y a des demandes et des revendications par rapport à une écoute et un dialogue. Il y a un danger à ne pas traiter la question du marché boulevard des États-Unis et place du 8 mai 1945, en tout cas pas de manière suffisante. Et il y a un vrai danger à opposer vidéoprotection et forces de police. Ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est l'un et l'autre.

Les premières remarques des habitants quand ils vont au commissariat de police suite aux arrachages de colliers que nous avons eus ces temps-ci, c'est : où sont les images ? Quand la police leur dit qu'il n'y en a pas, il y a un mécontentement, il y a un sentiment de surprise de la part des habitants. Je pense qu'il ne faut pas opposer l'un et l'autre. Ce sont vraiment les deux éléments ensemble et qui nous permettront de répondre aux demandes des habitants.

C'est un sujet sur lequel je regrette qu'il y ait des clivages et une absence de travail en commun, parce que les habitants attendent justement que, sur ces questions de proximité, de sécurité et de vie quotidienne, nous sachions faire preuve de travail et de responsabilité.

Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur Chihi, je crois que nous n'opposons rien, n'est-ce pas, vous allez pouvoir répondre à tout cela. C'est à vous la parole.

M. CHIHI Mohamed, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Simplement pour répondre à ce dernier point, Monsieur Lévy, nous n'opposons strictement rien. Nous disons depuis le départ que nous avons besoin, en même temps que la vidéosurveillance de policiers et de policières sur le terrain. Nous ne disons pas autre chose.

M. LE MAIRE : Merci de respecter la parole de mon Adjoint. Merci.

M. CHIHI Mohamed, rapporteur : Je ne pense pas que Monsieur Berzane soit sur une autre ligne que celle-là. Nous, ce que nous demandons depuis le départ, c'est de la présence humaine sur le terrain au travers de notre police municipale dont nous souhaitons voir l'organisation évoluer vers plus de proximité, vers les commerçants, vers les habitants, vers les usagers d'une manière générale et c'est le sens de l'action que je mène dans le cadre de ma délégation.

Vous dire tout simplement que, quand des habitants subissent des agressions, en l'occurrence les arrachés dont vous parlez, il n'y a pas d'accès direct aux images. Il faut bien passer par une plainte et c'est aussi là que le bât blesse. Nous avons besoin absolument de toujours rappeler aux habitants, aux victimes d'agression, aux victimes de vol qu'il est nécessaire absolument de déposer plainte. C'est la première étape vers la résolution de leur affaire et vers l'accès aux images. Je crois que, là-dessus, nous n'avons pas d'opposition. Il y a, excusez-moi de le dire, des caricatures, qui sont exprimées actuellement très régulièrement et qui ne servent pas en tout cas à la résolution des problèmes de sécurité et qui ne favorisent pas l'amélioration du sentiment de sécurité chez les habitants.

Pour répondre à votre deuxième point sur les TIG, si vous faites référence aux TIG dans la possibilité de développer les TIG au sein des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire, nous n'avons pas la main dessus. Vous comprendrez bien que, même si nous l'appelons de nos vœux, il faut que le ministère de la Justice se rapproche de ce secteur pour qu'il travaille cette question. Nous, à notre niveau, ce que nous avons développé et ce que nous avons acté au sein de la Ville de Lyon, c'est d'augmenter le nombre de TIG accueillis au sein des services de la Ville de Lyon. Donc ce sera dans un premier temps au moins une centaine de TIG par an, c'est vous dire que le nombre était extrêmement bas à notre arrivée. Il a connu des jours meilleurs au sein de la Ville de Lyon, mais nous voulons redévelopper l'accès à ces TIG et notamment en travaillant en lien avec le ministère de la Justice.

Je terminerai avec un dernier point sur la question de l'accès aux chiffres. Des chiffres vous sont communiqués tous les mois lors des points prévention que vous avez avec la police nationale et avec la police municipale et le service en charge de cette question vous communique les chiffres dont nous sommes les propriétaires. Je peux vous dire que nous allons donc envoyer la demande directement à la DDSF, puisque c'est elle qui a autorité sur ces chiffres-là concernant les chiffres de la délinquance sur le 2^e arrondissement, puisque c'est votre demande, pour toute la ville, si vous le souhaitez. Je ferai cette demande dans les jours qui viennent.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chihi.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1276 - Subventions aux associations de protection animale

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport 1276, pour lequel je cède la parole à Monsieur Husson. Nicolas, c'est à vous.

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : Merci.

La Ville de Lyon œuvre au quotidien pour maintenir le meilleur niveau possible de protection de santé et de salubrité publique. Sur le terrain, elle peut s'appuyer sur les associations de protection animale, qui assurent des missions spécifiques et nous permettent de récolter les données et les indicateurs nécessaires à la mise en place de politiques publiques de santé.

Cette délibération propose de subventionner le dispensaire de la SPA de Lyon, l'association des Chats de Loyasse et l'association de l'Hirondelle. Ces associations assurent au quotidien des actions complémentaires aux missions de police sanitaire dont le Maire est investi. Elles assurent par exemple soin et surveillance sanitaire des animaux de compagnie et luttent contre le problème de prolifération des animaux, chats et chiens notamment pour la SPA et l'association des Chats de Loyasse. Elles jouent un rôle pédagogique et de sensibilisation des publics sur les questions d'animalité urbaine.

De surcroît, le centre de soin des oiseaux sauvages installé à Saint-Forgeux dans le Rhône assure les soins et la surveillance sanitaire des oiseaux sauvages blessés. La présence de la faune sauvage en ville est un élément important de la biodiversité et participe à la richesse biologique de notre environnement.

C'est pour cette raison que notre contribution à l'association de l'Hirondelle a été multipliée par 7 depuis 2019, passant de 1000 euros à 7000 euros aujourd'hui, montant identique à celui d'une collectivité ayant trois fois plus d'habitants, la Métropole de Lyon.

Nous veillons à ce que le respect des animaux ait toute sa place dans nos actions au quotidien, que ce soit pour les animaux de compagnie, les animaux sauvages, mais aussi dans la gestion des animaux comme les pigeons, pour lesquels en effet depuis un an je me suis personnellement et pour l'équipe municipale engagé fermement à ne plus autoriser l'euthanasie, pratique qui était couramment réalisée avant notre élection.

Le bien-être animal est bel et bien au cœur de nos préoccupations et nous savons tout le travail qu'il nous reste à mener pour sensibiliser le grand public dans ce domaine. Ces associations, dont le budget global a plus que triplé depuis 2019, sont des partenaires indispensables.

Je vous propose, pour toutes ces raisons, de voter favorablement cette délibération et je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Nicolas.

Pour le groupe Les Écologistes, Madame Pauline Bruvier-Hamm, c'est à vous.

Mme BRUVIER-HAMM Pauline : Monsieur le Maire, merci.

Mesdames, Messieurs les Conseillers, Conseillères municipales,

Monsieur le Maire,

On nous demande de voter ce jour des subventions à destination d'associations de la protection animale, au nombre de trois ici, le dispensaire SPA de Lyon, les Chats de Loyasse et l'Hirondelle. Nous souhaitons profiter de cette délibération pour parler de toutes les associations œuvrant pour la protection animale.

Je suis honorée d'aborder ce sujet aujourd'hui et c'est une thématique qui me tient particulièrement à cœur et que je défends depuis de nombreuses années.

Il y a 10 ans, quand je suis arrivée à Lyon pour mes études, c'est une de ces associations que j'ai rejointes pour devenir famille d'accueil. Après plusieurs années passées à leurs côtés et plus d'une dizaines d'animaux accueillis, je ne peux qu'affirmer mon admiration pour les personnes qui s'impliquent dans ce domaine.

La protection animale est un sujet mis en lumière dans les médias depuis quelques années par des affaires de maltraitance animale graves et qui, je pense, touchent tout le monde dans cette salle. Des affaires où la misère animale rencontre la misère humaine. Notre responsabilité est donc de les traiter toutes les deux.

Par exemple, récemment, l'affaire révélée par Lyon Mag des six chats torturés récupérés par l'association lyonnaise Croc Blanc, qui sont d'ailleurs accueillis à titre personnel par Lisa Mambre et Amaïa Sainz-Ruiz, deux élues de notre majorité.

Alors, la protection animale, c'est cela, protéger les animaux des maltraitances ou des négligences faites par l'homme. C'est aussi un rôle d'alerte comme les révélations sur certains agissements parfois d'abattoirs peu scrupuleux du bien-être animal.

C'est également de la prévention et des actions de terrain, comme l'engagement sans faille du dispensaire de la SPA de Lyon, qui permet aux personnes avec de faibles revenus de soigner et stériliser leur animal, afin d'éviter la multiplication d'animaux et les frais qu'ils engendrent.

C'est le combat des Chats de Loyasse, qui traque les chats libres pour les stériliser, les nourrir et régulariser leur statut, ainsi que les actions de l'Hirondelle, une des seules associations de la région qui soigne les animaux sauvages et le seul centre de soin de la faune sauvage.

Comme j'aime bien les citations, je vais vous en partager une de Jacques-Yves Cousteau : « On aime ce qui nous a émerveillés et on protège ce que l'on aime ». En sensibilisant le public au chant de la fauvette à tête noire, on la découvre dans le parc en bas de chez nous. En apprenant le rôle des milans dans notre écosystème, on les remarque volant au-dessus de la ville au début de l'été. Il en est de même pour nos animaux domestiques. La mission est d'accompagner et de soutenir les Lyonnais et les Lyonnaises dans leur lien avec les animaux.

À ce titre et pour information, la Métropole de Lyon propose à toutes les mairies d'accueillir une conférence sur le lien des propriétaires avec leurs chiens, mais aussi des ateliers et balades canines aux propriétaires avec leurs chiens. Cette initiative s'appelle « Lui et moi, c'est pour la ville, le chien citadin ».

Protéger, alerter, prévenir et sensibiliser, voici les grands rôles que jouent les associations de la protection animale. Le rôle des associations est irremplaçable. C'est grâce au temps donné le plus souvent bénévolement par ces hommes et surtout ces femmes, car c'est encore un milieu très féminin que la protection animale vit aujourd'hui sur Lyon et plus largement en France.

C'est pourquoi le monde politique doit aujourd'hui prendre ses responsabilités et accompagner du mieux possible ces missions essentielles.

Merci à l'Hirondelle, aux Chats de Loyasse, au dispensaire de la SPA et à toutes les autres associations pour le travail que vous accomplissez jour après jour pour la faune.

Le groupe Les Écologistes votera, vous l'aurez compris, favorablement cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, chère Pauline.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1274 - Lancement de l'opération n° 60023846 « Plan ville comestible : plan verger, strate comestible, ferme urbaine » et affectation d'une partie de l'AP 2021-6, programme 00012

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant, 1274, pour lequel je cède la parole à Monsieur Chapuis. Gautier, c'est à vous.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Pour présenter cette délibération, permettez-moi de faire un pas de côté ou plutôt un pas en arrière de 2000 ans. C'est environ à cette époque que notre cité naît et, si nous nous installons ici, ce n'est pas par hasard, c'est parce que le climat, le terroir sont propices à la culture, que les terres sont fertiles et que les deux fleuves, le Rhône et la Saône, sont un atout considérable pour le transport de marchandises et notamment alimentaires.

C'est d'ailleurs sûrement et notamment pour ces raisons que Lyon, Lugdunum, prospérera et deviendra un temps Capitale des Gaules.

Quelques siècles passent. Au Moyen-Âge, Lyon est pour moitié potagère et, à cette époque, ville et campagne n'ont pas de frontière et sont une seule entité. Le ventre de la ville est nourri par la ville.

Arrive la Renaissance et c'est en 1532 que s'installe Rabelais à Lyon, il exerce alors la médecine à l'Hôtel-Dieu, qui était encore à l'époque un hôpital, cultive le Jardin des Simples, plantes médicinales qui nous rappellent que l'alimentation est finalement notre premier médicament, écrit, entre autres, Pantagruel et Gargantua, ici, à Lyon.

Puis, avec l'industrialisation, le chemin de fer, le charbon, le pétrole nous permettent d'éloigner notre production alimentaire. Des milliers d'hectares auparavant inaccessibles finalement le deviennent. On rallonge les circuits de logistique, on densifie, on urbanise, on minéralise notre ville. Les risques de pénurie s'éloignent grâce à notre société dopée aux énergies fossiles, au détriment finalement des relations avec la campagne. On oublie peu à peu à quel point notre système alimentaire est fragile.

Il reste aujourd'hui quelques vestiges de ces époques, l'actuel bâtiment de la DRAC, le long de la Saône, ancien grenier de l'abondance, lieu de stockage de céréales en prévision des famines ou encore le Jardin botanique qui a vu dans le passé la production de tant d'espèces locales : le melon du Rhône, la tomate monstrueuse de Lyon, la reine-claude d'Oullins ou encore la cerise burlat, découverte dans le quartier de Gerland par Léonard Burlat.

En réalité, Lyon et l'alimentation sont liées depuis toujours, mais le lien ville-campagne s'estompé. Deux mondes se sont créés, l'urbain et le rural, que nous devons relier.

Déjà, à l'époque, le Maire Édouard Herriot l'avait compris en créant l'École agricole de Lyon en 1918 à Cibeins, au nord de la ville, école qui avait pour but de redonner goût aux métiers agricoles, redonner l'envie, je cite, « de retourner à la terre ».

C'est finalement dans la même logique qu'Édouard Herriot de refaire des passerelles entre ces deux mondes que je vous propose via cette délibération, mes chers collègues, d'adopter le lancement de l'opération « Ville comestible », comportant notamment le plan verger, l'implantation de strates comestibles et le développement de fermes urbaines.

Cette stratégie aura également les objectifs d'augmenter de manière significative la présence du végétal, bon pour la biodiversité et d'améliorer le cadre de vie.

Cette opération d'un montant de 1,2 million d'euros sera étalée sur tout le mandat. Ce budget permettra de financer la création d'espaces dédiés à l'agriculture urbaine de proximité et concertés avec les habitantes et les habitants et notamment poursuivre chaque année ce que nous avons fait l'année dernière, c'est-à-dire planter neuf vergers dans les neuf arrondissements de la ville avec, pour l'année dernière, 1200 plans et 110 espèces différentes.

Finalement, l'objectif n'est pas tant de nourrir les 520 000 ventres lyonnais, mais avant tout de tisser du lien entre les habitants et les habitantes, de les associer à la plantation, autant de projets vecteurs de partage. Car, lorsque l'on plante un verger, que l'on installe de l'agriculture urbaine sur le territoire, on refait du lien avec la terre, mais aussi entre les gens. On crée de véritables projets de quartier.

Pour toutes ces raisons, je vous propose, mes chers collègues, de voter favorablement pour cette délibération, qui a reçu un avis favorable en Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chapuis.

Pour le groupe Pour Lyon, j'ai une intervention de Monsieur Hernandez, mais que je ne vois pas.

M. CUCHERAT Yann : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe Les Écologistes, Madame Runel, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Je m'exprime donc au nom des trois groupes de la majorité sur cette délibération qui lance l'opération « Ville comestible ».

Dernière cet intitulé de la ville comestible, il y a l'idée d'un territoire durable, ancré dans le monde vivant et en synergie avec ce dernier. Il y a également l'idée d'un territoire qui subvient, au moins en partie, à ses besoins alimentaires et qui facilite les liens avec le monde agricole.

Au travers de cette délibération, la Ville de Lyon vise à faire travailler ensemble le monde urbain et rural, les habitants de notre ville et les agriculteurs qui lui fournissent sa subsistance.

Le développement d'une agriculture urbaine de proximité n'a pas tant pour but de tendre vers l'autonomie alimentaire, mais de renforcer ce lien qui existe entre monde rural et urbain, tout en sensibilisant les Lyonnaises et les Lyonnais au monde naturel et à sa sauvegarde.

Le constat sur les villes trop minérales, où la végétation n'a que très peu de place n'est pas nouveau. Aujourd'hui, on connaît le revers de la médaille, des villes irrespirables à cause de la pollution et des îlots de chaleur et où la biodiversité est en chute libre. À ce titre, Lyon ne fait pas exception.

La Ville de Lyon poursuit donc et amplifie son action en matière de végétalisation, notamment au travers de la création de corridors écologiques, qui serviront un objectif de fraîcheur, d'accueil de la biodiversité, mais également un objectif pédagogique et de sensibilisation. C'est là une ambition clairement établie par notre majorité, rapprocher les Lyonnaises et les Lyonnais de la nature, et notamment les plus jeunes.

Ce travail, nous l'avons d'ores et déjà engagé au travers de la végétalisation des cours des écoles, au travers des crèches, pour que, dès le plus jeune âge, les enfants soient sensibilisés aux enjeux d'une alimentation saine et durable – et les œufs en font partie.

Avec cette délibération, nous poursuivons encore cet objectif en actant la création de nouveaux espaces végétaux, vergers et fermes urbaines. Cela s'inscrit à mon sens parfaitement dans notre objectif de faire de la Ville de Lyon un moteur de la transition écologique.

D'une part, ces nouveaux espaces serviront de réserve de biodiversité et de puits à carbone, mais ils contribuent aussi à ce que la nature fasse partie intégrante de la vie des Lyonnaises et des Lyonnais. Car nous avons la conviction que, par le cadre de vie qu'il procure au quotidien, l'échelon municipal est plus que pertinent pour sensibiliser les citoyens aux problématiques écologiques.

Enfin, par cette délibération, la Ville de Lyon s'engage également dans un processus pour faire de la nature un moteur de la cité et de la citoyenneté. C'est comme cela que la végétalisation, la création de fermes et de vergers urbains, comme cela a déjà été le cas depuis le début du mandat, seront menées dans un cadre intégrant les citoyens lyonnais.

Je l'ai dit, nous voulons faire de Lyon un moteur de la transition écologique et sociale dont nous avons tant besoin. Pour cela, il me paraît indispensable que nos concitoyens soient parfaitement intégrés à ce processus et qu'ils puissent être moteurs de l'aménagement de leur ville et acteurs de la protection de la nature et du climat.

Aussi, je ne peux que me réjouir de l'engagement de Gautier Chapuis sur ce thème et de la poursuite de notre engagement en matière d'intégration de la nature au paysage urbain. Ce n'est pas une nature ornementale et purement décorative que nous voulons, mais une végétation qui abrite nombre d'espèces et qui rend tangible l'apport du monde agricole dans nos vies au quotidien, une nature qui nous rappelle la nécessité de préserver notre environnement.

Nos trois groupes, bien évidemment, voteront favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté. C'est parti pour le plan « Ville comestible », cher Gautier.

2021/1272 - Jardins partagés - Conventions avec l'association Les Jardins suspendus de Perrache et la MJC Presqu'île Confluence pour les jardins partagés situés sur les toits du Centre d'échange Lyon Perrache (Lyon 2e), côté Rhône et Saône - Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demande d'intervention. Compte tenu des enjeux de certains dossiers, je souhaite que Nicolas Husson puisse intervenir, particulièrement sur les rapports relatifs aux Jardins suspendus de Perrache et aux points de rafraîchissement. Cher Nicolas.

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : La première délibération, qui concerne les Jardins suspendus, je ne développerai pas trop, est une délibération proposant de conclure de nouvelles conventions pour une durée d'un an. Elles permettent de pérenniser ces deux jardins partagés sur les toits de Perrache, pour ceux qui n'ont pas encore eu le bonheur de les visiter, qui sont très dynamiques, avec une centaine d'adhérents, dans l'attente du démarrage du projet global de restructuration du centre d'échange.

Je vous propose de la voter favorablement, puisque la Commission l'a adoptée.

2021/1273 - Lancement de l'opération n° 60023845 «Création de points de rafraîchissement en ville et aires de jeux aquatiques 2021-2026» et affectation d'une partie de l'AP 2021-4, programme 00012

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : Nous passons directement de Perrache au rafraîchissement. Il s'agit d'apporter une réponse au changement climatique, qui se fait déjà ressentir, notamment en période estivale, avec l'intensification de périodes caniculaires, de sécheresse. Les effets sont encore plus perceptibles en ville du fait de l'îlot de chaleur urbain et les conséquences sur la population qui peuvent parfois être considérables.

Il est de notre devoir aujourd'hui de rendre la ville mieux adaptée à ces aléas, plus vivable en été, une des réponses, comme nous l'avons déjà entendu à maintes reprises dans la journée, a été de végétaliser, ce que nous allons continuer à faire de plus en plus intensément au cours de ce mandat. Par ailleurs, nous allons pouvoir orienter des solutions adaptées par le rafraîchissement, par les fontaines, qui contribuent d'une part au cadre de vie et à l'apport de points de fraîcheur directement avec une enveloppe de 1 million d'euros, qui permet de définir une stratégie à l'échelle de la ville, qui aura pour but d'analyser la capacité de l'offre actuelle et, en termes d'équipements, de réaliser ces équipements afin d'évaluer une répartition territoriale et de trouver de nouvelles solutions. L'enjeu est bien de proposer une meilleure répartition territoriale, qui vise à diminuer les inégalités environnementales, d'intervenir stratégiquement sur les zones carencées et de proposer un maillage territorial équilibré à l'échelle du territoire.

Au-delà de cet enjeu d'équité spatiale, la question de la vulnérabilité de la population et des nouveaux usages est aussi à prendre en compte avec la création de nouveaux équipements, là où la population se concentre le plus en été, avec l'installation de brumisateurs, par exemple. Un fort engouement a été noté lors de l'expérimentation que nous avons menée dans le parc de Gerland avec ces brumisateurs qui ont beaucoup plu aux enfants et aux populations adultes. Proposer un accès à l'eau qui soit utilitaire pour boire, se rafraîchir ou ludique interroge sur la consommation de la ressource que nous savons limitée. Nous souhaitons donc remettre aux normes les bornes-fontaines, les plus vieillissantes pour mieux rationaliser l'eau l'été, éviter les fuites et ainsi le gaspillage.

Nous pouvons tous le constater en été, certaines fontaines ornementales, parfois classées au patrimoine, sont prises d'assaut par les enfants, des familles, pour se baigner, alors que ces mêmes fontaines ne répondent pas aux normes pour un usage officiel de baignade. Il convient donc désormais de proposer de nouvelles installations, qui soient en accord avec les attentes des Lyonnais pour répondre aux usages contemporains dans le respect des normes.

Je vous propose donc de voter favorablement pour ces deux délibérations.

Je vous remercie.

2021/1275 - Attribution d'une subvention à l'association Oppelia Aria - CAARUD Ruptures

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci, Nicolas.

Je mets au vote ces dossiers de manière groupée. Ils n'ont pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME

2021/1277 - Projet de recherche «Tester l'autonomie économique alimentaire auprès des étudiants» - Attribution de subventions pour un montant total de 101 000 euros à la Chaire TrALIM (Transitions alimentaires) de l'Université Lumière Lyon 2, l'association La Gonette, l'Association des Producteurs biologiques en Rhône et Loire ARDAB et autorisation de percevoir des subventions de la Métropole de Lyon et de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour un montant total de 60 750 euros et approbation des conventions

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Emploi, Économie durable, International et Tourisme avec, pour ce premier rapport 1277, une présentation par Monsieur Chapuis de nouveau. C'est à vous.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Merci.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le sujet de l'alimentation est central dans notre société tant il tisse des liens et crée une transversalité entre les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et permet de s'adresser à toute la population.

À la croisée de toutes ces thématiques évidemment, le travail que nous menons pour une alimentation de qualité pour chacune et chacun soulève de nombreuses questions et parmi elles, se pose celle du public que nous souhaitons toucher spécifiquement.

Comment faire en sorte qu'une alimentation saine et durable soit accessible à toutes et tous, en évitant l'écueil d'une alimentation qui serait à deux vitesses, entre celles et ceux qui peuvent payer et celles et ceux qui subissent.

Parmi ces derniers, les étudiantes et les étudiants figurent en bonne place, notamment dans les files d'aide alimentaire. La crise du Covid a renforcé cette précarité déjà forte d'une population structurellement fragile et dépendante.

Mes chers collègues, cet enjeu de la lutte contre la précarité étudiante est le sujet de cette délibération 1277 qui concerne le projet de recherche «Tester l'autonomie alimentaire des étudiants».

Ce projet de recherche-action est porté par la chaire alimentaire TrALIM, fondée par l'Université Lyon 2 et l'Institut Paul Bocuse. Il vise à étudier la problématique de la précarité alimentaire chez les étudiantes et les étudiants, afin d'y apporter des solutions. Durant un an, plusieurs groupes vont être suivis et accompagnés par l'ARDAB en leur donnant accès à des gonettes tous les mois.

Avoir la chaire alimentaire comme porteuse de ce projet est une très bonne nouvelle, car cela va nous permettre d'avoir une étude à la fois qualitative et quantitative de la situation et la mise en place d'un vrai protocole de recherche avec ces différents groupes d'étudiants et d'étudiantes sur la durée.

Avec la chaire, c'est également la gonette, je l'ai dit, via l'utilisation de la monnaie locale numérique, qui sera utilisée pour le projet, simplifiant le suivi des dépenses, mais aussi permettant de cibler les commerces alimentaires qui valorisent le local, le bio et le durable. En effet, ces commerces doivent répondre à une charte de valeurs humaines et écologiques, dont le siège est dans le Rhône, non condamnés pour évasion fiscale. Et j'ajoute que leur entrée dans le réseau est par ailleurs soumise à une évaluation collective dans une démarche démocratique vertueuse.

De plus, la gonette qui est utilisable par toutes et tous sur le territoire a également l'avantage de ne pas préfigurer d'une quelconque précarité de celles et ceux qui l'utilisent. Il ne s'agit pas d'un chèque alimentaire.

S'ajoute enfin l'ARDAB, via un accompagnement des groupes d'étudiantes et d'étudiants, qui seront parties prenantes du projet, à l'instar de ce que l'association peut faire, par exemple, auprès des familles à alimentation positive (cours de cuisine, visites de ferme, visites de marché).

Nous ouvrons ainsi la porte à une nouvelle façon de voir l'accessibilité à une alimentation de qualité sur le territoire pour toutes et tous en favorisant une économie locale et une agriculture de qualité, sécurisant par exemple l'installation ou la transition en agriculture biologique de porteurs et de porteurs de projets, car la gonette est adossée à la NEF, banque éthique, qui investit sur le territoire, notamment dans des projets agroécologiques en fonction du montant de gonettes mis en circulation.

Cette expérimentation nous permet de promouvoir un modèle de justice alimentaire, de droit à une alimentation dans une perspective de transition écologique et solidaire pour les consommateurs et les consommatrices donc, mais aussi pour les producteurs et les productrices. La boucle est bouclée.

Nous espérons que, suite à cette année d'expérimentation, nous pourrions réfléchir à aller au-delà des populations ciblées ici.

Enfin, et c'est primordial de le noter, mes chers collègues, autour de la table des financeurs sont présentes deux collectivités avec la Métropole et la Ville de Lyon, mais également l'État via la DRAAF, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. Cela permet de reconnaître l'engagement des politiques locales avec une logique de porter plus haut un droit à l'alimentation qui ne peut qu'offrir un horizon positif pour la suite du projet.

En somme, c'est une première brique d'une sécurité sociale à l'alimentation et c'est à Lyon que nous l'expérimentons. Les enseignements qui seront tirés de cette expérimentation nous permettront, je l'espère, de généraliser la démarche, notamment à l'égard d'autres populations et pourront inspirer plus largement au-delà des frontières de notre ville, rayonner finalement.

Je tiens donc pour conclure à affirmer la fierté qui est la mienne de pouvoir porter ce projet devant vous et je vous propose de voter favorablement cette délibération, qui a reçu par ailleurs un avis favorable en Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chapuis.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino.

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je relaie donc l'intervention de Laura Ferrari pour notre groupe.

La Covid-19 a renforcé, vous l'avez dit, et fait apparaître au grand jour les difficultés que connaissent un grand nombre d'étudiants de notre agglomération pour subvenir à leurs besoins et être en mesure d'étudier dans de bonnes conditions. Nous nous étions déjà exprimés à ce sujet.

À ce titre, il convient de saluer le travail qui a été mené par l'État, les collectivités et les associations qui œuvrent au quotidien pour apporter des solutions pour ces jeunes adultes en difficulté.

Aussi soutenons-nous cette initiative de recherche, qui vise à étudier la problématique prégnante de l'autonomie alimentaire des étudiants et qui devrait nous permettre à terme d'élaborer des solutions pérennes pour améliorer leurs conditions de vie et d'étude.

Néanmoins, nous nous interrogeons quant à la volonté affichée de leur faire parvenir cette aide sous forme de gonettes. Si l'intérêt de notre monnaie locale n'est plus à démontrer et représente pour beaucoup un outil pour consommer de manière plus éthique, il faut néanmoins aujourd'hui encore considérer que cette monnaie, en termes de praticité comporte toujours quelques limites, ce qui amène certains utilisateurs à renoncer à son utilisation.

Aussi la volonté d'expérimenter cet outil auprès des publics fragilisés, en difficulté économique et qui ne parviennent pas toujours à faire valoir leurs droits, justement pour des questions de complexité des parcours et des démarches nous interroge malgré vos explications préalables.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, j'ai Monsieur Hernandez pour 5 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Temps de parole retiré, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Il ne vous reste que quelques minutes d'attention encore avant la fin de ce Conseil.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Billard, pour 4 minutes.

M. BILLARD Romain : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

L'alimentation de qualité est en effet un enjeu sanitaire, économique, environnemental, ainsi que social. Réfléchir sur ce sujet et les transitions alimentaires est primordial. La précarité de certains étudiants, accentuée par la Covid est en effet une réalité et des actions sont nécessaires.

Dans le 6e arrondissement, nous en avons fait et je tiens d'ailleurs par cette délibération à remercier mes collègues adjoints d'arrondissement mobilisés sur ces actions concrètes, notamment Dominique Tribalat, Samuel Soulier et Olivier Bouzard.

Par cette délibération, le sujet n'est pas de remettre en cause le projet de recherche « Tester l'autonomie économique alimentaire auprès des étudiants », nous espérons juste que l'on ne fera pas dire à ce projet de recherche une conclusion orientée, déjà connue et voulue par certains.

Non, ce qui nous interpelle le plus dans ce rapport, c'est la présence disproportionnée, pour ne pas dire placement de produit, de l'association La Gonette. Je ne vais pas relire mon intervention du dernier Conseil municipal. Par contre, avec cette délibération, nous le regrettons, l'adhésion à cette association à hauteur de 10 000 euros à l'époque, donc lors du dernier Conseil municipal, ne suffit pas, voilà qu'on nous demande de voter une subvention de 70 000 euros, rien que cela ! Merci de nous dire sur quoi repose ce montant.

Oui, pour les étudiants et les jeunes dans leur ensemble, il y a des réalités économiques sur leur accès à une alimentation de qualité et, en souvenir du temps étudiant, je sais qu'un euro, c'est un euro quand on fait un plein de courses. Alors, parler d'autonomie économique auprès des étudiants quand on donne 70 000 euros à une association qui pointe du doigt l'euro, restreint les possibilités d'achat et offre une vision pour le moins dogmatique, je trouve cela osé pour ne pas dire gonflé. Je dirais même doublement gonflé quand on voit que la subvention dans la même délibération pour l'association des Producteurs biologiques en Rhône et Loire ne s'élève qu'à 8 000 euros. C'est malheureusement symptomatique de notre époque et de votre majorité, tout pour l'affichage, rien pour le concret.

Nous voterons contre cette délibération, à regret pour les autres associations, mais c'est vous, Monsieur le Maire, avec votre exécutif, qui en portez la responsabilité en essayant d'imposer à ce Conseil, à la Ville de Lyon et à ses habitants cette association lobby La Gonette.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Les Écologistes, le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique et le groupe Lyon en Commun, Monsieur Lungenstrass, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Nous, élus de la majorité, ne pouvons qu'exprimer un large soutien à ce projet qui a pour objectif de lutter contre la précarité alimentaire étudiante et de développer l'accès à une alimentation saine et durable, la justice sociale, la justice environnementale.

Et ce sont de nombreux acteurs qui se mobilisent sur ce projet. On peut se réjouir de l'importance que prend le sujet de l'alimentation et de l'agriculture, car, oui, la transition agricole est nécessaire, oui, le mieux manger est essentiel, oui, la précarité alimentaire est bien une réalité.

Alors, quelle bonne nouvelle ! Nous pouvons compter sur des politiques volontaristes et notre excellence universitaire. La chaire Transition alimentaire de l'Université Lyon 2 et de l'Institut Paul Bocuse en fait une aventure collective en étant accompagnée par la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, l'État, la Gonette et l'ARDAB, une méthodologie claire et définie avec cinq différents groupes d'étudiants, cinq contextes d'accompagnement, deux arrondissements ciblés pour leur pertinence, le 3e et le 7e, et une méthode d'évaluation claire. Ce test sera phare en 2022.

Il sera phare et il sera, comme l'a évoqué Gautier Chapuis une première étape pour initier une sécurité sociale alimentaire pour divers publics précaires et au-delà.

Cette question de précarité alimentaire est essentielle à percevoir. En 1945, le Conseil national de la Résistance pense la Sécurité sociale et le Général de Gaulle l'instaure comme fondement du système social français et de son système économique au global.

Face aux crises environnementales, il est temps d'initier la sécurité sociale alimentaire, liant solidarité et soutenabilité. Je cite : « Intégrer la monnaie dans les politiques publiques de lutte contre les exclusions et la précarité. » Voilà les quelques mots d'une des sept demandes de la charte d'engagement proposée par l'association La Gonette à certains candidats aux élections de 2020. Un certain nombre l'ont signée. Nous l'avons signée et nous tenons nos engagements.

La gonette est un outil particulièrement adapté pour répondre aux besoins de cette expérimentation. La lutte contre la précarité alimentaire ne doit pas faire fi de la transition écologique, c'est donc un enjeu de santé et de dignité humaine. La charte des valeurs de la gonette permet directement de cibler des commerces éthiques et écoresponsables, sans effort bureaucratique, voilà du pur pragmatisme. Elle a l'avantage d'être papier et numérique et ne stigmatise pas les usagers, comme peuvent le faire les chèques alimentaires selon les contextes.

Enfin, ce sont 70 000 euros qui permettent aussi à la NEF, banque éthique, de soutenir la rénovation énergétique, l'implantation de nouveaux paysans ou encore le développement de l'artisanat.

Oui, notre agriculture est en péril. Oui, notre accès à l'alimentation est en péril. C'est pour cela que nous agissons au quotidien, à l'échelon de la Ville, à l'échelon de la Métropole et au-delà pour tracer la transition agricole.

Je souhaite saluer le travail collectif et pragmatique, réunissant tous les acteurs, de Gautier Chapuis à la Ville de Lyon, mais aussi de Jérémy Camus à la Métropole. Nous avons besoin de préserver nos terres agricoles, de former les paysannes et paysans de demain, de changer et décarboner les procédés, de lutter contre la malbouffe et l'ultra-transformation, de préserver la biodiversité, de donner de la nourriture de qualité à nos enfants, de prendre à bras-le-corps l'enjeu de précarité alimentaire.

On croyait la droite en faveur du bien-être des agricultrices et des agriculteurs de notre pays, il n'en est rien, tout au contraire même. Au fil des Conseils, vous étalez votre manque de vision, votre manque d'idées, alors que de nombreux acteurs réfléchissent, innovent, proposent. Sans boussole, la navigation est plus difficile, la vôtre est en panne, alors que notre cap n'a jamais été aussi pertinent, jamais aussi concret pour les habitantes et habitants.

Pour faire la transition écologique, c'est ce que les Lyonnais nous demandent. On est d'accord, mais aidez-nous à accélérer, aidez-nous à changer, aidez-nous à décarboner nos modes de vie. C'est ce que nous faisons, avec des aides, avec des tarifications solidaires, avec des expérimentations, avec un accompagnement pédagogique, enfin avec des moyens et des budgets sans précédent. Voilà la transition écologique.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lungenstrass.

Avant de vous redonner la parole, Monsieur Chapuis, je voudrais rappeler aux membres de cette assemblée que, comme je le disais tout à l'heure, il y aura un temps de récréation après. Donc si vous voulez avoir des discussions entre vous, merci de respecter les prises de parole...

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire, pour une fois qu'on applaudit votre majorité, laissez-nous applaudir !

M. LE MAIRE : Cela n'a rien à voir, Monsieur Collomb.

M. LE MAIRE : Monsieur Collomb, un peu de sérieux. Monsieur Collomb, s'il vous plaît. S'il vous plaît. Je me permettais simplement de rappeler les règles de la bienséance dans cette assemblée en vous demandant de respecter les gens qui prennent la parole. Ce n'est pas la première fois que j'ai à faire cette intervention. Monsieur Lungenstrass était en train d'exposer son intervention. La moindre des choses pour qu'il puisse y avoir débat démocratique est de s'écouter. Vous nous appelez très, très souvent, d'ailleurs, c'est ce que vous avez fait tout à l'heure, à débattre. Débattons, mais pour débattre, il faut d'abord s'écouter. Je vous demande simplement de respecter les prises de parole comme nous le faisons avec vous lorsque vous la prenez.

M. COLLOMB Gérard : Mais c'est pour cela que nous l'applaudissons.

M. LE MAIRE : Monsieur Chapuis, c'est à vous.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Deux petites précisions pour répondre aux interventions des groupes d'opposition.

Sur la limite de la praticité de la gonette, au-delà de la distribution de gonettes par mois, le protocole de recherche inclut cinq groupes d'étudiants et d'étudiantes avec un panel de choses, où certains groupes n'auront pas de gonettes, mais juste de l'accompagnement, par exemple, à l'ARDAB ou un groupe qui aura un accompagnement via une interface proposée par l'Université Lyon 2 et par l'Institut Paul Bocuse via la chaire alimentaire. Nous avons établi avec la chaire alimentaire un vrai protocole de recherche pour ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier.

Ensuite, pour vous répondre sur la conclusion orientée, j'en ai parlé. Les résultats, nous ne les connaissons finalement qu'en même temps que vous. Nous espérons bien sûr qu'ils seront positifs. Après, nous sommes dans un protocole de recherche, d'innovation finalement. C'est une nouveauté. Je ne peux pas prédéfinir du résultat, à part tous mes vœux du fait qu'il soit positif. Vous aurez les résultats, ils seront transmis. C'est aussi dans l'intérêt de la chaire alimentaire, puisque c'est une toute jeune chaire qui est née en mars de l'année dernière, qui s'est constituée récemment. C'est dans son intérêt aussi de ne pas piper les dés pour salir sa réputation. Derrière, il y a une université et un institut. Je pense qu'ils font les choses le plus scientifiquement possible.

Pour la redistribution de la subvention, la part de la gonette est importante, parce que cet argent va servir à être distribué aux étudiants chaque mois, 50 gonettes par mois par étudiant. C'est pour cela que cela fait une somme importante, parce que cet argent ne profite pas à la gonette, mais c'est de la gonette qui est redistribuée aux étudiants et aux étudiantes. Finalement, la part qui revient à l'association n'est pas si élevée, c'est de la gonette qui est redistribuée aux étudiants et aux étudiantes chaque mois.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, cher Gautier, pour ces éclaircissements.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Augey ne prend pas part au vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Mme Gailliout et M. Képénékian vote pour.)

(Abstention de Mmes Palomino et Ferrari.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1281 - Attribution de subventions pour un montant total de 37970 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demande d'intervention, mais au regard de l'importance de leurs enjeux, j'ai souhaité que Camille Augey vous présente plus particulièrement le rapport relatif à des associations agissant pour la réduction des déchets d'une part et à Sonia Zdorovtsoff le rapport relatif au réseau Icorn.

Camille, c'est à vous.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

À l'heure où l'on voit apparaître un 7e continent de plastique, où les ressources se raréfient et leur extraction et consommation impactent trop souvent négativement les populations et le vivant, il est de notre responsabilité d'engager la Ville sur une trajectoire zéro déchet, zéro gaspillage.

Cette volonté se traduit d'ores et déjà depuis le début du mandat par plusieurs actions concrètes, telles que l'adoption du SPASER, qui fixe un objectif de sobriété et de réduction des déchets dans les achats publics ou encore le lancement prochain de marchés pour collecter et valoriser les biodéchets produits par les services de la Ville.

La subvention à Mouvement de Palier que vous votez aujourd'hui permettra également d'accompagner l'engagement spontané des agents dans le challenge collectif « Mets ta poubelle au régime » au sein des Mairies d'arrondissement et en Mairie centrale.

Pour les acteurs économiques, les évolutions législatives et les attentes croissantes des consommateurs en la matière rendent indispensable une transformation des pratiques. Ces transformations, nous voulons les accompagner. Nous voulons permettre aux professionnels de les anticiper et de réduire les coûts en se mobilisant collectivement. C'est tout le sens de la convention que nous avons signée avec la CMA, mais aussi des subventions que nous votons pour Aremacs et Récup et Gamelles, afin respectivement de tendre vers des événements zéro déchet, zéro gaspillage et de former 40 à 70 ambassadeurs pour aider les restaurateurs à réduire le gaspillage alimentaire.

Nous misons aussi sur l'émulation collective à travers les subventions que nous proposons de voter à Zéro Déchet Lyon :

- D'une part pour l'organisation du défi « Mon commerçant m'emballera durablement », qui permet de challenger les commerçants entre eux, d'expérimenter ensemble de nouvelles pratiques et de profiter d'une communication positive sur leur engagement avec à ce jour quatre défis déjà prévus dans les 9e, 3e, 7e et 1er arrondissements, rassemblant une quarantaine de commerçants ;

- D'autre part pour la mise en place d'un quartier zéro déchet à Valmy qui sera lancé prochainement et qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs professionnels et particuliers du territoire, afin de faire baisser significativement le volume des déchets produits.

Enfin, je ne peux pas finir sans vous parler de la Semaine européenne de réduction des déchets, qui débute ce samedi et pour laquelle la Ville s'est engagée pour la première fois. Je souhaite ici remercier tous les agents qui ont travaillé d'arrache-pied pour faire de cette édition un succès avec de nombreuses animations prévues en interne, mais aussi dans tous les arrondissements, et dont vous pouvez retrouver le programme sur le site de l'ADEME et Lyon.fr et auquel je vous invite bien sûr à participer.

Je vous prie donc de bien vouloir voter favorablement cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission et des arrondissements.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Augey.

J'ai fait une erreur tout à l'heure en annonçant la prise de parole de Madame Zdorovtsoff, ce n'était pas le cas.

2021/1282 - Réseau ICORN - Mise à disposition d'un appartement et accompagnement du bénéficiaire

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia
(Adopté.)

2021/1278 - Convention tripartite de coopération décentralisée 2022-2024 entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la commune de Ouagadougou au Burkina Faso

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia
(Adopté.)

2021/1283 - Versement d'une subvention de 10000 euros à l'association pour la création d'un centre international de formation aux visites des lieux de privation de liberté

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia
(Adopté.)

2021/1280 - Fêtes de fin d'année - Illuminations 2021 - Attributions de subventions d'un montant total de 203 745 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille
(Adopté.)

2021/1279 - Attribution d'une subvention pour un montant de 3500 euros à la Maison des solidarités pour le projet des balades interculturelles développées à Lyon dans le cadre du réseau des associations voyagistes DéPart - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme TOMIC Sylvie
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à le signaler en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Nous sommes allés donc au bout de notre ordre du jour et avant de vous libérer pour ce temps récréatif, je me permets simplement de vous transmettre une information que j'ai eue dans l'après-midi. Notre Ville de Lyon a remporté le prix du jury au trophée de la participation citoyenne pour notre initiative, la mise en place du Conseil consultatif lyonnais Covid. Félicitations donc à Chloé Vidal et à Céline de Laurens qui en avaient été à l'origine.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Il est donc réjouissant de constater que la Ville de Lyon continue à obtenir des prix, n'est-ce pas. Sur ce, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente fin d'après-midi et à la prochaine session de notre Conseil municipal. Merci.

(La séance est levée à 17 heures 40.)